JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

2. Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur la transposition de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles de Malcolm Harbour, Andreas Schwab, Evelyne Gebhardt, Cristian Silviu Buşoi, Heide Rühle, Adam Bielan et Kyriacos Triantaphyllides, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (O-0108/2009/rev.2 - B7-0217/2009).

Malcolm Harbour, *auteur*. – (EN) Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais suggérer d'attendre quelques instants parce qu'il s'agit d'une question orale à la Commission et nous espérions que M. McCreevy serait présent. Mais je vois que M. Samecki va prendre la parole. Je ne l'ai pas rencontré auparavant, et cela m'intéresse dès lors qu'il soit là pour répondre à une question sur laquelle M. McCreevy et son équipe ont travaillé. Merci beaucoup.

Je comptais souhaiter la bienvenue à M. McCreevy et le remercier pour le travail accompli. Peut-être donc pourrez-vous lui transmettre nos meilleurs vœux pour ce qui aurait pu être sa dernière intervention au sein de cette Assemblée. Cependant, je suis particulièrement satisfait que M. Barnier nous ait rejoint en tant que membre extrêmement actif de ma commission pour entendre ceci, parce qu'il s'agit d'un dossier tout à fait dans ses cordes, en supposant bien entendu que le Parlement approuve sa nomination et que la Commission aille de l'avant. Néanmoins, c'est une très bonne chose qu'il soit présent.

La libre circulation des professionnels et la directive relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles font partie des priorités qui préoccupent ma commission dans le cadre de la construction globale du marché unique. Il est tout à fait approprié que nous discutions ce matin de cette question à la Commission, qui vise essentiellement à obtenir une mise à jour concernant les progrès accomplis dans la transposition de la directive révisée sur laquelle ma commission a travaillé en 2004-2005, et à savoir comment celle-ci est effectivement mise en œuvre par les États membres. Cela tombe également à point nommé parce que le professeur Monti a rendu visite à notre commission lundi pour parler de sa mission pour le président de la Commission sur les orientations futures du marché intérieur. Il a très fortement insisté sur le fait que le problème du marché intérieur réside partiellement non pas dans le manque de législation, mais plutôt dans la mise en œuvre cohérente et dans l'efficacité des instruments existants dont nous disposons pour créer le marché intérieur.

Dans le cas de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, comme l'établit clairement le texte de notre question, nous savons déjà que des citoyens dans toute l'Union européenne rencontrent un nombre considérable de problèmes liés à la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles. C'est l'un des domaines dans lesquels le mécanisme Solvit enregistre le plus de plaintes, mécanisme que nous soutenons au niveau gouvernemental des États membres. De nombreuses personnes se sentent frustrées par l'absence de décisions claires et également par le manque de contacts entre les organes d'autorisation des différents États membres. Notre propre travail de recherche a démontré, entre autres, et cette commission a commandé une étude sur ce thème, que rien ne vaut une activité suffisamment coordonnée pour aider les personnes à prendre conscience de leurs droits en matière de reconnaissance mutuelle. Il ressort également du travail accompli par nous-mêmes et par d'autres que trop peu de professions pensent en réalité en termes de transition vers un cadre européen des qualifications. Nous devons sérieusement nous interroger sur le mécanisme ainsi que sur sa facilité d'accès et sur son efficacité en termes pratiques. Nous savons, sur la base de statistiques et d'informations - et je suis certain que la Commission nous en parlera sous peu - que la transposition de cet instrument a été reportée pratiquement dans tous les États membres. Sa mise en œuvre a duré beaucoup plus longtemps que prévu, et cela en soi est une source d'inquiétude quant à la complexité de l'instrument lui-même.

Pour replacer tout cela dans le contexte du travail de la commission du marché intérieur pendant les cinq prochaines années, je me réjouis que tous les coordinateurs de la commission, je pense, soient présents ici aujourd'hui et je voudrais les remercier pour le travail qu'ils ont réalisé, auquel j'ai contribué, pour établir le futur calendrier de cette commission. Cette question de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles n'est pas un problème isolé. Nous pensons que le rôle de notre commission est de poursuivre ses investigations, de promouvoir et de faire des recommandations sur l'évolution future des législations clés, fondements de base du marché unique.

Nous savons que la Commission doit revoir la directive relative à la reconnaissance mutuelle en 2011. Nous avons l'intention d'organiser une réunion des parlements nationaux et des parlementaires nationaux pour discuter de cette proposition. Nous avons déjà eu une audience à ce sujet et nous avons notre rapport de recherche. Tels sont les instruments dont dispose ma commission et, si les coordinateurs sont d'accord, je suis certain que nous rédigerons un rapport d'initiative en 2010 afin de contribuer à la discussion future de la Commission.

Voici le contexte de la question. Nous attendons avec impatience la réponse de la Commission afin d'établir un cadre, mais nous n'en sommes encore qu'au début du processus et je suis certain que le nouveau commissaire sera en mesure de poursuivre cette tâche et de collaborer avec nous afin de développer véritablement cet aspect législatif crucial et de rendre le marché unique plus efficace.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les membres de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs d'avoir soulevé ces questions essentielles.

Avant de répondre à chacune d'entre elles, permettez-moi de vous donner un premier aperçu. L'objectif de la directive relative aux qualifications professionnelles est de faciliter la libre circulation de nos concitoyens dans le marché intérieur. Deux ans après la fin de la période de transposition, celle-ci a été réalisée dans 22 États membres, et nous espérons que quatre autres États membres en feront autant avant la fin de cette année. À ce stade, je suis toutefois préoccupé par la Grèce, qui ne nous a encore transmis aucune mesure de transposition.

Permettez-moi maintenant de répondre à la première question. La transposition a représenté un défi pour les États membres essentiellement parce qu'elle concerne plus de 800 professions différentes. Ces professions ont même souvent fait l'objet de réglementations fédérales ou régionales. Cependant, cela ne peut excuser certains retards, et la Cour de justice a, jusqu'à présent, refusé d'accepter ces retards dans six arrêts.

Quant à la deuxième question, les problèmes majeurs touchent les professions liées à la santé et les architectes, pour lesquels un plus haut degré d'harmonisation des critères de formation existe au niveau européen. Les professions caractérisées par une plus grande mobilité transfrontalière des travailleurs, tels que les enseignants ou les guides touristiques, rencontrent également des problèmes.

En ce qui concerne la troisième question, la priorité de la Commission est de garantir une mise en œuvre correcte et cohérente de la directive. À cette fin, nous avons développé un code de conduite des pratiques administratives et un guide de l'utilisateur adressé aux citoyens, qui favoriseront aussi une plus grande cohérence.

Quant aux obstacles identifiés par Solvit, nous sommes parfaitement conscients des problèmes sur le terrain, tels que les retards dans la procédure de reconnaissance, le silence des autorités nationales compétentes, les décisions injustifiées, les dossiers égarés, etc. Parfois, de mauvaises informations sont même transmises à des migrants les invitant à suivre des procédures erronées. Cependant, le réseau Solvit a prouvé son efficacité en résolvant bon nombre de ces problèmes.

Mais il ne s'agit pas seulement de Solvit. Des points de contact nationaux sont maintenant en place dans tous les États membres pour assister et informer les citoyens, et la Commission espère qu'ils seront encore plus actifs à l'avenir. En outre, le système d'information du marché intérieur a également fourni un moyen de véhiculer cette année plus de 1 200 échanges d'informations concernant la plupart des professions réglementées. Cela a conduit à des améliorations dans la coopération administrative journalière entre États membres.

Enfin, concernant la dernière question, la Commission n'est pas en mesure d'évaluer s'il existe un besoin de réforme à l'heure actuelle. Ce sera réalisé au cours d'un exercice d'évaluation ultérieur prévu par la directive. Notre intention est, bien entendu, de respecter le calendrier établi par la directive. Il incombera à la Commission suivante de décider de la manière d'agir.

Kurt Lechner, *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons adopté cette directive en 2005 après plusieurs années de travail et de débats au sein du Parlement, et elle est entrée en vigueur. Elle a été mise en œuvre en 2007. Nous sommes maintenant en 2009 et il est difficile d'accepter que la directive ne soit pas mise en œuvre partout, en particulier puisqu'elle n'était pas totalement nouvelle, parce que certaines propositions étaient déjà en place. Je ne peux qu'encourager la Commission à exercer une plus grande pression sur les États membres.

Je m'attendais à ce que les problèmes résident dans la gestion pratique de la directive. Il s'agit du thème principal des examens futurs: découvrir où les problèmes locaux spécifiques se produisent et ce qui se passe en réalité. On a déjà mentionné que 20 % des plaintes adressées à Solvit sont liées à ce thème. Il s'agit là d'un problème très grave. M. Harbour a très justement souligné - et je ne répéterai pas ses propos - l'importance de ce problème pour le marché intérieur d'un point de vue économique.

Cependant, en dehors des questions économiques, c'est aussi l'une des libertés fondamentales des citoyens de pouvoir exercer leur profession et de réaliser leur potentiel dans un autre État, par exemple, lorsqu'ils se marient ou déménagent dans un autre pays pour toute autre raison. C'est un véritable problème pour les citoyens européens.

Il est important pour nous de reconnaître qu'il y aura inévitablement des problèmes. Il s'agit d'un dossier complexe dont la mise en œuvre prend du temps; différentes cultures et traditions sont concernées, en particulier liées aux professions et aux concepts de qualité et aux qualifications au sein de ces professions. Dès lors, il est impossible de reconnaître toutes les qualifications d'un pays dans un autre de manière incontestable. Pour moi et pour nous, il s'agit moins de traiter des cas individuels problématiques qui se produiront inévitablement et plus d'examiner - et voilà où Solvit joue un rôle - s'il y a des défaillances dans les structures ou dans le système et si et comment introduire des améliorations.

Je voudrais insister sur le fait que cette question ne sera jamais totalement réglée. C'est un travail de longue haleine parce que, bien entendu, de nouvelles professions et de nouvelles descriptions de poste voient constamment le jour. Dès lors, il s'agit d'une tâche permanente pour la Commission et le Parlement, mais également pour les États membres et je fais ici appel à leur bonne volonté.

Evelyne Gebhardt, *au nom du groupe S&D*. – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire qu'il est parfaitement scandaleux qu'aucun membre de la Commission ne soit présent ici, parce qu'il s'agit d'une question s'adressant à la Commission européenne. Cette absence est un signe de mépris à l'égard du Parlement. C'est tout simplement scandaleux et nous jugeons cela totalement inacceptable.

(Agitation)

Oui? Oui, il ne s'est pas levé. Et bien, je suis désolée. Je ne peux l'accepter.

Pour en venir au sujet de ce débat, Mesdames et Messieurs, il s'agit de la citoyenneté de l'Union, des personnes qui ont le droit de se déplacer librement dans l'Union européenne et d'exercer leur profession là où elles vivent et où elles choisissent de travailler. Nous avons mis en œuvre cette législation pour que cela soit plus facile et pour que le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles puisse être véritablement mis à jour. Je trouve tout simplement consternant que les États membres, dans de nombreux cas, n'aient pas pris les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre cette législation et de garantir que les citoyens jouissent véritablement de cette libre circulation. Il reste encore beaucoup à faire par la Commission européenne dans ce domaine.

Je voudrais attirer l'attention sur un point qui me tient à cœur et que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises au sein de ce Parlement. Nous devons garantir que la carte professionnelle européenne, que nous avons proposée, soit introduite. Cela fournira aux citoyens un outil leur permettant de circuler dans toute l'Europe. Certaines organisations tentent de mettre en place un tel système. Cependant, il me semble important de demander à la Commission européenne si elle serait prête à s'impliquer dans ce domaine afin d'accélérer ce processus.

Cristian Silviu Buşoi, au nom du groupe ALDE. – (RO) La libre circulation des personnes est l'un des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne. Cela inclut également la libre circulation des professionnels, condition sine qua non pour garantir l'efficacité maximale du marché intérieur.

Comme cela a été dit dans toutes les interventions faites jusqu'ici, malgré l'adoption de la directive relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en 2005, les professionnels souhaitant exercer leur droit de libre circulation se heurtent toujours à de nombreux obstacles. J'ai personnellement

constaté plusieurs cas de ce type, portés à ma connaissance non seulement par des citoyens roumains, mais également par des citoyens européens, et ce pour diverses professions.

Mes collègues de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs m'ont fait l'honneur de me désigner comme rapporteur du réseau européen Solvit. Comme mentionné précédemment, une grande partie des dossiers dont est chargé Solvit sont liés à des défaillances du système de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Je pense, chers collègues, que nous devons analyser minutieusement les problèmes qui ont été soumis aux centres Solvit afin de déterminer ce que nous pouvons améliorer.

Une meilleure communication est également nécessaire entre les points de contact afin de promouvoir une compréhension mutuelle entre les États membres. Ils doivent comprendre comment fonctionnent les autres systèmes dans l'Union européenne pour qu'en appliquant la directive, ils fassent preuve de la plus grande souplesse, et pour éviter les obstacles administratifs bloquant la route des professionnels.

Enfin, il serait souhaitable pour les cinq États membres qui n'ont pas encore achevé la transposition de la directive, ou pour n'importe lequel des 22 États membres l'ayant achevée mais rencontrant toujours des problèmes liés à la transposition ou l'ayant mal transposée, de rectifier rapidement ces situations. L'objectif final consiste à faciliter le bon fonctionnement du marché intérieur pour la fourniture de services, directement affecté par les problèmes liés à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Heide Rühle, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je pense que nous sommes tous d'accord sur l'objectif à atteindre. Bien sûr, nous voulons tous que les citoyens européens puissent circuler librement et exercer leur profession. La question est de savoir pourquoi cette directive n'a toujours pas été correctement mise en œuvre après quatre, voire même presque cinq ans. Je pense qu'il serait souhaitable que la commission soit chargée non seulement d'établir et d'édicter la législation, mais également d'analyser ultérieurement les raisons qui provoquent un tel retard dans sa transposition.

La directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles n'est pas la seule directive problématique. Le nombre de cas portés devant la Cour de justice européenne, le nombre de procédures de plainte et la lourde implication de Solvit dans ce domaine devraient nous alerter. Nous devons examiner de plus près les raisons de cette situation. Elles sont multiples. D'une part, il est toujours très facile de dire que les États membres sont responsables du retard. Le protectionnisme est sans aucun doute l'une des autres raisons. Les cultures et les systèmes juridiques différents jouent certainement aussi un rôle. Quel effet produit la législation européenne sur ces systèmes juridiques différents? Voilà une autre question sur laquelle nous devrons nous pencher.

En outre, nous devons déterminer si la directive a eu l'effet escompté ou si elle n'a pu atteindre certains résultats dès sa conception. Je pense qu'il est capital que nous reconsidérions cette question. Ce type d'analyse ex-ante est l'un des sujets importants que cette commission devra traiter et faire progresser.

Pourtant, j'ai aussi des questions pour la Commission. Je m'étonne que ces orientations n'apparaissent qu'après plus de quatre ans. Cela aurait pu être fait bien plus tôt. Cependant, je me réjouis de ces orientations. Je les ai lues et elles sont certainement nécessaires. Néanmoins, il aurait été utile d'en disposer plus tôt. Je rejoins M^{me} Gebhardt pour demander des informations sur la situation de la carte professionnelle européenne. Cela constituera la deuxième étape importante.

Adam Bielan, *au nom du groupe ECR.* – (*PL*) Monsieur le Président, la crise qui a touché l'Union européenne ces derniers mois a démontré de manière irréfutable combien le marché intérieur est important pour le fonctionnement de toute l'Union. Nous ne pourrons en achever la construction sans introduire une certaine liberté de circulation des personnes, laquelle est garantie, entre autres, par la directive sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Dès lors, il est regrettable et perturbant que quatre ans après l'adoption de la directive, elle ne soit toujours pas en vigueur dans quatre pays, et qu'aucun État membre ne l'ait adoptée avant le délai établi dans la directive, à savoir le 20 octobre 2007.

À ce propos, ma première question à la Commission européenne est la suivante: la Commission n'a-t-elle pas été trop passive ces quatre dernières années, et qu'a-t-elle exactement fait pour que tous les pays puissent transposer la directive dans les délais? Ensuite, je voudrais demander à la Commission quand elle publiera un rapport d'évaluation sur la transposition de la directive, et sur quels éléments se baseront les conclusions de ce rapport? La directive sur les services devrait être mise en œuvre à la fin de l'année. Aujourd'hui, au

Parlement, nous savons déjà que de nombreux pays ne réussiront pas à adopter des lois dans ce domaine à temps. Je voudrais demander à la Commission quel lien elle constate entre ces deux documents?

Enfin, une question très importante pour le pays que je représente est la migration des infirmières. La directive introduit une harmonisation des critères de formation des infirmières. Quelles mesures spécifiques la Commission a-t-elle prises pour aider les infirmières des pays de l'Europe centrale et orientale, y compris celles originaires de Pologne?

Andreas Schwab (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, tout d'abord je voudrais exprimer mes sincères remerciements à la Commission pour nous avoir présenté son avis. Cependant, je voudrais aussi souligner que, d'après l'accord interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement, et j'ai vu cela se produire pour la directive sur les services, dont nous avons discuté à Bruxelles il y a plusieurs mois, le Parlement a le droit d'exiger que le commissaire responsable soit présent pour répondre aux questions difficiles. Je ne pense pas que nous puissions résoudre cette question avec cette Commission, et cela ne sert à rien d'essayer.

Au nom du Parlement, je souhaiterais expliquer au représentant de la Commission présent que nous pensons que cette partie de l'accord interinstitutionnel est d'une importance fondamentale. Pourquoi? Pas pour des raisons de simple formalisme, mais parce qu'il s'agit d'une question politique cruciale pour les citoyens de l'Union européenne. M. Bielan vient d'évoquer la directive sur les services, qui ne peut fonctionner que si les qualifications professionnelles sont reconnues par les deux parties. C'est essentiel, mais beaucoup de gens ressentent également un sentiment d'impuissance s'ils ont l'impression que leur employeur utilise des divergences dans la reconnaissance mutuelle transfrontalière des qualifications professionnelles simplement pour réduire leurs rémunérations.

Ces personnes se sentent abandonnées et impuissantes. J'ai pu le constater dans plusieurs cas à la frontière entre l'Allemagne et la France. Cependant, ce n'est pas le seul domaine préoccupant. Il est vrai que nous ne pouvons résoudre toutes les difficultés du jour au lendemain et que ce processus demeurera une question permanente à l'avenir, comme l'a déclaré M. Lechner, le rapporteur. Néanmoins, il nous incombe de montrer aux citoyens que nous prenons leurs préoccupations au sérieux et, à mon avis, cela implique également que la Commission attache suffisamment d'importance à cette question.

J'espère que nous pourrons collaborer avec la nouvelle Commission dans ce domaine pour progresser. Je vous demande de prendre les dispositions nécessaires à cette fin avec la direction générale compétente en la matière.

Bernadette Vergnaud (S&D).- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà débattu des craintes liées à la mise en œuvre de la directive «services». En ce sens, l'exemple de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles est emblématique. Des États n'ont pas respecté le délai de transposition et connaissent des problèmes dus aux lacunes du texte. Si cette directive pose une base solide pour la reconnaissance mutuelle, les spécificités de certaines professions ne sont pas prises en compte. Or, reconnaître des diplômes sans avoir mis en place de véritables niveaux de qualification et de formation communs, y compris pour l'enseignement supérieur, ne peut que créer complexité et défiance de la part des États, des professionnels et des citoyens.

L'exemple le plus évident est celui des professions médicales. Ainsi, une sage-femme française est habilitée à faire des prescriptions et est formée pour cela, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. Que se passe-t-il lorsqu'une sage-femme non habilitée arrive en France sans formation complémentaire et doit faire une prescription médicale? De même, certaines spécialités n'existent pas dans tous les États.

Cette directive est indispensable à la libre circulation des travailleurs, fondement de l'idée européenne, mais elle doit être améliorée et complétée, et les difficultés rencontrées doivent servir à identifier les professions pour lesquelles un enseignement linguistique et une harmonisation des formations s'imposent.

Je tiens à évoquer l'initiative remarquable, soutenue par tous les professionnels de la santé, pour la création d'une carte européenne, véritable garantie tant pour le porteur que pour le client ou le patient, et j'invite la Commission à l'étendre à d'autres professions, ce qui permettra d'optimiser la reconnaissance mutuelle et de gagner la confiance des citoyens.

Antonyia Parvanova (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, lorsque nous débattons de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et du bon fonctionnement du marché intérieur, nous devons

examiner la situation actuelle dans le secteur de la santé, pour lequel la directive et sa mise en œuvre doivent peut-être faire l'objet de discussions plus approfondies.

Outre la mise en œuvre complète de cette directive, il est crucial d'introduire des mesures additionnelles s'appliquant à la reconnaissance mutuelle, non seulement pour les diplômes, mais également pour les qualifications des professionnels de la santé. La fourniture de services de santé requiert des compétences linguistiques appropriées, un enregistrement via des régulateurs nationaux et, plus important, la capacité de fournir des soins sûrs et de grande qualité.

Je pense qu'il est nécessaire de mieux partager les informations entre les États membres en matière d'enregistrement des professionnels de la santé, par exemple au moyen d'une base de données européenne commune. Un système de garantie des compétences est également un élément clé de la fourniture de services de soins de santé sûrs, et nous devrions envisager des normes communes d'évaluation des compétences et aptitudes.

La mobilité des professionnels de la santé est également une question de santé publique et de sécurité publique. Sur cette base, la Cour de justice européenne a déjà approuvé des mesures de sauvegarde nationales additionnelles pour la circulation des marchandises. Il existe aussi des raisons pour ces mesures s'appliquant à la fourniture des services de santé, en particulier lorsque de nouvelles technologies de communication permettent des pratiques controversées telles que des consultations médicales électroniques. Nous devons relever le défi d'une population vieillissante, et cela exercera une pression encore plus grande sur le personnel de santé européen.

Tout en garantissant la mobilité des professionnels de la santé, nous devons aussi être en mesure de garantir aux citoyens européens des services de santé accessibles, fournis à temps et répondant aux normes de qualité les plus élevées. C'est notre responsabilité à tous. J'espère que les institutions européennes et les États membres envisageront cela sérieusement, étant donné que certains systèmes de soins de santé nationaux éprouvent déjà une pénurie de professionnels et qu'il nous sera dès lors extrêmement difficile d'assurer les soins de santé les plus élémentaires.

Małgorzata Handzlik (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, si nous voulons une mobilité pour nos concitoyens et c'est ce dont l'économie européenne a besoin - ils doivent être sûrs qu'une fois leurs qualifications obtenues, par exemple, en Pologne, ils n'auront aucun problème de reconnaissance de ces qualifications dans aucun État membre. J'ai parfaitement conscience de l'étendue du problème. Les 800 professions réglementées mentionnées par M. Samecki, ainsi que les nombreuses réglementations de ces professions aux niveaux national et régional, constituent un défi de taille pour les administrations des États membres. Cependant, le défi que doivent relever nos concitoyens qui rencontrent des problèmes liés à la reconnaissance de leurs qualifications consiste, principalement, à s'y retrouver dans le labyrinthe de ce système. C'est confirmé par les données de Solvit, et c'est pourquoi le problème de la mise en œuvre de la directive dans les délais n'est qu'un aspect de notre discussion.

Cependant, nous ne devons pas oublier que beaucoup de problèmes découlent d'un manque de confiance des États membres dans les systèmes d'éducation et de formation d'autres États membres. Finalement, ce sont la coopération, les ressources et l'engagement des administrations nationales qui nous font défaut. L'introduction d'une carte professionnelle européenne est une bonne idée, et nous avons eu l'occasion d'en discuter pendant le premier mandat du Parlement européen. Une telle carte doit, néanmoins, faciliter la circulation des personnes, et non pas la rendre plus difficile. L'introduction de cette carte - et je voudrais insister fermement sur ce point - ne doit pas devenir un obstacle supplémentaire au marché intérieur.

Mesdames et Messieurs, dans un peu moins de dix jours, le délai de transposition de la directive sur les services expire. J'en parle parce que c'est également important dans le contexte de notre débat d'aujourd'hui. Ces deux directives sont complémentaires à certains égards. On ne peut considérer la transposition de la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles comme un succès, et dès lors je me permettrai encore une fois de demander ici d'intensifier le travail lié à ces deux directives, parce que sans elles, le marché intérieur ne progressera pas.

António Fernando Correia De Campos (S&D). - (*PT*) Monsieur le Président, comme nous en sommes tous conscients, quinze directives ont été consolidées en un seul acte législatif pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cela a généré plusieurs problèmes pratiques de transposition dans les divers États membres. Les difficultés sont bien connues et la Commission devrait établir une liste des points de blocage et analyser les aspects problématiques détectés dans la transposition de cette importante mesure du marché intérieur.

Le protectionnisme présent à plusieurs niveaux constitue un obstacle non seulement à la libre circulation des personnes mais aussi au marché intérieur. Nous devons tenter d'identifier les zones floues pour que la méfiance ne réduise pas l'efficacité de cette directive. Nous ne demandons pas à l'Union de faire ce que les États membres devraient faire, mais de fournir un effort pour faciliter les choses en aidant à éliminer le corporatisme professionnel.

L'amélioration de la transposition de cette directive nécessitera la diffusion de la reconnaissance des qualifications au moyen des réseaux Solvit et EURES, la promotion de plateformes communes, la mise en œuvre de points de contact efficaces et, tout aussi important, la mise en relation de cette directive avec la directive sur les services.

Louis Grech (S&D). - (MT) L'obstacle majeur affectant la bonne exécution de cette directive est le manque de confiance des États membres dans les systèmes des autres États. L'absence d'intérêt des États membres à collaborer mutuellement se manifeste également dans la manière incohérente dont ils perçoivent le système d'information du marché intérieur. Chaque État membre prétend utiliser le système, mais la fréquence d'utilisation varie selon la finalité recherchée. Un système d'échange d'informations ne peut fonctionner correctement si les États membres ne l'utilisent pas de la même manière. Il faut disposer d'une compilation complète de données mises à jour régulièrement et il faut également créer un point de référence pour tous les États membres, où chacun d'entre eux pourra entrer toutes les données nécessaires permettant l'application concrète de la directive.

Je voudrais demander à la Commission de nous informer sur les plans d'action qu'elle a l'intention d'adopter pour la transposition correcte de cette directive, si nous voulons véritablement adhérer au concept du marché unique et pas simplement l'interpréter comme bon nous semble.

Catherine Stihler (S&D). - (*EN*) Monsieur le Président, avant de poser ma question, nous avons beaucoup parlé ce matin de Solvit. Lors de la dernière réunion de la commission IMCO, nous avons été informés du sous-financement des centres Solvit. Vous voudrez peut-être en prendre note avant votre audition, Monsieur Barnier, mais dans l'un des États membres, cette organisation est dirigée par un stagiaire. Nous ne pouvons tolérer que cela continue, parce que Solvit nous fournit un excellent service.

Ma question à la Commission concerne les professionnels des soins de santé. Un professionnel qui ne possède pas toutes ses capacités risque de mettre en danger la santé des patients et, dans les cas les plus extrêmes, de causer la mort.

La Commission considère-t-elle comme une obligation juridique pour les autorités compétentes de partager de manière proactive et efficace des informations sur des professionnels radiés afin de garantir que la mobilité des professionnels des soins de santé ne compromette pas la sécurité des patients?

Le système actuel d'information du marché intérieur permet le partage d'informations, mais seulement lorsqu'un régulateur compétent pose une question concernant un candidat à son registre. Nous devons donc disposer d'un meilleur mécanisme d'échange afin d'alerter les autorités lorsqu'un individu a été radié pour incompétence.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir abordé cette question pour la commission.

Philippe Juvin (PPE). - Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. La question est de savoir pourquoi cette directive, si importante et si appelée des vœux de tout le monde, est difficile à appliquer. Eh bien, c'est tout simplement parce qu'elle est difficile et complexe dans son application quotidienne et opérationnelle.

Je vois trois difficultés principales. La première, c'est évidemment celle de la langue, ce point a été évoqué. La deuxième, c'est celle de la complexité des procédures à suivre pour se voir reconnaître la validité de son diplôme. Il faut parfois effectuer un véritable parcours du combattant avant d'arriver à faire reconnaître son diplôme initial. Et la troisième, c'est peut-être l'hétérogénéité des formations initiales.

À ce sujet, je pense qu'il serait bon que la Commission demande aux États membres de désigner, pour chaque métier, une autorité professionnelle unique, compétente, qui serait chargée de la formation continue - la formation continue étant une des solutions. Il faudrait charger ces autorités compétentes de se réunir au plan européen, sous la forme d'un «board», pour définir une certification commune européenne. On le voit donc peu à peu, les professionnels passeraient d'un niveau d'hétérogénéité initiale à un niveau commun de formation continue.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, la Belgique fait partie des cinq États membres n'ayant pas encore transposé intégralement la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Mais selon les informations dont je dispose, il ne lui reste qu'à résoudre le problème des professionnels du voyage pour se mettre en conformité avec le droit européen.

Au-delà des difficultés inhérentes au système institutionnel belge quant à la transposition des différentes directives européennes, il semble que la directive dont nous parlons soit particulièrement complexe. Cela a déjà été évoqué. La Belgique n'est pas la seule à être concernée par la non-transposition, la mauvaise transposition ou la transposition partielle des directives. C'est pourquoi j'appelle la Commission européenne à soutenir les États membres en difficulté dans l'intérêt des professionnels. Ces derniers devraient pouvoir profiter de la libre circulation des personnes et de la liberté d'établissement qui constituent, je le rappelle, l'objectif principal de cette directive.

Seán Kelly (PPE). - (*EN*) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier M. Samecki pour son excellent travail. Je pense que nous approuvons tous le principe dont nous discutons ici ce matin, mais il ne devrait pas seulement s'appliquer à l'Union européenne mais également au monde entier.

Ce sujet a été évoqué récemment dans le cadre de la délégation canadienne, et constitue une mesure dans la bonne direction. Cependant, si nous voulons créer cet environnement idéal, nous devons nous assurer que les qualifications professionnelles répondent à des normes égales dans l'Union européenne et, idéalement, dans le monde.

Il y a des raisons de penser que, dans certains pays du moins, lorsque des étudiants n'ont pas atteint le niveau éducatif requis pour s'inscrire à un cours, ils peuvent se rendre dans un autre pays où ils peuvent le suivre moyennant paiement.

Il est donc nécessaire de disposer de preuves indépendantes permettant de vérifier si les normes sont égales et, si c'est le cas, il n'y a aucune excuse pour ne pas transposer ce principe dans l'Union européenne et à terme, il faut l'espérer, dans le monde pour atteindre ce que nous souhaitons - la libre circulation de la main-d'œuvre pour les professionnels.

Alan Kelly (S&D). - (EN) Monsieur le Président, allons droit au but. L'incapacité des États membres à s'organiser en matière de reconnaissance des qualifications nous coûte des emplois. L'incapacité des États membres à prendre ce problème suffisamment au sérieux est une question grave. Nos échanges commerciaux transfrontaliers, dans ce qui est censé être un marché unique, sont très loin de ce qu'ils devraient être. Nous sommes en train de reconstruire l'économie européenne et une partie de ce processus doit inclure des méthodes d'amélioration du commerce transfrontalier et rendre la main-d'œuvre plus mobile qu'elle ne l'est actuellement.

Nous devons nous tourner vers un nouveau secteur d'innovation des entreprises, là où en Europe nous travaillons ensemble pour fabriquer les produits les plus novateurs au monde. Étant l'épuisement de notre base manufacturière, comme par exemple en Irlande, l'exportation de nos services représente une nouvelle manière d'améliorer le commerce en Europe. Cependant, à cette fin, l'Europe doit disposer de normes en matière de qualifications.

Jusqu'à présent, les États membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les règles en la matière et cet échec limite notre capacité à vendre ces services au-delà de nos frontières. Pour les personnes concernées, cela réduit la libre circulation de la main-d'œuvre.

Je rejoins mon collège, le député Grech, quant au fait que les États membres ne font pas preuve de suffisamment de respect, en particulier en ce qui concerne le système d'information qu'ils utilisent. Il faut que quelqu'un soit tenu pour responsable de cette situation dans chaque État membre. Je prie instamment la Commission d'identifier et d'éliminer les obstacles empêchant la réalisation du marché unique.

Lambert van Nistelrooij (PPE). - (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais me concentrer sur un aspect de ce débat. Il semble y avoir une grande pénurie de professionnels spécialisés, ce qui a débouché sur un commerce de ces qualifications et sur une dévalorisation des qualifications authentiques. Cela peut générer de grands risques, à la fois dans le secteur sécuritaire, par exemple, et dans des entreprises à grande échelle telles que les entreprises chimiques et les raffineries pétrolières. Une supervision nationale semble inappropriée dans ce domaine.

Je voudrais poser trois questions au commissaire. Premièrement, s'il est au courant de cet état de fait; deuxièmement, si la Commission européenne peut nous fournir un rapport à ce propos; et, troisièmement, quels sont nos moyens d'action.

C'est un phénomène absolument ridicule et néfaste qui, je pense, doit être éliminé.

Milan Zver (PPE). - (*SL*) Mesdames et Messieurs, c'est vraiment une question très importante dont nous discutons ici, celle de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles dans l'Union européenne. Il s'agit d'un problème majeur parce que les qualifications sont octroyées par les systèmes d'enseignement des États membres, au moins au nombre de 27.

Certains d'entre vous se rappelleront probablement qu'en mars de l'année dernière, nous avons établi un cadre européen des qualifications, mécanisme permettant la comparaison entre les systèmes d'enseignement. Cependant, ce cadre des qualifications pose un problème, à savoir qu'il n'a pas été mis en œuvre par les États membres. Certains ne l'ont mis en œuvre que partiellement et d'autres ne l'ont utilisé que comme un simple traducteur de plusieurs qualifications, professions, compétences et niveaux éducatifs.

À mon avis, une grande tâche attend les États membres dans ce domaine particulier et, s'ils exécutaient réellement le cadre européen des qualifications, préalablement adopté au niveau institutionnel européen, ils faciliteraient grandement la comparaison et la reconnaissance mutuelle réelle des qualifications éducatives.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, chers collègues, je vous présente mes excuses pour ne pas m'être levé pendant ma première intervention. Cela s'explique par un certain manque d'expérience et par l'heure matinale.

Je voudrais évoquer deux questions d'ordre général. Tout d'abord, nous devrions souligner que la Commission a soutenu les États membres dans la préparation de la transposition de la directive. Là où la période de transposition a expiré, nous avons également pris des mesures énergiques pour forcer la transposition. En 2007, nous avons publié un guide de transposition. Ensuite nous avons instauré le système d'information du marché intérieur, qui est maintenant utilisé de manière intensive par tous les États membres, et nous avons également publié un code de conduite des pratiques administratives en juin de cette année.

Il y a un an, la Commission a assigné les États membres ne respectant pas leurs obligations devant la Cour de justice européenne et celle-ci a rendu six arrêts favorables condamnant la non-transposition par les États membres concernés. Très récemment, nous avons publié un tableau de bord illustrant la situation de la transposition dans les États membres, ainsi qu'un guide de l'utilisateur pour les citoyens et les entreprises.

En conclusion, je voudrais tous vous remercier pour vos questions et commentaires, et en particulier le président de la commission, Malcolm Harbour, pour sa précieuse contribution. Nous pensons que c'est maintenant au tour des États membres de tenir parole. La Commission se réjouit de pouvoir développer une relation privilégiée avec le Parlement sur ce dossier également. En particulier, nous sommes prêts à discuter activement de la manière dont la directive fonctionne en pratique, et comment tenir le mieux compte d'un environnement évoluant rapidement dans les années à venir.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Christa Klaß (PPE), par écrit. — (DE) L'un des objectifs de cette directive est la mise en œuvre complète des dispositions juridiques actuelles concernant la libre circulation des professionnels dans l'UE. La libre circulation des professionnels a déjà été adoptée dans la directive 2005/36/CE. Cependant, des problèmes se produisent de manière récurrente, en particulier dans les régions proches des frontières nationales. Beaucoup de personnes dans la région dont je suis originaire travaillent au Luxembourg, en Belgique ou en France. Je reçois de nombreuses demandes de citoyens qui se rendent dans l'un des pays voisins pour travailler. Ces demandes concernent souvent la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette situation doit changer. Des accords ont été conclus par les organisations professionnelles pour des professions spécifiques, mais, dans certains cas, c'est inutile et il arrive encore trop souvent que des citoyens doivent se battre pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications. Cela devient particulièrement difficile lorsqu'une profession spécifique n'est pas représentée dans un certain pays ou lorsque cette profession est organisée différemment, par exemple, les physiothérapeutes ou les personnes ayant un doctorat en administration des entreprises. Simultanément, de nombreux secteurs manquent de personnel. Les infirmières ou les fabricants d'outils, par exemple, doivent, à l'avenir, bénéficier de meilleures opportunités sur nos marchés du travail et, surtout, le marché intérieur

doit fonctionner de manière efficace en ce qui concerne le travail. Nous devons disposer d'une procédure de reconnaissance transparente, simple et claire.

3. Politique de cohésion après 2013 (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur la politique de cohésion après 2013 de Danuta Maria Hübner, au nom de la commission du développement régional (O-0121/2009/rev. 1 - B7-0229/2009)

Danuta Maria Hübner, *auteure*. – (*EN*) Monsieur le Président, il y a trois ans, une réforme majeure de la politique européenne de cohésion prenant en compte l'élargissement sans précédent de l'Union et les nouveaux défis émergents a été entreprise.

Ce n'est pas un hasard si, en 2005 et 2006, les priorités essentielles de la politique européenne de cohésion étaient: la stratégie de Lisbonne, l'innovation et la compétitivité, le changement climatique, la sécurité et l'efficacité énergétique, l'efficacité de l'utilisation de l eau, l'investissement dans les nouvelles compétences, l'attractivité des territoires pour les jeunes et la qualité de vie.

C'est parce que nous avons compris que la mission de la politique de cohésion consiste à anticiper le changement, et non à le suivre, que nous avons inscrit à l'agenda 2007-2013 de la politique de cohésion toutes les priorités qui figurent aujourd'hui à l'agenda Europe 2020 de la Commission.

C'est pourquoi, il y a plus de deux ans, le rapport analytique «Régions 2020» a été publié. Il avait pour objet d'identifier quelles devraient être les priorités de la politique de cohésion après 2013. Aujourd'hui, nous sommes tout à fait prêts à affronter l'avenir.

Il y a un an, la politique a mis tous ses actifs à la disposition du plan européen pour la relance économique, en établissant ainsi le lien essentiel entre la stratégie de sortie d'une crise économique réelle, d'une part, et la croissance durable à long terme et la transformation structurelle, d'autre part.

Mais notre question orale concerne l'avenir. Dans les prochaines années, l'Europe dans laquelle nous vivons aura besoin d'une forte action collective pour répondre aux attentes de ses citoyens, qui sont aujourd'hui des citoyens informés, pleinement conscients de tout ce qui dépend des choix opérés par les responsables politiques. Les sondages d'opinion confirment ces attentes.

Jacques Delors a dit un jour que le marché unique européen nous stimule à cause de la concurrence, nous renforce grâce à la coopération et nous unit grâce à la solidarité. La cohésion européenne qui fait fonctionner le marché unique est assurée par la politique régionale européenne, qui est aujourd'hui fondée précisément sur cette triple base: compétitivité, coopération et solidarité.

Pendant des années, nous avons parlé de la nécessité de déverrouiller, de mobiliser le potentiel de développement de toutes les régions et villes européennes. L'expérience et la logique montrent clairement que cette mobilisation est plus efficace et plus efficiente si elle est réalisée par l'engagement direct des niveaux infranationaux des gouvernements européens.

La politique régionale européenne a déjà passé le test de la subsidiarité. La subsidiarité travaille pour l'Europe.

La réforme de 2006 a fait de la politique de cohésion une politique moderne à perspectives locales fondée sur l'équilibre entre équité et efficacité, entre approche ascendante et descendante, entre les objectifs stratégiques européens communs et la flexibilité locale.

La réforme de la gouvernance politique exige que nous allions plus loin sur ces questions, mais certains principes ne doivent pas être abandonnés. Le nouveau Traité a consolidé la nouvelle compréhension de la subsidiarité européenne déjà enracinée dans la politique de cohésion, c'est-à-dire la subsidiarité étendue aux niveaux locaux et régionaux de gouvernance.

Nous pouvons en faire plus à ce sujet, surtout en ce qui concerne le niveau local. Ceux qui suggèrent que la politique de cohésion peut être limitée à Bruxelles et au niveau national, soit ne connaissent pas la réalité européenne, soit ne comprennent pas qu'exclure l'Europe locale et régionale de la poursuite des objectifs européens communs est, au mieux, économiquement malavisé et politiquement dangereux.

La cohésion est une notion qui exclut l'exclusion. Pour des raisons politiques, économiques, sociales et de légitimité, la politique de cohésion ne doit pas porter à la division, elle doit au contraire être une politique pour tous, au même titre que le marché intérieur et la monnaie commune.

Tous les éléments de ce triangle d'intégration - marché commun, monnaie commune, cohésion - se renforcent mutuellement et sont interdépendants. Ils sont notre bien public commun européen.

En tant que responsables politiques, nous avons relevé les enjeux en promettant d'exécuter la tâche. Les défis sont bien connus; la stratégie Europe 2020 a été soumise à la consultation publique.

Une politique de développement avec des cibles clairement définies et des outils pour les atteindre est nécessaire. La politique de cohésion est une politique de développement qui engage tous les niveaux de gouvernance européens à travailler de concert pour les citoyens européens.

En conclusion, l'Europe a besoin d'une nouvelle énergie pour prendre en charge son avenir, pour se renouveler en s'affirmant. Il est légitime de se demander d'où cette énergie pourrait, et devrait, venir. Pour moi, la réponse est claire. Aujourd'hui, cette énergie devrait venir d'en bas. Aujourd'hui, cette énergie peut être fournie au travers de l'engagement direct des niveaux locaux et régionaux de gouvernance européenne à la poursuite d'objectifs européens communs.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, les questions posées sont très pertinentes. Elles soulignent l'importance que vous attachez à la politique de cohésion, ainsi que votre engagement à maintenir cette politique au cœur de l'intégration européenne.

En ce qui concerne votre question sur la gouvernance à multiniveaux, celle-ci a été reconnue en tant que mécanisme fondamental de traitement des priorités politiques de l'UE. L'interdépendance croissante des différents niveaux de gouvernement dans l'Union a été soulignée par le document de consultation lancé par la Commission sur la stratégie Europe 2020.

La politique de cohésion est un bon exemple de gouvernance à multiniveaux. Elle offre un système de gouvernance qui valorise et exploite les connaissances locales et régionales, les combine à l'orientation stratégique du niveau communautaire et coordonne les interventions entre les niveaux de gouvernement.

Les forces de la gouvernance à multiniveaux ont été également soulignées par le Comité des régions dans son livre blanc de juin 2009, dans lequel il appelait l'Union à renforcer les effets des mécanismes de la gouvernance à multiniveaux et soulignait l'effet de levier généré par la politique de cohésion, laquelle contribue également à la mise en œuvre des autres politiques communautaires.

Concernant vos deux questions sur un éventuel abandon de l'Objectif 2 et l'éligibilité de toutes les régions européennes, celles-ci sont en effet toutes éligibles à une aide des Fonds structurels pendant la période 2007-2013. Quant à la période post-2013, la Commission n'a pas encore adopté de position officielle à ce stade

En ce qui concerne votre troisième question sur l'affaiblissement du principe de l'additionnalité, il s'agit de l'un des principes fondamentaux de la politique de cohésion. Il garantit que les Fonds structurels ne remplacent pas les dépenses structurelles publiques ou les autres dépenses équivalentes consenties par un État membre. Ainsi, il garantit le véritable impact économique des interventions de l'UE et apporte à la politique de cohésion une importante valeur ajoutée européenne.

Quant à votre question sur la dimension régionale de la politique de cohésion après 2013, le traité de Lisbonne maintient, en vertu de l'article 174, l'objectif de réduction des disparités entre les niveaux de développement des différentes régions et du retard des régions moins favorisées en tant que mission de l'Union dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale.

En outre, l'article 176 souligne que le Fonds européen de développement régional vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union à travers sa participation au développement et à l'ajustement structurel des régions dont le développement est à la traîne, ainsi que la reconversion des régions industrielles en déclin.

Quant à votre question sur la contribution des niveaux régional et local de gouvernance à la réalisation des objectifs européens dans le cadre de la politique de cohésion post-2013, je voudrais à nouveau attirer votre attention sur le document de consultation de la Commission sur la stratégie Europe 2020, qui cherche à obtenir le soutien actif de parties intéressées comme les partenaires sociaux et la société civile, et reconnaît que l'adhésion à la stratégie Europe 2020 dans toutes les régions de l'UE sera également cruciale pour sa réussite.

La Commission n'a pas encore déterminé quel sera le rôle de la politique de cohésion dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Mais la politique de cohésion possède la capacité de mobiliser, par-delà toutes les frontières, les acteurs régionaux ou locaux en faveur des objectifs européens.

Concernant votre question de savoir si la Commission a l'intention de publier un livre blanc sur la cohésion territoriale, au stade actuel, un livre blanc spécifique sur la cohésion territoriale n'est pas prévu. En revanche, les conclusions politiques tirées du débat public sur le livre vert sur la cohésion territoriale seront intégrées au paquet législatif global de la politique de cohésion post-2013 préparé dans le contexte du cinquième rapport sur la cohésion qui, conformément au nouveau Traité, doit être présenté en 2010.

Pour votre question relative au rôle du Fonds social européen dans la politique de cohésion et la réalisation de l'objectif d'un développement équilibré et durable, la politique de cohésion joue un rôle crucial quant au traitement des priorités européennes. C'est également le cas pour le Fonds social européen, qui continuera de travailler à la réalisation de ses objectifs tels qu'ils sont définis au Titre XI du nouveau Traité.

Parvenir à la cohésion sociale, économique et territoriale exige la mise en œuvre de politiques appropriées et une combinaison d'investissements venant de divers niveaux. Les investissements dans le capital humain financés par le FSE forment une composante essentielle de cette panoplie de mesures dans le contexte de l'économie mondialisée fondée sur la connaissance.

Concernant votre question sur le rôle de la politique de cohésion par rapport aux autres politiques de l'UE, la politique de cohésion fournit à l'UE sa plus importante source d'investissements dans l'économie réelle. Dans sa communication de décembre 2008 intitulée «La politique de cohésion: investir dans l'économie réelle», la Commission soulignait l'importance de centrer la politique sur la stratégie de Lisbonne, d'investir dans les ressources humaines, les entreprises, la recherche et l'innovation, les infrastructures prioritaires et l'énergie.

Actuellement, la Commission s'efforce de faire en sorte que la mise en œuvre des investissements programmés puisse se faire en partenariat avec les autorités nationales et régionales aussi efficacement que possible. Cet effort implique une étroite coopération entre les services pertinents de la Commission et entre la Commission et les autorités régionales et locales pertinentes.

Un exemple concret de la coopération entre les services de la Commission est le «Guide pratique des possibilités de financement de l'UE de la recherche et de l'innovation» publié en 2007, qui a été conçu pour aider les bénéficiaires potentiels à trouver leur voie parmi les trois instruments de financement communautaire et donne aux responsables politiques des conseils sur l'accès coordonné à ces instruments.

En ce qui concerne le FSE, le strict alignement de ses priorités sur les lignes directrices pour l'emploi assure un lien direct entre les priorités politiques de l'UE en matière d'emploi et le soutien financier communautaire.

Une complémentarité existe également entre les actions soutenues par la politique de cohésion et par la politique de développement rural, comme défini clairement dans les lignes directrices stratégiques communautaires des deux politiques.

J'espère avoir répondu à certaines de vos questions et j'attends avec impatience le débat intéressant qui va suivre.

Lambert van Nistelrooij, au nom du groupe PPE. – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le débat d'aujourd'hui concerne avant tout l'évaluation détaillée de la politique de cohésion et des perspectives de cette politique. Le Parlement européen veut, bien entendu, une révision financière à mi-parcours. La politique de cohésion et l'utilisation des fonds maintenant et pendant la période suivante jusqu'en 2020 en sont les éléments clés. Toutefois, à notre grande surprise, nous n'avons trouvé absolument aucune mention d'une évaluation détaillée dans le «non-document» préparatoire à l'examen à mi-parcours. Je tiens à préciser clairement, en tant que premier orateur du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), que la nouvelle Commission doit présenter au Parlement européen une évaluation détaillée plutôt qu'une caricature de politique régionale.

Le document prospectif sur «Europe 2020» du président de la Commission, M. Barroso, envisage de la croissance et une économie fondée sur la connaissance, la formation et l'éducation, la concurrence et une économie verte. Très bien. Alors dans ce cas la politique régionale, maintenant et à l'avenir, constitue le cadre d'intégration européen de réalisation de ces objectifs. Regardez la transition énergétique, le changement climatique et la stratégie de Lisbonne: tous ces éléments sont essentiels pour les régions et les villes.

En ce qui concerne le groupe PPE, nous souhaitons que la politique de cohésion soit centrée davantage sur les éléments clés de cette stratégie Europe 2020, tout en conservant la solidarité entre toutes les régions et également l'Objectif 2, dont le commissaire vient de parler si vaguement à l'instant. La promotion de la concurrence dans les régions riches fait partie de l'évaluation complète. Des budgets partagés, une augmentation de la fragmentation sectorielle des fonds au niveau européen dans le cadre d'une telle révision à mi-parcours, n'ont aucune espèce d'utilité et ce n'est pas la bonne approche à adopter. En cette période de crise, nous constatons combien ces fonds régionaux sont importants pour la reprise. Ils sont décaissés plus rapidement et sont entièrement utilisés: en 2009, pratiquement 100 % des fonds ont été mobilisés pour l'innovation et les nouveaux objectifs dans ma région, la région du sud des Pays-Bas. Début 2010, je présenterai moi-même un rapport sur la synergie entre les fonds régionaux et la recherche et le développement.

Je termine par une question. Monsieur le Commissaire, vous dites que vous ne présenterez pas de livre blanc sur la cohésion territoriale, et pourtant c'est le Parlement qui traitera cette question via la procédure législative ordinaire et qui fera en sorte que ces questions soient clairement définies par les nouveaux règlements.

Constanze Angela Krehl, *au nom du groupe S&D.* − (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, j'aurais aimé que l'introduction à ce sujet soit plus passionnante, parce que je pense que la politique européenne de cohésion doit changer après 2013. Nous sommes confrontés à des défis très différents de ceux que nous avions à relever il y a 10 ou 15 ans.

Pour mon groupe, le point central est le fait que la solidarité entre les régions n'est pas négociable. D'une part, cela veut dire que toutes les régions doivent avoir la possibilité de participer à la politique de cohésion de l'Union européenne et, d'autre part, cela signifie également que nous devons nous opposer à toute tentative de renationaliser la politique de cohésion. Il nous faut une approche européenne qui permette aux citoyens de s'identifier à l'Union européenne.

Pour nous, il ne fait aucun doute que nous avons également besoin de changer. Dans quelques années, tous les regards se tourneront sur la discussion concernant la désignation des régions prioritaires pour recevoir un financement au titre de la politique européenne de cohésion. À l'avenir, nous ne pourrons pas subventionner tout le monde avec les fonds européens. Nous devons nous concentrer sur l'établissement d'infrastructures efficaces, notamment dans les nouveaux États membres, et sur le développement de la recherche et de l'innovation. Naturellement, nous ne devons pas oublier non plus qu'à l'avenir, une politique européenne de cohésion devra réagir de manière appropriée aux défis tels que le changement climatique, le changement démographique et la mondialisation.

Nous devons également nous pencher sur le développement urbain. Non que je veuille négliger les zones rurales, mais parce que nous savons que 80 % des citoyens vivent en ville et dans des arrière-pays urbains et parce que le développement rural ne fait malheureusement pas partie de la politique de cohésion pour le moment, mais qu'elle est couverte par la politique agricole. Notre idée est de créer des réseaux plus solides. Je ne sais pas encore si cela fonctionnera, mais nous devons nous montrer à la hauteur de la situation.

Il importe aussi que le soutien aux personnes fasse également partie de la politique de cohésion, et c'est pourquoi je regrette que la réponse du commissaire ait été quelque peu évasive. Pour nous, cela veut dire avant tout éducation, formation et qualifications pour tous, de la petite enfance aux personnes âgées. L'apprentissage tout au long de la vie est un concept important. Mais cela veut dire aussi que le Fonds social européen (FSE) doit continuer à être intégré à la politique de cohésion. Il doit être hors de question de séparer le FSE de la politique de cohésion.

La coopération transfrontalière est très importante à nos yeux. Nous voulons renforcer cette coopération tout en simplifiant la bureaucratie qu'elle implique.

PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Filiz Hakaeva Hyusmenova, *au nom du groupe ALDE*. – (*BG*) Mesdames et Messieurs, le débat sur la réforme des Fonds structurels revêt une importance fondamentale, puisqu'il s'agit pour l'Union européenne de se doter des instruments financiers appropriés à la situation économique actuelle, ainsi que des ressources naturelles et humaines pertinentes.

Nous sommes confrontés à la tâche délicate consistant à prévoir et à élaborer la politique de cohésion qui favorisera la prospérité à long terme de nos concitoyens. Cette politique était, et reste, l'un des indicateurs

visibles et quantifiables de la solidarité européenne. Toutefois, les disparités entre certaines régions sont assez importantes et nous ne devons pas ignorer ce fait.

Ce qui est inquiétant, c'est que l'on observe des tendances indiquant que ces disparités s'aggravent, ce qui pourrait accroître l'inégalité et conduire à l'isolement. En tant que représentante de l'un des États membres les plus pauvres de l'Union européenne, je demande instamment que l'un des axes de la politique de cohésion soit la cohésion entre les États membres à faibles revenus.

Je souligne que nous ne considérons pas les Fonds structurels comme la panacée. Il est clair que nous devons mettre nos efforts en commun et accélérer le rythme auquel nous appliquons les normes fondamentales de l'Union européenne. Nous devrions également signaler que la disparité entre les rythmes de progression des différents États membres pourrait conduire, au moment opportun, à une restructuration interne de l'Union européenne.

Mais surtout, nous devons établir des critères et des conditions simplifiés et veiller à l'égalité des chances en matière d'obtention de ressources des fonds de l'UE. Ce n'est qu'une fois ces principes établis qu'une clause devrait être ajoutée afin de réduire le soutien aux pays qui ne parviennent pas à progresser. J'estime que si certains pays rencontrent des difficultés en agissant seuls, il est normal de les considérer comme des régions où les problèmes ont une dimension transnationale significative.

Il s'ensuit que des ressources européennes devront également être allouées aux pays riches où certaines régions ont un PIB plus faible. Enfin, les résultats de la politique de cohésion doivent également être mesurés en nombre d'emplois générés. C'est également un indicateur de la mesure dans laquelle la politique de cohésion s'intègre à d'autres politiques et crée de la valeur ajoutée.

Elisabeth Schroedter, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, on n'a pas dit grand-chose sur la signification de la politique européenne de cohésion en Europe. Elle est au cœur de l'Union européenne, car c'est la politique qui cimente l'UE. C'est le symbole de la solidarité et du dépassement de l'égoïsme national. C'est un instrument pour toutes les régions. C'est pourquoi le Parlement européen est si inquiet de voir que ce mécanisme de solidarité pourrait tout simplement être aboli dans notre dos. Cela ne parle guère en faveur de la bonne gouvernance quand la Commission publie en secret des documents stratégiques, au lieu d'ouvrir un débat sur la manière dont nous pourrions continuer à faire avancer le mécanisme de solidarité à la lumière des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, comme le changement climatique et le changement démographique, vu les strictes contraintes budgétaires.

Nous avons besoin de réformes, mais de réformes qui conduisent à un véritable changement. Elles doivent favoriser le développement durable dans les régions. Elles doivent soutenir les projets des régions et ne pas consister à appliquer une politique de haut en bas, comme le fait actuellement ce mécanisme d'allocation de fonds. Elles doivent au contraire induire le développement d'un processus de bas en haut en partenariat étroit avec tous les acteurs des régions. Nous connaissons bien ce processus. Nous avons déjà la méthode LEADER pour le développement des zones rurales. C'est une excellente méthode de promotion du développement durable qui permet de faire participer toutes les parties intéressées afin d'obtenir un excellent niveau d'acceptation locale. Mais pour ce faire, nous avons besoin d'une Commission assez courageuse pour dire oui au mécanisme de solidarité et oui au développement des régions par les régions elles-mêmes, plutôt que de laisser cette responsabilité aux gouvernements nationaux.

Oldřich Vlasák, *au nom du groupe ECR.* – *(CS)* Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'actuelle politique de cohésion est un organisme vivant. Au fur et à mesure que l'Europe change, la position des États et des groupes change à l'égard de cette politique. Malheureusement, les discussions sur l'avenir de la politique de cohésion après 2014 ont fourni davantage de questions que de réponses.

La politique de cohésion va-t-elle continuer à servir principalement les régions les moins développées de l'Union? Aurons-nous l'occasion de construire des infrastructures techniques et de transport dans la période à venir? Parviendrons-nous à améliorer la qualité de vie et à faire des économies? Parviendrons-nous à réduire la bureaucratie et l'administration excessive liées à l'octroi des financements de l'UE? Allons-nous rechercher des réponses consensuelles à ces questions et à d'autres dans un très proche avenir?

Dans la perspective des futurs développements, je considère personnellement qu'il est vital premièrement, d'harmoniser correctement la gestion des fonds européens par les autorités locales et, deuxièmement, que les fonds européens ciblent le soutien de l'utilisation des technologies modernes. C'est précisément ces deux domaines qui sont combinés dans le cadre de l'initiative dite «Smart Cities» (villes intelligentes), qui permet la revitalisation des communes et, en même temps, offre au secteur des entreprises la possibilité, en cette

période de crise économique, de se doter de systèmes modernes et de technologies intelligentes et de générer de la croissance économique. C'est incontestablement une bonne raison d'axer les investissements stratégiques sur ce domaine non seulement au niveau des autorités locales, mais également au niveau de chaque État membre et même de l'UE. Des systèmes de transport intelligents qui libéreraient les villes de moyens de transport chaotiques, des mécanismes d'aide à la navigation pouvant accroître l'attractivité du tourisme dans les villes, et des systèmes d'assistance à distance permettant aux citoyens âgés de rester plus longtemps chez eux: voilà des exemples d'investissements qui devraient tous obtenir le feu vert.

Du fait de la crise économique, notre débat sur l'avenir de la politique de cohésion est devenu encore plus urgent qu'il ne l'a jamais été dans le passé. Aujourd'hui, nous devons réfléchir plutôt deux fois qu'une avant de décider à quoi affecter les fonds européens.

Charalampos Angourakis, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*EL*) Monsieur le Président, la politique de cohésion de l'Union européenne a non seulement échoué à réduire les inégalités régionales et sociales, mais elle a également contribué à les exacerber. Les valeurs affichées par les statistiques sont souvent fictives, comme l'Union européenne elle-même le reconnaît, c'est pourquoi elle a créé le régime transitoire de soutien pour une série de régions, dont trois dans mon pays, la Grèce.

La règle du développement inégal dans le système capitaliste est implacable, surtout en temps de crise, où les contrastes sont encore plus marqués. Les prévisions pour 2013 sont hélas encore pires pour les travailleurs, surtout dans les régions moins développées. La politique de cohésion de l'Union européenne essaie de dissimuler cette politique ennemie du peuple, d'acheter les gens, de désorienter les travailleurs et, plus important encore, de garantir la profitabilité du capital.

L'objectif trompeusement appelé «solidarité» consistant à faire disparaître temporairement les contrastes entre les différentes sections de la ploutocratie est maintenant remplacé par la règle de la concurrence et du marché libre. Ces éléments existent également dans la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020.

Ils appellent à de nouvelles formes de gouvernance régionale et locale, comme proposé en Grèce par le PASOK et par les partis Nouvelle démocratie, à une intervention étendue et plus directe de l'Union européenne dans les organes régionaux et à une coopération territoriale différenciée qui traversera également les frontières nationales. Nous appelons les travailleurs à rejeter cette politique.

Enfin, je voudrais profiter de mon temps de parole pour vous inviter, Monsieur le Président, à user de votre influence pour que les demandes justifiées des travailleurs, qui sont en train de descendre dans la rue, soient satisfaites au Parlement européen.

John Bufton, *au nom du groupe EFD.* – (*EN*) Monsieur le Président, à propos de la politique de cohésion après 2013, un projet de document budgétaire intitulé «Agenda de réforme pour une Europe globale» dont nous avons pris connaissance grâce à une fuite révèle qu'à partir de 2013, le financement de l'UE pourrait changer complètement et être coordonné au plan national et non plus alloué au plan régional.

Ce projet renonce au contrôle régional et local dans le cadre de la gouvernance à multiniveaux, balayant ainsi le principe de la gestion partagée. À sa place, une approche sectorielle du nouveau budget est adoptée, au lieu de l'action indépendante dans le cadre des structures actuelles.

La proposition de limiter la politique au niveau national conduira à habiliter les États membres à régir la redistribution. Cela signifie non seulement que les contributeurs nets perdront tout financement en retour, mais aussi que les États membres qui comptent rejoindre l'Union européenne à la faveur d'un futur élargissement deviendront membres alors que le financement de la cohésion ne changera probablement pas pendant la prochaine période budgétaire.

Il s'ensuit que les pays qui assument actuellement une importante proportion de la charge financière de l'Union, comme le Royaume-Uni, vont s'apercevoir qu'ils doivent financer un nombre toujours croissant d'États membres éligibles au soutien.

Ils seront encore moins nombreux à supporter davantage, avec, pour le Royaume-Uni, une perte possible de sa compensation. Avec davantage de pays faisant la queue à la porte de l'UE, je crains que le pays de Galles ne voie une grande partie du soutien plus que nécessaire dont il bénéficie aller aux tous nouveaux États membres.

Il n'est pas surprenant que certains des plus riches pays d'Europe comme la Norvège et la Suisse se soient tenus à distance de l'Union européenne, sachant qu'ils auraient à payer pour financer leurs voisins plus pauvres. Mais le pays de Galles ne peut se permettre de payer si on ne lui rembourse rien.

Cette démarche renforce l'ambition croissante de l'Union européenne de devenir encore plus intégrée, plus centralisée et plus fédérale, aux dépens de la dimension régionale de la politique de cohésion qui sous-tend l'engagement de l'Union européenne à soutenir la cohésion territoriale et à distribuer des bénéfices à tous ses membres.

Au lieu de cela, l'UE, comme un loup dans une peau d'agneau, abandonne en catimini la coopération et le compromis en faveur de la consolidation.

Alors qu'on a raconté aux citoyens européens que l'Union - au motif qu'elle favorise les liens commerciaux - renforce les réseaux agricoles et promeut l'égalité, nous voyons les machinations d'une Europe de plus en plus globale et bureaucratique diminuer son soutien à l'agriculture et au développement régional en faveur d'une ambitieuse stratégie globale indésirable, y compris une émigration accrue vers des pays comme le Royaume-Uni.

Des parts plus importantes du budget de l'UE devront être consacrées à cet agenda aux dépens de régions comme le pays de Galles. Les derniers paiements pour les projets au titre de 2007-2013 des programmes des Fonds structurels de l'UE seront effectués en 2015. Il n'est pas certain que - pour autant qu'il y ait encore des financements - le pays de Galles pourra encore bénéficier d'un financement de l'UE lors des futurs cycles de financement.

L'implication que la cohésion pourrait disparaître complètement des nations riches sans aucune mention d'un financement transitoire privera davantage encore les citoyens du Royaume-Uni de leur droit de décision.

Le budget disproportionné que nous coute l'appartenance à l'Union serait mieux employé au financement du développement économique par une autonomie dont seul le Royaume-Uni déciderait.

Le réexamen du budget de l'UE dont la publication est prévue au printemps verra probablement tous les gouvernements d'Europe déclarer qu'il est nécessaire que le secteur public emprunte davantage. Il semble de plus en plus probable que le niveau de financement disponible pour le pays de Galles sera substantiellement réduit.

Parmi les conséquences, il y aura des réductions des budgets-programmes, moins d'investissements dans l'économie galloise au sens large, et des pertes considérables d'emplois liés à la gestion de programmes et à la réalisation de projets.

Plutôt que d'avoir un quelconque effet bénéfique sur mes électeurs, l'UE va porter un coup violent aux habitants du pays de Galles. Elle va leur couper l'herbe sous le pied. La réduction du financement du pays de Galles et du Royaume-Uni aura probablement un impact majeur sur notre pays dans son ensemble et affectera également le secteur agricole.

Il est temps maintenant que le pays de Galles et le Royaume-Uni organisent un référendum sur leurs relations avec l'Union européenne pour que les citoyens puissent décider s'ils veulent être gouvernés par Westminster ou par Bruxelles.

Markus Pieper (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, imaginons un instant les régions européennes sans la politique régionale européenne. De nombreuses villes et régions rurales manqueraient d'incitants décisifs au changement structurel. Les régions frontalières devraient se débrouiller seules avec leurs problèmes de travailleurs frontaliers et d'infrastructures transfrontalières. La politique sociale ne pourrait plus bénéficier des contributions européennes à la politique d'éducation et d'emploi. Les entreprises de taille moyenne ne pourraient pas participer avec succès aux réseaux internationaux.

Sans politique régionale européenne, les communautés régionales ne seraient plus visibles. C'est pourquoi nous sommes très inquiets des signaux émis par la Commission et qui contiennent des propositions de programmes sociaux sans l'appui d'un financement structurel. Cela reviendrait à faire de la Commission un monopole social sans les régions ou conduirait à des appels en faveur d'une politique de subventions réservées uniquement aux éléments les plus pauvres de notre société. Cela signifierait à son tour que nous perdrions complètement de vue le contexte européen et que nous passerions à une ère de renationalisation.

Que la Commission ait maintenant rendu publics ces documents ou non, le Parlement européen n'apportera pas son soutien à cette démarche qu'il considère comme une politique régionale sans les régions. Cela ne

signifie pas que nous soyons fermés à toute idée de réforme. De nouveaux défis relatifs à l'environnement, à la politique énergétique ou au changement démographique doivent être intégrés à nos actuelles structures de subventions. Je suis également favorable à ce que l'on facilite la mesure de la contribution européenne aux régions.

Nous devons également imposer des sanctions plus strictes aux États membres qui échouent constamment à prouver qu'ils gèrent adéquatement les fonds. Plus de cofinancement régional, plus de prêts, plus de transparence et plus d'efficacité: tels sont les types de propositions que nous voudrions voir présenter pour la réforme de la politique de cohésion. Nous soutiendrons des propositions de ce type, mais nous combattrons toute tentative de détruire la politique régionale. Oui aux réformes, non à la renationalisation!

Georgios Stavrakakis (S&D). - (EL) Monsieur le Président, je suis d'accord avec mes collègues qui se sont exprimés jusqu'ici et je voudrais moi aussi souligner que nous ne pouvons pas accepter une politique de cohésion post-2013 qui, premièrement, fera une distinction entre les régions d'Europe en proposant par exemple l'abolition de l'Objectif 2 (compétitivité); deuxièmement, qui inclura la renationalisation des politiques; et, troisièmement, qui exclura les autorités locales de la programmation et de la mise en œuvre des politiques communautaires.

Pour notre part, nous envisageons au contraire une politique de cohésion post-2013, une période où une politique européenne commune sera encore appliquée à toutes les régions de l'Union européenne, qui continuera à disposer de fonds suffisants pour réaliser ses objectifs et dont les règles d'application seront simplifiées pour qu'elle acquière encore plus de valeur ajoutée.

Je suis préoccupé par le contenu du document de stratégie 2020, parce qu'il ne contient pas de référence à la politique de cohésion, qui est l'outil le plus approprié pour atteindre les objectifs de Lisbonne. En fait, une grande partie de la politique de cohésion sert déjà ces objectifs et apportera la preuve de sa valeur ajoutée. Une autre preuve importante de sa signification est que la politique de cohésion a été le fer de lance du plan européen pour la relance économique.

Il y a une politique de développement, une politique de solidarité, une politique pour tous les citoyens européens indépendamment de la région de l'Union européenne où ils vivent. Malheureusement, il semble que la Commission européenne l'oublie, ou qu'elle semble l'oublier et qu'elle élabore des propositions qui changent les principes et la forme de la politique de cohésion. Mais vous pouvez être certains que nous saisirons toutes les occasions de les lui rappeler.

Michael Theurer (ALDE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le financement des régions et le financement structurel font partie de notre politique économique pratique et rend l'Europe largement visible. Dans les communes, les villes et les municipalités des régions, différents acteurs travaillent en étroite collaboration. C'est pourquoi nous devons conserver cette approche intégrée pour l'ensemble de l'Union européenne.

J'appelle la Commission à accorder beaucoup plus d'attention aux petites et moyennes entreprises et à impliquer beaucoup plus les communes, les villes et les municipalités dans la future politique de cohésion. Nous avons réellement besoin d'investir dans les infrastructures à l'avenir, mais nous devons surtout veiller à ce que les petites et moyennes entreprises bénéficient de l'innovation et du transfert de technologie. À l'avenir, nous devrions aussi permettre que les emplois soient subventionnés. Ce sont les questions cruciales qui se posent lorsqu'il s'agit de choisir une nouvelle orientation pour la politique structurelle et de cohésion dans l'Union européenne.

François Alfonsi (Verts/ALE). - Monsieur le Président, pour le groupe Verts/ALE, la politique de cohésion est au cœur d'une des démarches les plus structurantes de l'Union européenne: la solidarité. L'Europe se renforce chaque fois que la solidarité européenne s'exprime. C'est pour nous une question fondamentale.

La Commission européenne doit, selon nous, intégrer les principes suivants: premièrement, la cohésion territoriale étant une priorité politique, elle doit donc être aussi une priorité budgétaire.

Deuxièmement, la région constitue l'échelon pertinent du partenariat pour une politique de développement régional. Une renationalisation de cette politique serait pour nous inacceptable.

Troisièmement, la cohésion doit également se décliner pour résorber les fractures économiques et sociales les plus graves au sein d'un même territoire au profit des zones urbaines déshéritées ou, en direction des zones rurales en difficulté ou très mal desservies en raison de handicaps structurels comme le sont, par exemple, les îles.

Enfin, toutes les régions de l'Union doivent être éligibles à la politique de cohésion de façon différenciée, bien sûr, selon leur niveau de richesse, mais l'Union européenne doit pouvoir apporter sa contribution chaque fois que des politiques de cohésion sont en jeu.

Cornelia Ernst (GUE/NGL). - (DE) Monsieur le Président, voilà un débat capital sur la nature de l'Union européenne. Il s'agit de choisir entre le marché et la politique sociale. Les idées actuelles de la Commission sur l'avenir de la politique de cohésion sont inacceptables. Les Fonds structurels doivent être renforcés et non affaiblis. L'Europe doit davantage, et non moins, aplanir les différences économiques et sociales en matière de développement. Je le dis très ouvertement: la renationalisation, même partielle, de l'actuelle politique de cohésion aurait un grave impact sur les régions défavorisées, y compris en Allemagne et notamment dans l'Est de l'Allemagne. Après la dernière vague d'élargissement de l'Union européenne, les différences entre les régions de l'Union se sont aggravées.

En outre, je trouve personnellement qu'il est important que, notamment, les exigences socio-économiques des régions qui dépassent à peine le seuil d'éligibilité de 75 % du PIB moyen de l'UE par habitant soient reconnues. Le retrait soudain des subventions après 2013 aurait un effet dévastateur sur ces régions.

Bien sûr, il est extrêmement important que l'Union européenne augmente les subventions spécifiques destinées aux villes, car c'est là que réside le plus grand potentiel pour l'économie et les finances, parce que les villes ont été très durement frappées par la crise.

Je voudrais dire un dernier mot sur les régions frontalières. En tant que députée du parlement d'Allemagne orientale, je sais que nous avons besoin d'investir et de réaliser beaucoup de choses là-bas. Je suis très inquiète à l'idée que la Commission pourrait nous faire défaut à cet égard.

Franz Obermayr (NI). - (*DE*) Monsieur le Président, vous aurez probablement eu vent de la consternation et de la grave inquiétude qui règnent chez les membres de la commission du développement régional, à cause d'un document dit «secret» de la Commission qui circule depuis octobre. Ce document contient le projet de réforme budgétaire pour la période 2013-2020 qui représente un virage à 180° de la politique budgétaire. La focalisation initialement régionale du budget a été remplacée par une approche sectorielle.

En contradiction avec la stratégie de Lisbonne, le nouveau projet représente une restriction considérable des principes de subsidiarité et de gouvernance à multiniveaux. Plus spécifiquement, le projet inclut des plans visant à abolir l'Objectif 2, autrement dit la politique de compétitivité et d'emploi. Comme il y a des régions Objectif 2 dans chaque État membre, évidemment cela affectera fortement les deux tiers de toutes les régions de l'UE. Cette malheureuse proposition est justifiée sur la base que la différence entre les nouveaux - ou, autrement dit, les futurs - États membres et l'Europe occidentale au niveau national est si grande qu'une nouvelle politique budgétaire est nécessaire. À la lumière de la crise financière, cela devrait, dit-on, être un moyen de stimuler l'économie.

Personnellement, il me semble évident que cette proposition anticipe une possible adhésion de la Turquie. Nous savons qu'un financement accru serait nécessaire, et ce document constitue un outil de planification visant à garantir la disponibilité des énormes sommes d'argent requises pour cette adhésion.

Toutefois, je tiens à dire clairement qu'au niveau régional, le succès de la politique de cohésion réside dans sa proximité avec les problèmes économiques locaux. Il s'ensuit que l'argent sera investi judicieusement et efficacement, comme il l'a été jusqu'à ce jour. Si la composante régionale n'est pas incluse, il ne sera pas possible de mettre fin à la crise économique.

Je ne suis pas convaincu par la réponse de M. Barroso à la lettre ouverte de M^{me} Hübner, dans laquelle elle exprime sa préoccupation et, par conséquent, je compte sur une prochaine déclaration concrète.

Alain Cadec (PPE). - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe soutient sans ambiguïté une politique de cohésion forte et bien financée, capable de faciliter la convergence des régions européennes. Nous considérons en effet que, pour être efficace, cette politique doit être réformée et renforcée. C'est ensemble, Parlement et Commission européenne, que nous devons la dessiner dans la transparence la plus totale.

Je me félicite de la création, par notre commission parlementaire du développement régional, d'un groupe de réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion. La consultation sur le budget d'après 2013 et les futurs objectifs de cette politique doit impliquer tous les acteurs concernés: les États membres, les régions, la Commission européenne et le Parlement. Il n'est pas envisageable d'affaiblir, voire de supprimer, les échelons régionaux et locaux qui donnent tout leur sens à cette politique. Sur le plan financier notamment, nous nous

trouvons aujourd'hui face à une grande incertitude quant à l'avenir de cette politique de cohésion. La date d'échéance du cadre financier actuel est incertaine, tout comme l'ampleur de la réforme des perspectives financières. Il convient de rappeler la nécessité de maintenir la stabilité dans le financement de cette politique. Il est également indispensable de rejeter toute perspective de renationalisation de la politique de cohésion, qui ôterait aux régions le choix de la répartition des Fonds structurels et réduirait à néant la dimension régionale de cette politique.

Nous attendons de la Commission une attitude clairement volontariste sur la préparation d'un livre blanc sur la cohésion territoriale, Monsieur le Commissaire. S'agissant de la répartition de ces fonds, nous ne souhaitons pas l'égalitarisme, mais l'équité financière, dans le cadre d'un développement harmonieux qui s'appuie sur des constats et sur des situations différentes selon les territoires. La politique de cohésion ne doit pas uniquement se concentrer sur les régions financièrement les plus démunies, mais elle doit s'adresser à toutes les régions européennes, y compris les régions ultramarines.

Il est essentiel que le Parlement puisse avoir des interlocuteurs locaux bien identifiés. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que les fonds structurels européens seront équitablement et efficacement répartis.

Ricardo Cortés Lastra (S&D). - (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par envoyer tous mes vœux de réussite à toutes les organisations sociales présentes à Copenhague, en espérant un résultat positif pour l'avenir de la planète et pour l'avenir de la cohésion mondiale.

Nous devons défendre la politique de cohésion en tant que politique communautaire qui sert de rempart contre les tentatives de renationalisation. Elle est nécessaire non seulement à cause de son impact direct sur le développement de la cohésion dans nos régions et nos État membres, mais également à cause de sa valeur ajoutée en termes de planification stratégique, de stabilité financière et de visibilité du projet européen.

Parallèlement, il est important de ne pas oublier le rôle vital que les régions jouent et doivent jouer dans la politique de cohésion. La gestion décentralisée et une bonne gouvernance à divers niveaux sont cruciales pour assurer le succès de la politique de développement régional.

L'établissement de mécanismes de transition permettant une transition en douceur dans les régions et pays où l'intervention est progressivement réduite dans le cadre de l'objectif dit de convergence et du Fonds de cohésion sont pour moi un autre sujet de préoccupation. De même que le développement des régions européennes qui doivent faire face à des difficultés naturelles, y compris les particularismes des régions frontalières.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Monsieur le Président, nous sommes extrêmement préoccupés par tous les développements liés à la réforme du budget, notamment en ce qui concerne la politique structurelle et de cohésion, des développements sont nous sommes les témoins.

Dans une crise marquée par d'énormes inégalités sociales et des dissymétries régionales, la politique structurelle et de cohésion est un facteur essentiel de cohésion économique et sociale efficace. Cela signifie qu'il faut maintenir des objectifs précis dans ce domaine et ne pas essayer de nationaliser les coûts des politiques communautaires de l'agriculture ou de la pêche, ce qui serait préjudiciable aux pays et régions moins développés ainsi qu'aux régions ultrapériphériques.

Or, divers signes montrent que certaines démarches sont en cours pour corrompre encore davantage le concept de cohésion, soit en essayant qu'il inclue et finance toutes sortes d'actions et d'acteurs qui n'ont rien à voir avec les objectifs de cohésion - surtout la stratégie de l'Union européenne pour 2020 et la politique de lutte contre le changement climatique - ou en changeant les critères d'éligibilité et de gestion. Ce débat sur la politique de cohésion après 2013 est donc vraiment nécessaire. Nous sommes impatients d'obtenir des réponses claires soutenant une véritable politique de cohésion économique et sociale.

Nuno Teixeira (PPE). - (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons besoin d'urgence d'un débat sur le budget communautaire et sur la manière d'améliorer sa durabilité et sa transparence à l'avenir. Le cadre financier post-2013 doit être construit sur la base de la solidarité et de la cohésion territoriale. Ce sont des valeurs cruciales pour des régions comme Madère, qui sont confrontées à des difficultés permanentes et ont donc besoin d'un soutien permanent.

Je voudrais partager avec vous quelques idées dont je pense qu'il faut toujours les avoir à l'esprit quand nous réfléchissons et quand nous développons notre politique de cohésion. La Commission a mentionné à plusieurs reprises certains aspects que je considère essentiels, comme la nécessité que cette politique soit plus flexible,

plus simple, plus efficace et plus axée sur les résultats dans sa définition et sa mise en œuvre. Toutefois, il y a des questions qui me préoccupent quelque peu, notamment en ce qui concerne les besoins des régions ultrapériphériques. Je voudrais faire trois brèves remarques à cet égard.

Premièrement, l'actuelle approche régionale devrait prévaloir sur les autres critères, tels que les secteurs à valeur ajoutée. Un tel changement pourrait menacer l'Objectif 2, dont bénéficient actuellement deux tiers des régions européennes et qui s'avère être potentiellement contre-productif dans des régions possédant un profil économique hautement spécifique et des avantages compétitifs.

Deuxièmement, je pense qu'il est vital de maintenir le critère de proximité dans la politique de cohésion. C'est pourquoi il faut que l'affectation et la gestion des Fonds structurels se fassent encore d'un point de vue régional et non d'un point de vue national ou même centralisé au niveau européen. C'est est une priorité.

Dans mon troisième et dernier point, qui n'est pas le moins important, je voudrais mettre en lumière l'article 349 du traité de Lisbonne, qui prévoit un traitement spécial pour les régions ultrapériphériques en matière d'accès aux Fonds structurels, précisément à cause de leur situation économique et sociale caractérisée par des contraintes et des particularités permanentes et uniques, qui se révèlent au travers de leurs difficultés constantes et exigent par conséquent l'aide permanente recherchée.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D). - (*PL*) Monsieur le Président, aujourd'hui, la politique de cohésion contribue au développement des infrastructures routières et ferroviaires, principalement dans les nouveaux État membres. Grâce à cette politique, de nombreux nouveaux emplois ont été créés, et d'autres encore le seront certainement dans les prochaines années. Les investissements relatifs à la protection de l'environnement sont également extrêmement importants.

Lorsqu'on évalue cette politique et son efficacité à ce jour, une question fondamentale mérite d'être posée: que se passera-t-il après 2013? Le Parlement européen devrait dire clairement qu'il n'y a pas de consensus sur la rationalisation de la politique de cohésion. Après 2013, la politique de cohésion devrait soutenir, en plus de ses activités et mécanismes traditionnels, la recherche, les sciences, le développement, l'innovation, la création d'emplois et la lutte contre le réchauffement planétaire. La politique de cohésion devrait également inclure largement les zones rurales. Il est important que la mise en œuvre de la politique de cohésion soit basée sur des régions et des macrorégions.

Tamás Deutsch (PPE). - (*HU*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais parler brièvement de trois sujets: l'égalité des droits et des statuts, la confidentialité et, enfin et surtout, l'importance du développement rural. Vingt ans après l'effondrement du Mur de Berlin et vingt ans après que notre collègue, László Tőkés, a brisé le mur du silence au début de la révolution roumaine à Temesvár (Timişoara) en

Transylvanie, il a été dit plus d'une fois qu'au XXI^e siècle, il n'y aura plus d'anciens et de nouveaux États membres dans l'Union européenne, mais une seule Union européenne. Je suis pleinement d'accord avec cette déclaration, qui est très générale, bien sûr, mais je pense qu'il est important qu'elle n'ait pas l'air d'un détail parmi des décisions symboliques et qu'elle apparaisse également dans la mise en œuvre quotidienne de la politique de cohésion, l'une des politiques communes les plus importantes de l'Union européenne.

Si les États membres de l'Union européenne jouissent de droits et de statuts égaux, il est inconcevable que la politique de cohésion soit réformée de telle sorte que les États qui sont devenus membres de l'Union européenne en 2004 et 2007 y perdent avec la nouvelle politique de cohésion. Une telle réforme est tout simplement inimaginable. Mon deuxième point concerne la confidentialité. Je trouve ridicule une situation où la Commission européenne prononce certaines déclarations dépourvues de sens sur l'avenir de la politique de cohésion ou ne dit absolument rien du tout sur le sujet. En tant que député européen et membre de la commission pertinente du Parlement européen, je compte sur la Commission européenne pour qu'elle adopte une position claire et sans équivoque sur ces sujets.

Enfin et surtout, je voudrais parler du développement rural. Je suis convaincu que le développement rural doit rester un aspect crucial de la politique de cohésion. Il faut affecter des ressources appropriées à la politique de développement rural. Sur la base de la position technique adoptée par le Conseil des communes et régions d'Europe, je pense qu'il est important pour nous de réfléchir à la possibilité d'intégrer la politique de développement rural à la politique de cohésion après 2013.

Luís Paulo Alves (S&D). - (*PT*) La politique de cohésion est le principal instrument dont dispose l'Union européenne pour faire en sorte que tous les citoyens européens aient des chances égales de succès quel que soit le lieu où ils vivent. Cette politique contribue de manière décisive à la création d'un sentiment

d'appartenance à l'UE. C'est aussi l'une des politiques européennes de développement les plus fructueuses et les plus efficaces.

Monsieur le Commissaire, je ne peux cacher ma préoccupation quant au désormais célèbre «non-document» de la Commission et à ses propositions. Nous refusons la renationalisation de la politique de cohésion qui, dans la pratique, disparaîtrait si son efficacité dépendait de la richesse de chaque État membre. J'espère sincèrement que la Commission abandonnera cette voie une fois pour toutes.

Comme vous le savez, Monsieur le Commissaire, le nouvel article 349 du Traité établit la nécessité d'ajuster les politiques européennes aux caractéristiques spéciales des régions ultrapériphériques, notamment pour atténuer leurs handicaps, mais aussi pour faire bon usage de leur potentiel. Quelles idées pouvez-vous nous donner sur la future stratégie pour les régions ultrapériphériques que la Commission va publier en 2010?

Seán Kelly (PPE). - (*EN*) Monsieur le Président, tout comme mes collègues, j'ai moi aussi été alarmé par certaines des tendances qui apparaissant dans le document à usage interne récemment divulgué - un micro-scandale dans le grand train du monde. Ce qui me préoccupe le plus, c'est la suggestion de ne plus considérer les objectifs de compétitivité comme prioritaires.

Ces objectifs de compétitivité ont été cruciaux pour le développement rural et régional, en particulier pour les parcs technologiques, qui ont favorisé le développement de la «smart» économie et seront encore plus nécessaires à l'avenir.

Ils ont également favorisé la cohésion dans les régions et entre celles-ci. Je pense qu'il importe de réaliser qu'il existe d'énormes poches de pauvreté dans les régions. Ce fait n'est pas toujours reconnu et je pense notamment que le critère consistant à tout baser sur le PIB national est une mesure erronée. Il devrait l'être davantage sur le pouvoir d'achat, or dans certaines régions le pouvoir d'achat est certainement beaucoup plus faible que la moyenne nationale.

J'espère que ces sujets seront traités dans le prochain livre blanc, au même titre que les possibilités de synergies qui existent entre recherche, innovation et développement régional.

Comme mon collègue, je suis également préoccupé par la politique de développement rural - bien qu'elle ne fasse pas partie de la politique de cohésion et qu'elle ait plus de rapports avec la PAC - mais en même temps il est absolument vital qu'elle ne soit pas diluée dans les futures propositions parce que le développement rural, et notamment le développement des exploitations familiales, est vital pour les infrastructures sociales de notre société.

Enfin, je voudrais dire aussi que davantage d'efforts doivent être consentis pour lutter contre la fraude. Je sais qu'il y a eu des améliorations ces dernières années, mais nous devons garantir que l'argent qui est donné par l'UE arrive bien chez son destinataire, de sorte que nous puissions avoir de meilleures possibilités pour les citoyens dans toute l'Union européenne.

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, les Basses-Carpates - la région que je représente - constituent une région habitée par des gens merveilleux, ambitieux, qui travaillent dur, une région où sont actives de nombreuses entreprises dynamiques. De nouvelles initiatives apparaissent, comme Aviation Valley, mais les Basses-Carpates restent l'une de régions les moins développées de l'Union européenne. Nos problèmes ne sont pas dus à un manque de volonté, mais à des limitations structurelles et infrastructurelles que nous essayons actuellement d'éliminer avec l'aide d'une série de programmes. Je voudrais souligner que, dans le cadre de nos efforts, nous ne demandons pas la charité, mais un soutien pour nos initiatives. Nous voulons nous aussi voir la compétitivité de l'économie européenne se renforcer et nous voulons des solutions qui contribueront à protéger notre climat.

Toutefois, nous voulons également que le changement des priorités de financement soit progressif, et non soudain, car cela impliquerait d'abandonner les régions les plus faibles à elles-mêmes. Il est très important que la politique de cohésion soit mise en œuvre par les régions, parce que c'est la solution qui produit les meilleurs effets. Je voudrais aussi faire observer que la politique de cohésion porte en elle un message très important pour les citoyens. Elle montre que l'Europe est unie et que cela vaut la peine de participer à ce projet exceptionnel.

Sabine Verheyen (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, le financement structurel régional est un outil important pour l'intégration européenne et dans le passé, le financement de l'Objectif 2, notamment, a été considéré par les habitants de nombreuses régions comme le moteur du développement économique et structurel local. C'est un important moyen de gérer le changement structurel dans les régions et dans les communes.

Ce financement a un impact local et permet aux citoyens d'avoir une connaissance directe de l'Europe. Toutefois, nous avons besoin de structures plus simples, plus claires et plus transparentes et de meilleurs contrôles des fonds de cohésion, afin que l'argent soit utilisé de manière durable et efficace. La cohésion, c'est-à-dire la convergence du développement social et économique, est un objectif majeur de l'UE. Par conséquent, il importe que cet instrument soit renforcé, et non affaibli à l'avenir.

La politique de cohésion en Europe a besoin de plus de clarté, plus de transparence et plus d'efficacité. Chaque État membre doit également prendre plus de responsabilités dans ce domaine. C'est pourquoi il est important de maintenir le système d'additionnalité dans le financement. Nous ne voulons pas que le financement structurel soit renationalisé. En conséquence, je demande à la Commission de satisfaire à ces exigences en définissant les critères de financement pour 2013.

Derek Vaughan (S&D). - (EN) Monsieur le Président, si le pays de Galles est probablement la région la plus positivement européenne du Royaume-Uni, c'est parce que chaque communauté, presque chaque personne et de nombreuses organisations bénéficient d'un financement européen, appelé anciennement Objectif 1 et maintenant financement de convergence.

Par conséquent, si les propositions suggérées par la Commission étaient concrétisées, je pense que cela aurait d'énormes conséquences politiques dans des régions comme le pays de Galles. Et cela aurait, bien évidemment, d'énormes conséquences économiques, financières et sociales pour ces régions.

Par conséquent, je pense qu'il est absolument vital que tous les députés de ce Parlement demandent instamment à la Commission de présenter des propositions qui soient acceptables pour nous - et j'entends par là des propositions qui permettraient à chaque région en Europe d'être éligible, d'avoir accès aux Fonds structurels - et aussi de garantir que les zones qui cesseront d'être éligibles au financement de convergence après 2013 bénéficieront d'un statut transitoire à l'avenir.

Le Président. - Alors, Monsieur Gollnisch, vous êtes finalement arrivé. On va vous donner la parole, mais vous avez seulement une minute.

Bruno Gollnisch (NI). - Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention, en tout cas, les interventions de mes collègues. Je crois qu'il ressort principalement deux choses de ces interventions. La première, c'est le secret dont est entouré le mystérieux «non-document» de la Commission, et c'est la raison pour laquelle nous attendons avec beaucoup d'impatience les explications de la Commission.

Et la deuxième, c'est cette attitude assez étrange qui consiste à redéfinir, semble-t-il, la politique de cohésion territoriale autour d'axes tout à fait nouveaux, qui paraissent avoir assez peu de choses en commun avec, précisément, cette cohésion. Je pense notamment à la question de la politique étrangère, dont on comprend très bien qu'elle soit une priorité pour le haut représentant, mais beaucoup moins, naturellement, dans ce domaine.

Quant à la politique agricole commune, malheureusement, elle a déjà été largement sacrifiée aux lois du marché. Nous considérons, par conséquent, qu'il serait extrêmement intéressant que la Commission nous précise, de façon beaucoup plus claire, quels sont désormais ses objectifs. Enfin, le réchauffement climatique ne me paraît pas relever de la politique de cohésion.

Alfredo Pallone (PPE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je partage les préoccupations de nombre de mes collègues. Je suis convaincu que le retour du PIB à des taux de croissance à peine positifs tels que ceux prévus pour 2010 ne marquera pas la fin de la crise économique que nous subissons. Nous ne pourrons la considérer comme terminée que lorsque l'emploi sera revenu à ses niveaux d'avant la crise. Les estimations les plus optimistes situent ce moment aux environs de 2010.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'investissement et il est vital, en termes stratégiques, que l'Objectif 2, ou un système similaire, soit maintenu, puisque c'est un instrument efficace qui permettra d'aider nos régions à surmonter la crise. Le maintien de l'Objectif 2 va dans l'intérêt de l'Italie et de nombreux autres pays européens, puisqu'il satisfait un besoin essentiel: le développement des régions qui sont à la traîne et le renforcement de la compétitivité des régions plus développées.

Considérant ces arguments, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président, ne pensez-vous pas que l'abandon auquel vous songez est extrêmement préjudiciable aux régions d'Italie, d'Europe et de la Méditerranée et aussi pour d'autres pays?

Evelyn Regner (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, tous les orateurs ou du moins la majorité d'entre eux, parlent du modèle social européen, mais cela ne se reflète pas suffisamment dans le budget de l'UE ou dans la politique de cohésion. Par conséquent, je voudrais que le Fonds social européen (FSE) soit indépendant et séparé de la politique structurelle européenne. Un financement accru devrait être affecté au FSE, lequel devrait devenir plus flexible. Il devrait être possible également d'augmenter le financement disponible au cours des sept années de la période de financement.

Le fait de séparer le Fonds social de la politique structurelle permettrait de mettre un financement convenable à la disposition des régions qui ne sont pas économiquement sous-développées et ont donc été largement ignorées par la politique de fonds structurels de l'UE. Le Fonds social européen devrait donc être utilisé plus efficacement pour combattre les problèmes du marché du travail, comme les taux élevés de chômage, le faible taux d'emploi des femmes, le nombre important de départs prématurés de l'école et le peu de succès de la formation permanente.

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (PPE). - (*EL*) Monsieur le Président, je pense que notre commission parlementaire a pris une décision très importante concernant le débat d'aujourd'hui, qui s'avère être extrêmement intéressant, avec de nombreuses questions et de très importants aspects soulevés et qui porte non seulement sur une politique de cohésion post-2013 efficace, mais aussi sur la nature de l'Union européenne.

Je voudrais souligner que ce débat, cette préoccupation, arrive à un très étrange moment pour l'Union européenne. D'une part, nous avons une avancée décisive vers l'intégration avec le traité de Lisbonne et, de l'autre, nous subissons toujours les conséquences d'une crise financière internationale sans précédent qui nous fait comprendre à tous l'importance du soutien de la solidarité de l'Union européenne pour le marché intérieur et la cohésion.

Je voudrais poser à la Commission européenne deux questions qui préoccupent le Parlement européen et à propos desquelles je partage l'inquiétude de mes collègues. Premièrement, y a-t-il dans vos projets une quelconque intention de présenter des propositions innovantes, que nous accepterons volontiers, de renationalisation de la politique communautaire de cohésion et, deuxièmement, que va-t-il se passer concernant l'Objectif 2, car c'est vraiment ce dont nous avons besoin pour la compétitivité, non seulement de certaines zones, mais finalement de tout le marché européen.

Karin Kadenbach (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, je pense que le travail du Parlement et de l'Union européenne consiste à établir les conditions de base qui permettent à tous les citoyens de tous les États membres d'avoir la meilleure qualité de vie possible dans les régions où ils vivent. Toutefois, ces conditions varient beaucoup à travers l'Europe. C'est pourquoi nous avons besoin d'une politique de cohésion forte et adéquatement financée.

Nous devons rejeter catégoriquement toute proposition impliquant l'abandon de la route que nous avons choisie, et nous avons entendu aujourd'hui que certaines propositions de ce genre ont été faites. Nous n'avons pas besoin de renationalisation. Nous avons besoin d'instruments de financement pour toutes les régions européennes, y compris celles qui sont désavantagées et celles qui ont déjà de hauts niveaux de développement. Nous ne devons pas mettre en danger ce que nous avons déjà réalisé.

Nous avons besoin d'un système transparent de subventions permettant un accès facile au financement, mais qui garantit également que l'argent est utilisé correctement et efficacement. Nous devons penser au niveau européen, mais agir au plan régional.

Iosif Matula (PPE). - (RO) Je trouve particulièrement utile ce débat sur l'avenir de la politique de cohésion après 2013. Actuellement et surtout pendant cette crise, les différences de niveaux de développement entre les diverses régions d'Europe sont considérables et continuent de s'aggraver.

Les régions d'Europe doivent continuer à s'appuyer sur la politique de cohésion afin de réaliser les objectifs proposés. Les disparités entre les différentes régions doivent être réduites rapidement et sans délai. Les niveaux régionaux et locaux de gouvernance doivent absolument être impliqués davantage, mais sans que ces régions aient nécessairement l'impression qu'elles sont progressivement oubliées ou abandonnées.

Par ailleurs, de nombreux pays dans l'Union européenne basent leurs efforts de développement et de politique économique nationale sur les objectifs de la politique de cohésion. Dans mon pays, la Roumanie, on pense également qu'il serait très utile de poursuivre l'actuelle politique de cohésion après 2013, en associant les efforts et les fonds nationaux à ceux offerts par les Fonds structurels et les financements au niveau régional.

Antigoni Papadopoulou (S&D). - (EL) Monsieur le Président, je conviens que la politique régionale est un levier de renforcement de la cohésion et de la solidarité dans la communauté. L'actuelle crise économique internationale est particulièrement aiguë. Elle a provoqué de nombreuses inégalités, des pressions, surtout parmi les groupes vulnérables. Elle a augmenté le chômage, les inégalités et les troubles sociaux au niveau national et régional.

Toutefois, la crise économique mondiale actuelle est également un défi. La solidarité communautaire doit être renforcée d'urgence afin de réaliser une vraie politique européenne de cohésion intégrée régionale qui fixera des priorités ambitieuses et favorisera la sauvegarde d'infrastructures adéquates et une étroite coopération transfrontalière grâce aux échanges de bonnes pratiques.

Nous disons non» à la discrimination, «non» à la renationalisation, «non» à la bureaucratie, «non» au manque de transparence, «non» à l'allocation secrète de fonds et à l'abolition de l'Objectif 2, qui serait préjudiciable à l'Europe méridionale et méditerranéenne. Nous disons «oui» à une répartition équitable des fonds communautaires, à la participation des autorités locales, au renforcement des petites et moyennes entreprises, à une réforme adéquate qui doit être réalisée moyennant un financement approprié des mesures conformément aux objectifs de l'Europe pour 2010. Enfin, nous disons «oui» à un traitement spécial pour les régions éloignées, notamment dans les pays d'Europe méridionale et méditerranéenne.

Petru Constantin Luhan (PPE). - (EN) Monsieur le Président, l'introduction de la gouvernance à multiniveaux a conduit à un besoin accru de mécanismes et de plateformes de coordination, et au fait que les autorités locales doivent souvent traiter des disparités sociales provoquées par les développements de politiques sur lesquelles elles n'ont pas de contrôle et peu d'influence.

De plus, il est très difficile d'estimer les effets à long terme de projets financés par des fonds européens et l'impact des programmes qui sont mis en œuvre en même temps.

Je voudrais savoir comment la Commission européenne entend soutenir les efforts des autorités locales pour générer une stratégie de développement intégrée et durable basée sur les besoins des communautés et prendre en compte les besoins qui pourraient être influencés par des causes extérieures.

Quel sont les instruments qui seront développés par la Commission européenne en faveur des autorités locales?

Czesław Adam Siekierski (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, la politique de cohésion est l'un des piliers de la politique de développement. En fait, c'est cette politique qui contribue le plus au renforcement de l'identité des régions et de la société locale. Je pense que dans cette discussion, nous nous trouvons entre deux extrêmes. Certains voudraient en mettre un peu trop dans cette politique, tandis que d'autres veulent trop la restreindre. Il est clair que l'objectif le plus important de cette politique est le développement durable dans une série de domaines.

La politique de cohésion doit être appliquée de la même manière aux zones urbaines et rurales. N'oublions pas que l'Union, après un élargissement aussi considérable, est très hétérogène. Garantir l'égalité des chances en matière développement est une lourde tâche. Les défis actuels que nous devons relever en même temps sont la lutte contre la crise économique, la tendance démographique défavorable et, enfin, le changement climatique. Une chose est certaine: il faut continuer la politique de cohésion et l'adapter aux défis actuels.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). - (RO) Je voudrais appuyer ce qu'a dit mon collègue en disant que lorsque nous parlons de villes intelligentes, il est important que nous investissions davantage dans l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels. Quatre-vingt dix pour cent des bâtiments qui existeront en 2020 existent déjà maintenant. C'est pourquoi je demande que, dans le cadre de la future politique de cohésion, la dotation du Fonds européen de développement régional soit augmentée afin que celui-ci puisse être utilisé par les États membres pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, et surtout des logements. Je pense également que nous avons besoin d'investir davantage dans les transports publics afin de développer la mobilité urbaine.

Georgios Papanikolaou (PPE). - (EL) Monsieur le Président, mes collègues ont couvert les questions fondamentales du débat d'aujourd'hui. Je voudrais seulement mettre en lumière deux aspects.

Premièrement, il est inacceptable que les conditions préalables soient remplies et que la facilité de bénéficier de nos politiques et programmes de cohésion existe, tout cela pour s'avérer finalement infaisable pour des motifs opérationnels et, plus grave encore, pour des raisons bureaucratiques. Par conséquent, plus nous

simplifions nos procédures et nos politiques, plus vite nous atteindrons ce que nous recherchons, à savoir la cohésion en Europe.

Deuxièmement, nous avons dit que, de toute manière, nous sommes en train de sortir de la crise économique qui affecte en ce moment l'ensemble de l'Europe et le monde entier. Si nous voulons être optimistes, nous devons manifestement renforcer les régions qui en ont le plus besoin et surtout, si je puis dire - et j'aimerais une réponse de la Commission à ce sujet - les groupes sociaux qui ont le plus besoin d'aide. Ce sont des jeunes dont je parle avant tout.

Voilà notre position de base et celle de notre groupe politique sur l'économie sociale de marché. C'est la seule façon pour nous de faire face à l'avenir avec certitude.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, il ne fait pas de doute que la politique de cohésion sera étroitement impliquée dans la réalisation de la stratégie Europe 2020.

La stratégie Europe 2020 répondra aux nombreux défis mondiaux, et la politique de cohésion comptera parmi les instruments clés et fondamentaux à la disposition de l'Union européenne et des États membres pour relever ces défis. Par conséquent, les préoccupations selon lesquelles la politique de cohésion sera détachée de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE sont infondées.

Deuxièmement, à ce stade, la Commission n'a pas de réponses claires à toutes les nombreuses questions et à tous les problèmes soulevés par les députés, comme la couverture géographique, la couverture ou l'existence de régions Objectif 2, la base de financement appropriée, les dispositions transitoires, ou le statut de certains groupes de régions .

Je l'admets, mais il y a en ce moment un vif débat approfondi entre les services de la Commission, ainsi qu'entre les experts gouvernementaux des États membres et la Commission. Ces débats conduiront à la préparation d'une position en bonne et due forme de la Commission dont la publication est prévue pour l'automne 2010.

Au cours des prochains mois, les questions et problèmes soulevés ici devraient recevoir une réponse adéquate de la Commission.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les députés pour leurs questions et suggestions. Elles confirment l'importance de la politique de cohésion en tant qu'instrument d'investissement à long terme dans des secteurs qui sont nécessaires à la construction du potentiel de croissance des régions européennes et des États membres. Je vais ramener vos intéressants et précieux commentaires avec moi à Bruxelles et j'en ferai rapport à mes collègues des services de la Commission et à mon successeur.

La Commission sera prête à poursuivre avec le Parlement les discussions relatives à l'élaboration de la future politique de cohésion dans les prochains mois.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Lívia Járóka (PPE), par écrit. – (HU) Mesdames et Messieurs, le débat sur l'avenir de la politique de cohésion est d'une extrême importance. Étant donné que nous discutons d'une politique horizontale qui redistribue plus d'un tiers du budget de l'UE, les résultats de la réalisation des objectifs de cohésion auront une influence cruciale sur l'avenir de notre continent. Depuis son entrée en vigueur, la politique de cohésion a remporté des succès spectaculaires dans l'UE-15. Malheureusement, une intervention plus active est indispensable pour les État récemment devenus membres et qui sont affectés par une extrême pauvreté. En outre, de nouveaux et redoutables défis, tels que le changement climatique, le déclin démographique ou la récession économique mondiale, rendent la situation encore plus difficile. En conséquence, à l'avenir nous devrons nous doter d'un cadre plus efficace et plus flexible afin de traiter les différences territoriales affichées par les indicateurs sociaux et économiques. Un fort accent doit également être placé sur le développement des zones les moins développées, notamment les petites régions qui affichent des résultats inférieurs aux moyennes régionales et luttent en souffrant de désavantages bien plus graves que les régions qui les entourent. En gardant cela à l'esprit, il serait intéressant d'envisager d'affecter des ressources au niveau de l'UE, dans le but spécifique d'assimiler les régions de planification statistique LAU 1 (ou «unités administratives locales», anciennement NUTS 4) là où la décision concernant l'utilisation de ces ressources peut être prise par les petites régions pertinentes ou leurs associations. La coordination avec les autres politiques de l'UE doit également être améliorée. Les barrières entre les divers fonds doivent être éliminées afin que le maximum possible d'allocation de ressources puisse être atteint. Par ailleurs, les règles de mise en œuvre doivent être radicalement simplifiées. En outre, il convient d'accorder la priorité aux investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi durable, et à la mise en œuvre de programmes complets adaptés aux besoins spécifiques des petites régions.

Richard Seeber (PPE), par écrit. — (DE) L'Europe des régions est un principe sur lequel l'UE s'est mise d'accord depuis longtemps. La politique de cohésion après 2013 doit continuer à faire de cette vision une réalité. Pour cela, une bonne approche consiste à faire de la cohésion territoriale le principal objectif. Dans ce contexte, la coopération interrégionale joue un rôle important. Ces dernières décennies, l'approche interrégionale a enregistré certains succès notables. Les divers projets de l'UE dans ce domaine permettent aux citoyens d'avoir une expérience directe de l'Europe et de placer au niveau régional la liberté d'action qui caractérise la politique européenne. Toutefois, il reste encore du travail à faire à l'avenir. Une approche interrégionale exige une coordination efficace capable d'harmoniser les différentes structures des différents pays. Les autres éléments de la politique régionale qui seront cruciaux dans les années à venir sont l'additionnalité du financement, la coopération intersectorielle et la conditionnalité. Afin de garantir que le financement parvient effectivement sans les zones qui en ont besoin, les projets doivent avoir des objectifs clairs et spécifiques. À mon avis, une planification à long terme apporte également de la valeur ajoutée et prévient le gaspillage des fonds.

Tomasz Piotr Poręba (ECR), *par écrit.* – (*PL*) Je crains que les dispositions présentées par la Commission notamment celles concernant la fin de l'Objectif 2 et l'abandon de l'aspect régional de la politique de cohésion en faveur d'une approche sectorielle - ne signifie un retour au concept d'une Europe à deux vitesses et une augmentation de la distance, en termes d'économie et de civilisation, entre l'ancienne et la nouvelle Europe. Un tel modèle serait une renonciation à l'intégration de l'ensemble des 27 et à l'idée de solidarité consacrée par l'article 3 du traité de Lisbonne. Cette idée, c'est certain, est à la base de toute la politique de cohésion, qui vise à établir l'égalité des chances et à éliminer les différences entre les régions.

Nous devons soutenir la proposition de la Commission concernant l'accroissement de l'importance donnée à la recherche et au développement de nouvelles technologies. C'est la voie dont l'Europe a besoin. Toutefois, en choisissant cette voie, nous ne devons pas oublier les régions et les pays dans lesquels le rehaussement du niveau de vie à la hauteur de la moyenne de l'UE est une question fondamentale. N'oubliez pas que la région la plus riche de l'UE est 11 fois plus riche que la plus pauvre. L'élimination de ces différences doit rester le premier objectif des politiques de cohésion de l'UE.

Une nouvelle version du document est en cours de rédaction. J'espère que dans la nouvelle version, la Commission prendra en compte les avis qui ont été exprimés au cours du débat d'aujourd'hui et ce qui a été dit en divers lieux de l'Union européenne et à divers niveaux: autorités locales, gouvernements, associations et organisations non gouvernementales. Une bonne politique régionale ne peut se faire que par l'étroite coopération des régions.

(La séance, suspendue à 11 h 05, est reprise à 11 h 30)

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

Le Président. - J'ai une annonce à faire. Elle concerne une dame qui nous a soutenus ici au Parlement européen pendant de nombreuses années, M^{me} Birgitte Stensballe. Malheureusement, elle nous quittera le 1^{er} janvier 2010 pour prendre sa retraite.

(L'Assemblée, debout, applaudit M^{me} Stensballe)

4. Ordre du jour

Martin Schulz (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais invoquer deux motions de procédure et je voudrais pouvoir les invoquer l'une après l'autre. Tout d'abord, j'ai une requête à adresser à l'Assemblée tout entière. Je veux parler d'une question urgente dont nous débattrons cet après-midi. À savoir, le cas d'Aminatou Haidar.

Nous avons une question d'urgence à l'ordre du jour cet après-midi. Je voudrais vous demander de me faire confiance en ce qui concerne la procédure suivante. Certains membres étroitement impliqués dans cette

affaire savent - je ne peux vous livrer plus de détails à ce stade, mais je fais partie de ceux qui savent - que nous trouverons une solution à cette affaire au cours de la journée. Des représentants de premier plan des gouvernements de l'Union européenne travaillent à une solution positive. Dès lors, il serait raisonnable de retirer cette question urgente de l'ordre du jour de cet après-midi, car tout nouveau débat ne pourrait que gêner le travail qui est en cours à travers les canaux diplomatiques. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée d'accepter exceptionnellement de retirer cette question urgente de l'ordre du jour, car cela contribuera à résoudre l'affaire plus que tout nouveau débat ne pourrait le faire. Voilà ma première requête, Monsieur le Président. La deuxième requête suivra plus tard.

Le Président. - Monsieur Schulz, je ne suis pas sûr que nous puissions débattre de ce point une nouvelle fois. Je crains qu'il ne soit trop tard car nous avons déjà adopté une décision sur cette question. Il est difficile à présent de revenir sur ce point.

Joseph Daul (PPE). - Monsieur le Président, je soutiens la proposition de Martin Schulz. Je crois que les négociations sont extrêmement difficiles. Nous parlons d'un cas humain, d'une femme, et on est en train de chercher une solution politique.

Je crois donc que, lorsqu'on cherche une solution politique, il ne faut pas aggraver la situation. Je demande qu'on nous laisse d'abord trouver une solution politique.

(Applaudissements)

Miguel Portas (GUE/NGL). - (*PT*) Permettez-moi simplement de faire une brève remarque. Les efforts diplomatiques sont très importants, mais Aminatou Haidar en est à son 33^e jour de grève de la faim à l'hôpital. Le pire que nous puissions faire, ce serait de dire à une femme qui lutte pour des droits humains élémentaires que notre Parlement allait l'oublier ici et maintenant.

Le Président. - Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 140 du règlement, nous pouvons voter sur la proposition de retrait de ce point de l'ordre du jour.

Pour cela, je voudrais que quelqu'un s'exprime en faveur de la proposition.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). - (ES) En ma qualité de chef de la délégation socialiste espagnole au Parlement européen, je souhaite déclarer que j'apprécie ce qui a été dit par le président du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen et qui a été soutenu par le président du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens). Et ce pour deux raisons. Premièrement, parce que pour moi notre Assemblée fait clairement preuve de solidarité avec M^{me} Haidar personnellement et avec sa cause dans la dangereuse situation qui résulte d'une grève de la faim prolongée.

Ma deuxième raison est que je crois que l'Assemblée adopte également une position positive qui soutient l'intense effort diplomatique multilatéral mené par le gouvernement espagnol. Ce dernier est après tout le gouvernement du pays sur le territoire duquel M^{me} Haidar se trouve actuellement. C'est également le gouvernement du pays où cette grève de la faim a lieu et dont M^{me} Haidar elle-même a déclaré qu'elle ne se terminerait pas avant qu'elle ne foule à nouveau un sol situé hors de la juridiction espagnole.

Je soutiens par conséquent l'effort diplomatique actuel et je crois que le mieux que nous ayons à faire consiste à éviter une résolution qui pourrait compromettre la réussite de toute négociation qui pourrait avoir lieu dans les prochaines heures...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Le Président. - Je demande à présent à quelqu'un de s'exprimer contre la proposition.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). - (ES) Monsieur le Président, je prends la parole pour manifester l'opposition de mon groupe à cette proposition et je vais expliquer pourquoi. Je ne pense pas qu'il soit approprié de présenter une telle proposition ce matin. En outre, ce serait manquer de respect vis-à-vis de tous les groupes parlementaires qui ont déposé un texte de résolution.

Nous avons consacré trois heures, dans la seule journée d'hier, à trouver une manière de sortir ce cas du débat politique et de cesser de se focaliser sur ce qui se passe en Espagne. Grâce aux efforts de tous les groupes impliqués, nous sommes parvenus à concilier des positions divergentes pour arriver à un texte de résolution commune. Nous avons également pu surmonter les divergences d'opinion au cours de cette même réunion.

Par conséquent, je pense que si nous ne le jugeons pas approprié, si notre Assemblée ne fait pas entendre sa voix dans une telle situation, quand se fera-t-elle entendre? Quand?

(Vifs applaudissements)

J'ai une dernière requête...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Willy Meyer (GUE/NGL). - (*ES*) Monsieur le Président, il n'est pas correct de dire que notre Assemblée s'est exprimée sur le cas de M^{me} Haidar. Notre Assemblée allait s'exprimer aujourd'hui. Elle allait le faire aujourd'hui après une grève de la faim de 33 jours et voilà que l'on tente de nous empêcher de débattre de cette affaire. Je pense que c'est immoral. Je le répète, c'est carrément immoral.

(Applaudissements)

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE). - (*ES*) Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour une motion de procédure. Notre Assemblée œuvre irrévocablement à la cause des droits de l'homme et il est de son devoir d'honorer cette obligation. M. Schulz a fait une proposition à l'Assemblée ce matin. S'il est au courant de données ou d'informations importantes et pertinentes pour le cas de M^{me} Haidar, il devrait les soumettre à l'Assemblée. Une décision devrait alors tomber en plénière cet après-midi au début du débat.

(Applaudissements)

Martin Schulz (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, de nombreuses années durant, j'ai été responsable des débats concernant les droits de l'homme dans cette Assemblée, au nom de mon groupe. Je m'occupe de ce cas avec beaucoup d'attention. Je voudrais dire que j'ai eu une très longue discussion avec le ministre marocain des affaires étrangères à ce sujet dimanche dernier.

J'ai l'impression qu'il existe une possibilité aujourd'hui de faire cesser la grève de la faim de M^{me} Haidar et de trouver une solution pour elle. Si j'avais l'impression qu'une déclaration publique contribuerait à régler cette affaire, j'en ferais une. Toutefois, comme je crois que dans des affaires diplomatiques compliquées de ce genre la discrétion est la meilleure manière de résoudre le problème, je demanderais à mes collègues de faire preuve de la discrétion nécessaire pour que cette femme soit sauvée. C'est mon seul souhait.

Le Président. - Mesdames et Messieurs, votre attention s'il vous plaît. Nous ne pouvons pas continuer à discuter de ce cas indéfiniment.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE). - (ES) Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer ma surprise. Comme M^{me} Bilbao Barandica l'a indiqué, nous avons consacré presque trois heures à débattre de ce cas hier. Si M. Schulz détient des informations pertinentes concernant ce cas depuis dimanche, nous aurions dû en être informés hier. Je répète que ces informations auraient dû nous être transmises hier, avant le débat sur la résolution. Nous aurions dû avoir connaissance de ces informations lors des discussions entre les différents groupes qui ont conduit à un accord, c'est-à-dire à un compromis.

Non, ce n'est pas vrai. Nous avons la responsabilité d'adopter une résolution, au moins pour connaître la position de ce Parlement sur le cas d'Aminatou Haidar. Donc, je ne demande pas qu'on ne vote pas et qu'on discute, comme d'habitude.

(Applaudissements)

Charles Tannock (ECR). - (*EN*) Monsieur le Président, il est clair que l'Assemblée est divisée. C'est une question très délicate. Il y a beaucoup de confusion. Puis-je demander le report de ce vote jusqu'à 15 heures afin de pouvoir consulter à la fois les partis et les groupes, et pour découvrir ce qu'il se passe en réalité sur le terrain au Maroc?

Le Président. - Mesdames et Messieurs, nous avons entendu tous les commentaires. Vous avez tout entendu et vous disposez d'un tableau complet de la situation. Conformément à l'article 140 du règlement, je soumets cette proposition au vote. Nous avons une proposition précise qui consiste à ne pas débattre de ce cas aujourd'hui.

(Le Parlement approuve la demande)

Martin Schulz (S&D). - (DE) Monsieur le Président, je regrette beaucoup de devoir solliciter une nouvelle fois la patience de l'Assemblée. Sur la liste des votes d'aujourd'hui, il y a le vote concernant le principe de subsidiarité. Conformément à l'article 177, paragraphe 4, du règlement, je demande le report du vote sur ce point jusqu'à la prochaine session plénière, ainsi qu'une analyse de la légitimité du vote d'une résolution sur ce point. Je pense que cette Assemblée est substantiellement d'accord pour dire que le principe de subsidiarité et les droits fondamentaux devraient être garantis. Toutefois, cela n'a absolument aucun sens de porter la question au niveau de l'Union européenne. Je voudrais dire également, à l'intention de mes collègues italiens plus particulièrement, que le débat qui a lieu en Italie est un débat italien et non européen. Comme nous, mes collègues défendront la diversité et le pluralisme. Toutefois, cela n'a pas de sens de le faire dans une résolution de ce genre.

(Tapage)

Monsieur le Président, il est étonnant que des groupes qui ont repris le concept de démocratie dans leur appellation ne connaissent même pas le principe démocratique qui consiste à laisser l'orateur terminer ce qu'il dit.

Conformément à l'article 177, paragraphe 4, je demande le report du vote jusqu'à la prochaine session, ainsi qu'une analyse de la légitimité de la résolution et du vote.

(Applaudissements)

Le Président. - Mesdames et Messieurs, Monsieur Schulz, mettez vos écouteurs s'il vous plaît. J'ai une proposition précise - nous viendrons à ce point dans la deuxième partie du vote. D'abord, nous voterons sur le budget et ensuite nous avons plusieurs points supplémentaires. Vous pouvez tous réfléchir à la proposition de M. Schulz et nous y reviendrons dans un moment, lorsque nous aurons tous la résolution devant les yeux, dans la deuxième partie du vote.

Bernd Posselt (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, à présent que la question urgente a été retirée de l'ordre du jour, je voudrais vous demander de répartir le temps de parole au sujet du Sahara occidental entre les deux autres questions urgentes, puisque nous avons eu des discussions acharnées hier concernant le temps de parole lors des questions urgentes. Voilà ma proposition pratique pour cet après-midi et je voudrais vous demander de l'accepter, parce que nous allons passer une heure à débattre de questions urgentes.

Le Président. - Nous prendrons votre suggestion en considération.

5. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

- 5.1. Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projet dans le domaine de l'énergie (A7-0080/2009, Reimer Böge) (vote)
- 5.2. Cadre financier 2007-2013: plan européen de relance économique, deuxième révision (modification de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière) (A7-0085/2009, Reimer Böge) (vote)
- 5.3. Projets d'amendements au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 (vote)

- Avant le vote

László Surján, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, nous allons probablement procéder au vote le plus court sur le budget dans le cadre du traité de Nice et il est sûr que cela sera le dernier vote dans le cadre du traité de Nice.

Comment est-il possible que la liste des votes soit si courte? Cette brièveté s'explique par l'excellente coopération entre les groupes. En tant que rapporteur, je voudrais remercier tous les groupes qui ont participé

à la préparation de ce vote. Je voudrais également remercier le secrétariat pour son travail. Sans lui, il aurait été impossible de se retrouver ici avec seulement ces deux pages. Merci beaucoup à vous tous.

(Applaudissements)

Je crois que cette courte liste se justifie, car en temps de crise, nous devrions travailler à faire face à la crise et ne pas perdre de temps avec des votes sans fin.

Vladimír Maňka, *rapporteur.* – (*SK*) Monsieur le Président, je propose de voter sur le paquet *Autres institutions* en un seul vote dans la mesure où je ne m'attends pas à un problème. Merci.

Le Président. - Il s'est créé une situation dans laquelle nous votons sur différentes institutions. Conformément au règlement, nous sommes obligés de voter sur chaque institution séparément. Il n'est pas possible de combiner tous les votes en un seul bloc. Cela serait contraire à la procédure.

Hans Lindblad, président en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, le Conseil note avec satisfaction que le Parlement confirme l'accord auquel nous sommes parvenus lors de notre réunion de conciliation du 18 novembre dernier. Nous estimons que la deuxième lecture du Parlement, associée résultat de la deuxième lecture du Conseil, peut être considérée comme formant un texte commun aux deux branches de l'autorité budgétaire, conformément au nouvel article 314 du traité de Lisbonne.

Le Conseil accepte ce texte commun. Il appartient donc maintenant au Président du Parlement européen de déclarer le budget comme définitivement adopté. Le Conseil considère toutefois que, dès que le Président aura déclaré définitivement adopté le budget, il conviendrait que celui-ci soit signé par les deux parties, conformément au nouveau Traité.

Le Conseil regrette que cette position n'ait pas été prise en considération. Cela dit, nous ne remettons en cause d'aucune manière le résultat de notre accord. Nous espérons néanmoins que la procédure budgétaire de l'année prochaine nous laissera un temps suffisant pour traiter de ces questions.

Je souhaite enfin remercier le président de la commission des budgets Alain Lamassoure ainsi que les rapporteurs László Surján, Vladimír Maňka et Jutta Haug pour leur attitude constructive au cours de cette procédure, signe de la très bonne coopération à laquelle nous sommes parvenus.

Je conclurais par une réflexion personnelle. Comme la présidence en exercice du Conseil est probablement la plus haute fonction que j'occuperai jamais, cela a été un grand honneur pour moi de servir l'Europe de cette manière et je voudrais exprimer ma gratitude pour cette occasion qui m'a été offerte. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Le Président. - Mesdames et Messieurs, comme nous en avons terminé avec cette partie du vote, je souhaiterais moi aussi remercier et féliciter très sincèrement nos rapporteurs, MM. Surján et Maňka - et avant eux M. Böge pour son rapport - ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé au budget. Ce fut un budget exceptionnellement difficile. En outre, je voudrais remercier les députés et aussi tout le Parlement, parce que nous avons pris cette décision ensemble. C'est vraiment un grand résultat. Félicitations à tout le monde!

(Applaudissements)

Je dois lire maintenant quelques points très importants liés à la façon extraordinaire dont nous avons adopté le budget. C'est très important parce que nous sommes passés du traité de Nice au traité de Lisbonne. Ce passage a été très difficile. Nous sommes partis du traité de Nice et nous sommes arrivés au traité de Lisbonne. C'est la raison pour laquelle cette déclaration est nécessaire. Vous devez l'entendre.

«La procédure budgétaire 2010 est exceptionnelle. Elle a commencé sous l'article 272 du traité CE et s'est achevée alors que le traité de Lisbonne était entré en vigueur.

Le 18 novembre 2009, le Parlement, le Conseil et la Commission ont convenu de poursuivre la procédure budgétaire conformément au traité CE, mais sont également parvenus à un accord relatif à l'issue de cette procédure, y inclus le vote du Parlement, qui s'est déroulé en totale conformité avec le cadre financier pluriannuel. Le Conseil vient de confirmer son accord sur le budget sur lequel nous venons de voter. Il en ressort que le Parlement et le Conseil sont arrivés à un accord sur un texte commun, conformément à l'objectif de l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Je constate donc que la procédure budgétaire, ouverte conformément à l'article 272 du traité CE et poursuivie conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, a été achevée conformément à l'article 314 du traité

sur le fonctionnement de l'Union européenne et au cadre financier pluriannuel. De ce fait, la procédure budgétaire peut être considérée comme achevée, et le budget est déclaré définitivement adopté.»

Cette déclaration est très importante. La prochaine fois, il n'y aura plus de telles complications, car le traité de Lisbonne sera appliqué. À présent, je vais officiellement signer le document.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'ajouter que c'est M. Alain Lamassoure qui assure la présidence de la commission des budgets et qu'il y a consacré beaucoup de travail. Je voudrais également mentionner son nom comme celui d'une personne qui a été très active en la matière.

6. Souhaits de bienvenue

Le Président. - Nous accueillons en cet instant une délégation de l'assemblée nationale de Serbie parmi nos visiteurs. Nous lui souhaitons la bienvenue. Puis-je lui demander de se lever afin que tout le monde la voie.

(Applaudissements)

7. Heure des votes (suite)

7.1. Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) (A7-0083/2009, Vladimír Maňka) (vote)

- Avant le vote sur les amendements 3 et 7 (deuxième partie)

László Surján, *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, il est proposé de voter en trois parties sur les amendements 3 et 7, dont le texte est identique, et d'apporter un amendement oral à la deuxième partie. Pourquoi? Parce que le texte d'origine mentionnait l'avis de la Commission, mais entre-temps le Conseil a pris sa décision.

Dès lors, je vais lire la nouvelle proposition: «note les conclusions du Conseil européen selon lequel l'UE et ses États membres sont prêts à contribuer par un financement à mise en œuvre rapide de 2,4 milliards d'euros annuellement pour les années de 2010 à 2012; souligne toutefois le besoin d'informations concernant la participation et la contribution sur le budget communautaire durant 2011 et 2012».

Tel est l'amendement oral. Je propose de voter en faveur des trois parties.

(L'amendement oral est adopté)

Le Président. - Je voudrais profiter de l'occasion pour vous souhaiter tous mes vœux pour la pause de trois semaines qui s'annonce. Un travail très important nous attend l'année prochaine. Je vous invite tous au cocktail du 12 janvier 2010 pour fêter la nouvelle année et les débuts du traité de Lisbonne, qui est si important pour nous tous. Je vous invite donc tous le 12 janvier.

Tous mes vœux à tous. Joyeux Noël et Bonne année!

PRÉSIDENCE DE M^{ME} DIANA WALLIS

Vice-présidente

Simon Busuttil (PPE). - (EN) Madame la Présidente, une erreur s'est glissée dans la liste de vote du PPE. Je tiens à signaler à mes collègues du PPE que le vote sur les deux votes séparés devrait être un «plus» dans notre liste de vote - donc, un «plus» pour les deux votes séparés sur lesquels nous devrions voter maintenant.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). - (EN) Monsieur le Président, il s'agit d'une affaire privée du PPE et je ne vois pas pourquoi il faudrait déranger l'Assemblée avec cela.

7.2. Améliorations à apporter au cadre juridique de l'accès aux documents suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (vote)

7.3. Défense du principe de subsidiarité (vote)

- Avant le vote

Martin Schulz (S&D). - (DE) Madame la Présidente, je voudrais revenir sur ma motion de procédure:

(Tumulte)

Je suis heureux de constater que je suis toujours capable de réveiller mes collègues. C'est excellent pour la circulation.

Encore une fois, conformément à l'article 177, paragraphe 4, je demande le report du vote et le contrôle entre-temps de la légitimité de la résolution et du vote.

Manfred Weber (PPE). - (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je m'attacherai tout d'abord à l'argument procédural. Je rappellerais simplement à chacun que nous venons de voter sur le rapport Cashman. Ce rapport a été créé par le Parlement durant une procédure législative en cours. Notre service juridique nous dit que ce n'est pas permis, mais les socialistes ont insisté pour l'introduire. Alors que nous débattons de la liberté de la presse en Italie et que le commissaire responsable explique que l'Union européenne n'a aucune autorité en la matière, les socialistes ont néanmoins estimé utile d'attaquer M. Berlusconi. Chaque fois que cela arrange les socialistes, il n'y a pas d'autorité. Quand on s'oppose à d'autres personnes, l'autorité est là. Pour cette raison, nous ne devrions pas leur céder.

Toutefois, le deuxième argument mérite une sérieuse discussion. Sommes-nous responsables de la Convention des droits de l'homme? Je rappellerais à mes collègues que, à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne devient partie à la Convention des droits de l'homme. Cela signifie que s'il est légitime que le Parlement italien en débatte, parce que l'Italie est partie à la Convention des droits de l'homme, alors il est également légitime que le Parlement européen en débatte, puisqu'il sera à l'avenir partie à la Convention des droits de l'homme.

Mon troisième et dernier argument concerne le fait que nous ne sommes pas des juristes, nous sommes des politiques. Ce jugement touche des millions de personnes, c'est pourquoi nous devrions voter aujourd'hui à son sujet.

(Applaudissements)

(Le vote est reporté)

7.4. Belarus (vote)

- Avant le vote

Jacek Protasiewicz (PPE). - (*EN*) Madame la Présidente, la logique de cet amendement consiste à attirer l'attention sur des cas récents de répression au Belarus. Mon amendement oral vise simplement à ajouter un nom supplémentaire - celui d'un jeune activiste en faveur de la démocratie qui a été enlevé le 6 décembre de cette année - à la liste des noms énumérés dans cet amendement.

Après le nom de Zmitser Dashkevich je voudrais ajouter: «et Yauhen Afnahel le 6 décembre 2009». Il s'agit simplement d'ajouter une personne à la liste de ceux qui sont harcelés par le gouvernement bélarussien.

(L'amendement oral est retenu)

7.5. Violence en République démocratique du Congo (vote)

8. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Reimer Böge (A7-0080/2009)

Siiri Oviir (ALDE). - (*ET*) Monsieur le Président, la décision prise concernant la mise en œuvre de l'instrument de flexibilité montre que la coopération internationale est une réussite et, une fois encore, nous donne

l'assurance que les institutions de l'Europe considèrent qu'il est urgent de financer la deuxième étape du plan de relance de l'économie européenne. L'autre aspect positif de cette résolution est que nous avons été capables de trouver des fonds inutilisés dans le plan de relance économique pour les projets dans le domaine de l'énergie, qui confirme ce dernier dans le budget. J'ai voté en faveur de cette résolution.

- Rapport: Reimer Böge (A7-0085/2009)

Siiri Oviir (ALDE). - (ET) J'ai soutenu également ce rapport, l'adoption de ce rapport, parce que le résultat de le Comité de conciliation - apparemment le Comité de concertation ne procède pas de manière très directe et rapide - était positif: mettre en œuvre le plan de relance de l'économie européenne, mettre en œuvre l'objectif déclaré de ce plan. L'autre aspect positif a été que nous avons soutenu la décision précédente dans le dernier vote sur le budget visant à réserver 2,4 milliards d'euros pour les objectifs mentionnés. J'ai soutenu ce rapport.

- Rapport: László Surján, Vladimír Maňka (A7-0083/2009)

Chris Davies (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, Nick Griffin du parti national britannique a suggéré que mon vote était influencé par des intérêts commerciaux. Je veux dire clairement que je suis fier de plaider pour les technologies à faible émission de CO₂ dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Je n'ai jamais sollicité ni même reçu un sou pour mon travail. Je le fais parce que j'y crois. Mes participations ont toujours figuré dans la déclaration d'intérêts et elles ne m'ont jamais empêché de critiquer des projets d'éoliennes.

L'ouverture et la transparence ont toujours été la marque de mon activité politique. Avant que Nick Griffin n'essaie de salir la réputation de membres de notre Assemblée, permettez-moi d'expliquer pourquoi le parti qu'il dirige a échoué par deux fois à présenter ses comptes dans les temps à la commission électorale britannique. Ses comptables disent que ses comptes ne fournissent pas une vision véridique et juste des affaires de son parti. Nombreux sont ceux qui le soupçonnent d'avoir utilisé l'argent des membres de son parti à des fins personnelles. S'il le nie, alors qu'il présente des comptes que ses propres réviseurs puissent approuver.

Ashley Fox (ECR). - (EN) Madame la Présidente, pour paraphraser John Dunning, un député anglais du XVII^e siècle, je dirais que le budget de l'UE a augmenté, va augmenter et devrait diminuer.

J'ai voté contre la résolution du budget parce qu'elle dépasse la limite de 1 % du produit national brut. Nous ne devrions pas dépasser cette limite. Nous devons savoir que chaque euro que nous dépensons provient du contribuable. Nous devrions être prudents avec son argent et il ne s'agit pas là d'un budget prudent.

Syed Kamall (ECR). - (EN) Madame la Présidente, comme l'orateur précédent, j'ai moi aussi voté contre le budget. Il est intéressant de voir que nous parlons souvent de valeurs européennes communes et de solidarité avec les citoyens. Pourtant, alors que de nombreuses communautés et familles se démènent avec la situation économique actuelle, qu'elles se démènent pour payer leurs factures, certaines perdant leurs emplois et de nombreuses autres allant jusqu'à accepter des réductions salariales, je pense qu'il est scandaleux de voter pour augmenter un budget qui ne prend pas en considération la situation économique actuelle.

Nous avons besoin de finances saines, nous devons montrer que nous comprenons les préoccupations de nos électeurs et nous devons être prudents avec l'argent du contribuable. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons générer la croissance si nécessaire pour aider nos concitoyens européens. C'est pourquoi j'ai voté contre ce budget.

Je voudrais souhaiter un joyeux Noël et une bonne année à tout le monde.

- Proposition de résolution B7-0248/2009

Laima Liucija Andrikienė (PPE). - (*EN*) Madame la Présidente, j'ai voté pour cette résolution parce que les Bélarussiens ont démontré aujourd'hui le niveau de leur engagement vis-à-vis de l'Union européenne.

Malgré les nombreuses déclarations du côté bélarussien, il n'y a eu jusqu'à présent que de modestes changements. Tout récemment, nous avons entendu de l'opposition que le président a l'intention de signer un décret limitant l'accès à la libre information sur l'internet.

L'UE doit certainement soutenir le Belarus pour le rapprocher de l'Europe, mais nous devons avant tout nous engager vis-à-vis du peuple bélarussien.

Il semblerait pour l'heure que nous nous engagions vis-à-vis des autorités bélarussiennes en suspendant les interdictions de voyage, mais les interdictions de voyage sont toujours là pour les gens ordinaires du Belarus. 60 euros le visa Schengen, c'est trop cher pour la majorité des Bélarussiens. En même temps, le prix pour les ressortissants russes est de moitié inférieur. L'UE ne souffrirait pas si les ressortissants du Belarus ne couvraient que le coût dudit visa, qui n'est que de 5 euros.

La Présidente - Je saurais gré à MM. Brok et Saryusz-Wolski de bien vouloir aller discuter ailleurs. Monsieur Brok, pourriez-vous aller discuter dehors s'il vous plaît?

Pourriez-vous aller discuter dehors s'il vous plaît?

Dehors!

Monsieur Brok, veuillez quitter l'Assemblée et aller discuter dehors s'il vous plaît.

Monsieur Preda, si vous souhaitez faire une explication de vote sur le Belarus, faites-la maintenant. Est-ce ce que vous voulez faire?

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je voulais expliquer la raison pour laquelle j'ai voté pour la proposition de M. Schulz. Comme je ne pensais pas qu'il y aurait une telle proposition, je ne me suis pas inscrit à l'avance, mais je voudrais expliquer mon vote sur la première proposition de M. Schulz se rapportant...

(La Présidente retire la parole à l'orateur)

La Présidente. - Je suis désolée, ce n'est pas possible. Je pensais que vous vouliez intervenir sur le Belarus.

- Proposition de résolution B7-0187/2009

Laima Liucija Andrikienė (PPE). - (EN) Madame la Présidente, j'ai voté pour cette résolution parce que la situation au Congo est horrible. Des dizaines de milliers de personnes sont tuées chaque mois dans ce pays à cause de la violence des groupes armés. Les forces armées congolaises sont souvent au cœur de ces crimes, elles recourent parfois à la force sans retenue, et les victimes de cette violence sont généralement des civils. La situation des femmes est épouvantable, la violence sexuelle étant un problème spécifique dans ce pays. Pratiquement toutes les parties combattantes se livrent au viol, y compris l'armée congolaise.

Nous saluons l'engagement de l'UE au Congo. L'engagement militaire européen a contribué à prévenir une situation similaire à celle du Rwanda. La mission de police de l'UE est spécialement importante, puisque le principal problème auquel le Congo est confronté réside dans l'impunité et le manque de poursuites pénales Toutefois, afin de parvenir à des progrès significatifs, nous avons besoin de plus d'engagement de la part de la communauté internationale. C'est pourquoi il faut plus d'action à travers la MONUC et il faut donner plus de ressources aux Nations unies.

Nirj Deva (ECR). - (*EN*) Madame la Présidente, au moment où nous nous apprêtons à prendre nos vacances de Noël et à profiter de nos repas festifs, nous ne devons pas oublier que de nombreuses personnes vont perdre la vie au cours de cette période en République démocratique du Congo.

Environ cinq millions de personnes ont été tuées là-bas depuis 1999 et on estime que 45 000 personnes - la population d'une petite ville anglaise - se font tuer là-bas chaque mois. Au moment de célébrer Noël, nous devrions penser à cela et nous demander si ces personnes en République démocratique du Congo et nous-mêmes habitons encore sur la même planète.

Depuis une vingtaine d'années ou plus, les Nations unies tentent vaillamment de stabiliser cette situation, mais avec 20 000 soldats seulement. Comment pourraient-elles parvenir à préserver la paix avec 20 000 soldats? Nous devons aider les Nations unies à faire un travail efficace et à arrêter les personnes qui se comportent en toute impunité et qui violent et tuent les femmes et les enfants. Nous devons sérieusement y mettre fin tout de suite.

- Proposition de résolution B7-0191/2009

Simon Busuttil (PPE). - (EN) Madame la Présidente, au nom du groupe du PPE, je voudrais déclarer que le PPE a voté contre cette résolution, non pas parce qu'elle ne favorise pas la transparence ou l'accès aux documents, certainement pas dans le nouveau Traité, mais parce que le PPE avait déposé sa propre résolution - sur laquelle nous n'avons finalement pas voté - qui présentait à notre avis une approche plus équilibrée de cette question très délicate.

Quand nous débattons de la question de l'accès à la documentation et de la transparence, nous devons veiller à ne pas aller trop loin et à ne pas exposer la documentation et les procédures au point de rendre tout le système irréalisable. Si nous devions ouvrir complètement les négociations secrètes et les négociations fermées, nous pourrions finir par saper les négociations elles-mêmes et le système lui-même sur lequel nous reposons.

Explications de vote écrites

- Report: Reimer Böge (A7-0080/2009)

Andrew Henry William Brons (NI), par écrit. -(EN) J'ai voté pour à contrecœur. Bien que cette résolution concerne principalement la réaffectation de fonds existants, elle implique des subventions à travers l'utilisation de l'instrument de flexibilité. Le but principal consistait cependant à rembourser la Bulgarie et d'autres pays ayant été forcés de déclasser des réacteurs nucléaires en activité, contre leur gré. L'UE avait fait une promesse de financement et il fallait tenir cette promesse.

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) À la suite de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 18 novembre 2009, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord concernant l'utilisation de l'instrument de flexibilité en faveur du plan européen pour la relance économique ainsi que la mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie. Bien que les deux soient importants, j'estime que le déclassement approprié et correct de la centrale est particulièrement important. J'ai donc décidé de soutenir le rapporteur et de voter pour ce rapport.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La proposition de résolution en question concerne le financement européen pour la période 2010-2013 pour le déclassement de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie et la mobilisation de l'instrument de flexibilité dans ce but, en respectant ainsi un engagement contracté envers la Bulgarie lors de son processus d'adhésion.

Cela concerne également le financement supplémentaire pour la deuxième phase du plan européen pour la relance économique dans le domaine de l'énergie, puisque ce plan n'avait pas encore été financé de manière adéquate.

Je ne nie pas que l'énergie nucléaire puisse faire partie d'un panier énergétique européen bien équilibré et que son utilisation soit susceptible réduire notre dépendance extérieure dans ce domaine, mais je pense que l'Union européenne ne peut éviter de partager l'effort de fermeture de cette installation nucléaire obsolète tout en veillant à ce que les projets de relance économique reçoivent un financement approprié.

La sécurité environnementale résultant du déclassement de Kozloduy et les investissements plus conséquents dans des projets énergétiques sont deux bonnes raisons de mobiliser l'instrument de flexibilité.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – (*PT*) À la réunion de conciliation du 18 novembre 2009, l'instrument de flexibilité a été mobilisé pour financer le déclassement de la centrale nucléaire de Kozloduy à hauteur de 75 millions d'euros en 2010. Je déplore le fait que la Commission ait seulement présenté ces besoins de financement dans la lettre rectificative n° 2/2010 après la première lecture du Parlement, en d'autres termes, après que le Parlement eut fixé ses priorités.

Cela a eu pour effet de créer une pression supplémentaire sur la sous-position 1a, d'influencer considérablement la dynamique des négociations du budget 2010 et de mettre en danger les priorités politiques du Parlement. Toutefois, les promesses qui sont faites doivent être respectées, comme dans le cas du protocole concernant les conditions d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne, qui contient l'engagement de l'UE à financer le déclassement de Kozloduy. Les besoins de financement supplémentaires en 2011-2013, qui s'élèvent à 225 millions d'euros, doivent être abordés lors d'un examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. Le financement ultérieur de Kozloduy en 2011-2013 ne devrait pas porter préjudice au financement des programmes et des actions pluriannuels existants. C'est pourquoi j'ai voté pour.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), *par écrit*. – L'utilisation de ce fonds relève de la logique exprimée par le volet énergétique du plan européen pour la relance économique. Je m'abstiens pour les mêmes raisons.

- Rapport: Reimer Böge (A7-0085/2009)

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) Le plan de relance constitue une des réponses de la Commission à la crise économique qui a tourmenté l'Europe ces dernières années. Ses objectifs visent notamment à rétablir la

confiance des entreprises et des consommateurs, et en particulier à faire en sorte que l'activité de crédit redémarre. Il a fallu faire preuve de souplesse et permettre une réaffectation des fonds à partir de différents budgets lorsque cela s'avère nécessaire. C'est pourquoi je dois soutenir les avis du rapporteur et voter pour la proposition.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le plan européen pour la relance économique (PERE), que le Parlement a doté de 5 milliards d'euros en mars 2009, est réparti en projets énergétiques transeuropéens et en projets de développement de l'internet à haut débit en zone rurale. C'est un instrument important pour faire face à la crise économique, revitaliser l'économie et ainsi créer de nouveaux emplois. Le Parlement, le Conseil et la Commission sont parvenus à un accord lors de la réunion de conciliation du 18 novembre sur le financement pour la deuxième année (2010) du PERE à hauteur de 2,4 milliards d'euros. Ce financement, pour l'énergie et les projets d'internet à haut débit, nécessite une révision du cadre financier pluriannuel pour 2007-2013.

Le financement du PERE ne devrait pas être reporté aux prochaines années, c'est pourquoi je salue l'accord qui a été trouvé. Je signale aussi que le cadre financier pluriannuel actuel ne répond pas aux besoins financiers de l'Union européenne. Par conséquent, la Commission devrait soumettre d'urgence une proposition d'examen à mi-parcours du cadre de financement pluriannuel (CFP). Je soutiens également la nécessité d'étendre le CFP 2007-2013 aux années 2015-2016. Voilà pourquoi j'ai voté pour.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Même si les fonds mobilisés ici sont utilisés de manière positive, ils sont loin de suffire pour faire face aux besoins de soutien des zones rurales. L'agriculture dans les pays de l'Union européenne connaît de nombreux autres besoins et les agriculteurs qui travaillent la terre demandent une politique agricole qui encourage la production, leur garantisse une vie décente et empêche la désertification en cours des zones rurales.

Il ne suffit donc pas de dire simplement que nous promouvons la solidarité dans le domaine des ressources énergétiques et que nous promouvons l'internet à haut débit dans les zones rurales pour vraiment contribuer à la relance de l'économie européenne.

Comme nous l'avons dit, il faut une révision en profondeur des politiques communautaires et un accroissement substantiel du financement budgétaire.

C'est pour cela que nous nous sommes abstenus.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Le volet énergétique du plan européen pour la relance économique contient des propositions remarquées. Ainsi, la création d'un fonds 2020 spécifique, la hausse des exigences étatiques sur les performances environnementales des produits ou encore l'encouragement à la construction de bâtiments énergétiquement efficaces. Quant au démantèlement de la centrale nucléaire bulgare de première génération de Kozloduy, il répond à une nécessité urgente. Il est cependant tout aussi remarquable que l'UE n'envisage aucune façon d'aider sous quelque forme que ce soit un projet de sortie du nucléaire.

Mais évidemment l'UE ne s'engage pas résolument dans la voie, pourtant urgente, de la rupture avec le productivisme. Comment le pourrait-elle, engagée comme elle est dans la priorité absolue donnée aux principes du libéralisme tel que l'exalte ce plan de relance? C'est pourquoi, sur ce chapitre, j'ai décidé de m'abstenir.

- Rapport: László Surján, Vladimír Maňka (A7-0083/2009)

Liam Aylward (ALDE), par écrit. -(GA) J'ai soutenu le budget de l'Union européenne pour l'exercice 2010. Je salue particulièrement l'accord avec le Conseil, qui apportera une aide supplémentaire de 300 millions d'euros aux producteurs laitiers. Une des demandes faites par le Parlement lors des discussions concernant le budget 2010 était qu'un Fonds laitier de 300 millions d'euros soit créé pour faire face à la crise laitière. Tout en étant initialement d'accord avec cette proposition, la Commission voulait doter ce Fonds de 280 millions d'euros seulement.

Cet argent aidera grandement les producteurs laitiers sévèrement touchés par les prix bas durant l'été et qui connaissent des problèmes de liquidités. Je salue également le soutien apporté dans le budget à l'organisation des Jeux olympiques spéciaux et à la demande concernant le financement des Jeux olympiques spéciaux d'Europe à Varsovie en 2010 et des Jeux olympiques spéciaux à Athènes en 2011. Six millions d'euros ont

été affectés aux Jeux olympiques spéciaux et une provision de financement supplémentaire a été prévue pour 2011.

Françoise Castex (S&D), par écrit. – J'ai voté sans enthousiasme le budget européen pour l'année 2010, afin de ne pas porter préjudice au financement de la deuxième tranche du plan de relance européen (infrastructures énergétiques et internet à large bande), au lancement d'une nouvelle initiative européenne en faveur du microcrédit (à hauteur de 25 millions en 2010) et à l'aide d'urgence en direction du secteur laitier (300 millions d'euros supplémentaires). Je rappelle, qu'en 2006 déjà, j'avais, avec mes camarades socialistes français, voté contre les perspectives financières pour les années 2007-2013. Nous avions à l'époque dénoncé un budget au rabais, qui, par sa faiblesse, ne permettrait pas de développer des politiques novatrices d'envergure. Aujourd'hui, notre analyse se confirme: ce budget ne permet pas d'affronter la crise, et traduit l'absence de projet politique européen. Alors que la crise économique sans précédent que traverse l'Europe nécessiterait une réponse forte et commune de l'Union, le Conseil et la Commission européenne ont choisi de laisser les États membres développer leurs propres plans de relance. Ce n'est pas avec un tel budget que nous relancerons durablement la croissance et lutterons efficacement contre le changement climatique.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. — (RO) Le résultat du vote sur le budget 2010 représente un jalon important dans la rédaction et l'application de normes et de mesures conjointes nécessaires pour réguler les domaines énergétiques, la technologie, l'agriculture et l'infrastructure. Il est perçu comme un soutien adéquat dans un contexte où les économies des États membres font face à une situation de crise. Je salue l'affectation de 300 millions d'euros, bien que seulement 280 millions aient été initialement prévus, comme une aide immédiate destinée aux producteurs laitiers confrontés à un effondrement des prix, qui conduit à l'insécurité. Je pense que cette action s'attaquera aux causes et, avant tout, aux effets qui ont conduit à cette considérable baisse soudaine du marché des produis laitiers, qui a lieu dans le contexte de la crise économique actuelle.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – Le budget de l'UE 2010 vient d'être adopté. Il permettra de financer la seconde et dernière phase du plan européen de relance économique, à hauteur de 2,4 milliards d'euros, et c'est une bonne nouvelle. Malheureusement, les négociations sur le financement d'un programme européen en faveur du microcrédit, instrument particulièrement utile et nécessaire pour relancer la croissance, sont bloquées au Conseil.

De même, le refus opposé par le Conseil à l'amendement du Parlement proposant d'augmenter l'aide aux personnes les plus démunies, dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, est extrêmement regrettable, alors même que 2010 a été proclamée «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale».

Par contre, l'annonce du Conseil européen, vendredi dernier, de la «disposition de l'UE et de ses États membres à contribuer à un financement et à une mise en œuvre rapide de 2,4 milliards par an de 2010 à 2012 pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique» va dans le bon sens. Mais, si le Conseil veut être cohérent et responsable, il doit accepter la nécessité et l'urgence d'une révision à mi-parcours du cadre financier 2007-2013, sans quoi cette nouvelle ne resterait, malheureusement, qu'un effet d'annonce.

Göran Färm, Anna Hedh, Olle Ludvigsson et Åsa Westlund (S&D), par écrit. – (SV) Nous, les sociaux-démocrates suédois, nous avons décidé de voter aujourd'hui pour la deuxième tranche du financement du plan européen pour la relance économique. Ce plan est une étape importante dans nos efforts conjoints pour permettre à l'UE de se remettre de la crise économique et financière. Cependant, une grande partie du plan de relance implique des investissements dans les technologies de captage et de stockage du CO₂. Nous sommes favorable à l'approfondissement des recherches dans ce domaine, mais nous estimons que nous ne devrions pas trop nous concentrer sur cette technologie jusqu'à ce qu'elle ait été comparée avec d'autres méthodes existantes de réduction des émissions de dioxyde de carbone. Une telle comparaison nous permettrait d'investir les ressources de l'UE là où elles seraient les plus bénéfiques pour combattre le changement climatique.

Nous soutenons l'engagement budgétaire et nous avons voté pour toutes les parties à l'exception de l'exigence d'introduire un soutien permanent pour le secteur laitier, contre lequel nous avons voté.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Comme je l'ai dit auparavant, je pense qu'il est essentiel que les conditions spécifiques de la crise que nous connaissons soient prises en considération quand nous débattons de l'affectation de fonds pour les différents secteurs de l'économie européenne. En particulier, je pense qu'il est essentiel d'affecter des fonds à la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique, en particulier

en ce qui concerne l'adoption de mesures visant à stimuler la croissance économique, la compétitivité, la cohésion et la protection de l'emploi.

Je répète qu'affecter les fonds nécessaires de sorte que les petites et moyennes entreprises, qui comptent parmi les principales victimes de la crise, puissent recevoir un soutien pour les aider à atténuer cette crise est essentiel, et les Fonds structurels et de cohésion sont d'une importance capitale pour la croissance économique nationale.

Je regrette cependant que seuls 300 millions d'euros, ce qui est trop peu à mes yeux, aient été affectés à la création d'un Fonds pour le secteur laitier. La grave crise que ce secteur connaît actuellement justifierait l'attribution de fonds supplémentaires pour aider les producteurs à surmonter les difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) C'est un budget qui aidera à lutter contre le chômage et à relancer l'économie. Le Parlement donne la priorité au plan européen pour la relance économique avec un financement de 2,4 milliards d'euros pour l'année à venir. Je salue l'octroi de 300 millions d'euros d'aide supplémentaire au secteur laitier, mais je plaide pour la création d'un poste budgétaire destiné à un Fonds permanent pour ce secteur. Je considère également qu'il est très important que l'actuel cadre financier pluriannuel pour 2007-2013 soit revu et étendu aux exercices 2015-2016, comme nous l'avons proposé dans ce budget. Je signale que ce budget ne prend pas suffisamment en considération la lutte contre le changement climatique, qui est une priorité de l'Union européenne. Je signale aussi que la sécurité énergétique est cruciale pour l'Union, c'est pourquoi je me réjouis de la signature du projet Nabucco. Les budgets pour le Parlement et les autres institutions, qui ont été déposés en deuxième lecture, sont les mêmes que ceux que nous avons approuvés en première lecture. Au titre 5, nous avons une marge de 72 millions d'euros, qui servira par priorité à financer les dépenses supplémentaires directement attribuables à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. J'ai donc voté pour.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) Nous avons voté contre ce rapport, qui «salue l'accord général sur le budget 2010», parce que ce budget communautaire reflète déjà les priorités définies dans le traité de Lisbonne pour une Union européenne de plus en plus néolibérale et militariste et de moins en moins soucieuse de la cohésion économique et sociale.

Au beau milieu d'une crise économique et sociale qui produit des effets terribles sur l'emploi et les conditions de vie des personnes, il est inacceptable que le projet de budget de la Communauté soit réduit de 11 milliards d'euros de paiements par rapport à ce qui avait été projeté dans la perspective financière.

Toutefois, nous saluons l'adoption de certaines propositions que nous avons déposées, à savoir:

- la création d'une ligne budgétaire pour des actions en faveur du secteur du textile et de la chaussure, en vue de créer un programme communautaire pour cette industrie;
- la création d'une autre ligne pour promouvoir la transformation d'emplois précaires en emplois assortis de droits.

Ces propositions ont avant tout pour objectif d'attirer l'attention sur la grave crise que l'industrie du textile connaît actuellement, partiellement causée par la hausse exponentielle des importations des pays tiers et, deuxièmement d'aider à lutter contre la croissance rapide de l'instabilité du travail, du chômage et de la pauvreté.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), *par écrit*. – (*PL*) Madame la Présidente, à la suite de la procédure de concertation, il a été convenu d'un niveau de dépenses qui était satisfaisant pour le Parlement et suffisant pour la réalisation des objectifs les plus importants de l'Union l'année prochaine. Les accords concernant les moyens affectés à la mise en œuvre du plan européen de relance économique sont spécialement significatifs, y compris les projets dans le domaine de l'énergie pour lesquels 1 980 millions d'euros ont été réservés. Une somme de 420 millions d'euros sera allouée à la promotion de l'internet à haut débit, qui contribuera à réaliser les principes de la stratégie de Lisbonne. Des changements significatifs de dernière minute ont été apportés aux dépenses administratives planifiées en rapport avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

La création du Conseil européen comme institution de l'UE, de même que la création de la fonction de président du Conseil européen et du service européen pour l'action extérieure, entraîne des conséquences pour le budget de l'Union. Les coûts liés au Conseil européen et à son président sont estimés à 23,5 millions d'euros et seront financés grâce à des économies sur 2009, tandis que les coûts associés à la création du service européen pour l'action extérieure pourraient même dépasser les 72 millions d'euros actuellement

inscrits dans la réserve budgétaire pour 2010. Le débat sur les dépenses en 2010 ne s'achèvera donc pas aujourd'hui. Les fonds de la réserve pourraient s'avérer insuffisants, il sera alors essentiel d'apporter une correction au budget. Il est nécessaire par conséquent d'en appeler à la responsabilité des États membres afin qu'ils dégagent les moyens nécessaires pour que l'Union respecte les nouvelles obligations qui découlent du traité de Lisbonne.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – C'est sans grand enthousiasme que j'ai voté le budget 2010, car il n'est pas à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face, non seulement en ce contexte de grave crise économique et sociale, mais aussi dans la perspective d'une lutte contre le changement climatique. Par mon vote, j'ai souhaité avant tout privilégier le soutien au plan de relance européen, au lancement d'une nouvelle initiative sur le microcrédit (25 millions d'euros en 2010) et l'aide d'urgence au secteur laitier (300 millions). À l'avenir, c'est l'efficacité du cadre budgétaire de l'Union européenne qu'il nous faudra revoir afin de se doter de moyens d'action collectifs véritablement adaptés aux réformes.

Jörg Leichtfried (S&D), *par écrit*. – (*DE*) J'ai voté le budget 2010. Bien qu'il s'agisse du dernier budget négocié sur la base du traité de Nice et bien que sur cette base le Parlement européen ne possède pas d'autorité décisionnelle en matière de dépenses agricoles, je suis particulièrement heureux que nous soyons parvenus à négocier un poste budgétaire de 300 millions d'euros pour soutenir les producteurs laitiers.

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. – (RO) Le budget de l'UE pour 2010 respecte les engagements précédents contractés au niveau européen en ce qui concerne le plan européen de relance économique. Bien qu'il nous ait été plutôt difficile de trouver les ressources nécessaires à la fois pour faire face aux problèmes déclenchés par la crise et pour poursuivre les projets de développement que l'Union européenne a déjà entamés, je pense que le budget couvre largement ces deux situations. Par exemple, les engagements qui ont été pris par le président de la Commission européenne à la fin de 2008 constituaient des modérés, et des mesures innovantes ont été introduites, comme l'action préparatoire - Erasmus pour les jeunes entrepreneurs. Ce budget permettra à la Roumanie de continuer à jouir du soutien financier des Fonds structurels et de cohésion. En outre, il existe de bonnes perspectives de traiter la question des frontières dans la partie orientale de l'Union européenne, ainsi que pour la région du bassin de la mer Noire, puisque des ressources ont été affectées à l'action préparatoire visant la surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et pour un programme-cadre européen commun pour le développement de cette région. De plus, bien que nous traversions une période difficile, nous avons envisagé de concentrer notre attention sur le tourisme comme source de développement, ainsi que le souligne la dotation budgétaire réservée au tourisme durable et au tourisme social.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Le budget de l'Union européenne est à l'image des politiques de celle-ci: néolibérale et sourde à l'intérêt du plus grand nombre. La crise du système capitaliste et la crise environnementale, conséquence du productivisme forcené qu'entraîne la recherche sans bornes des profits, n'y auront rien fait. L'UE continue à appliquer aveuglément les dogmes néolibéraux sans tenir compte des preuves de leur inefficacité économique et de leur nocivité écologique et sociale.

Pas plus tard qu'hier, le Parlement votait des aides au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce Fonds n'est rien d'autre que l'adoubement socialisant des délocalisations déraisonnables de grands groupes comme Ford, Nokia ou Dell. Et ce n'est qu'un exemple. Que dire du plan européen de relance économique qui prône le libre-échange, la flexibilisation du travail et le productivisme? Non décidément, cette Europe-là n'est pas la solution mais bien le problème. Voter pour ce budget serait contraire à l'intérêt général européen.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Le rapport adopté aujourd'hui est extrêmement important à maints égards. Tout d'abord parce qu'il prévoit un plan de relance économique de 2,5 milliards d'euros. Un montant de 300 millions d'euros a été réservé au secteur du textile, chose que le Parlement demande depuis longtemps. Ce budget contient aussi plusieurs lignes d'aide visant l'évaluation du statut de secteurs essentiels pour l'économie, tels que l'industrie du textile et de la chaussure ou le secteur de la pêche, pour promouvoir le renouvellement de la flotte de pêche. Ces secteurs sont très importants pour mon pays. Les projets pilotes destinés à stopper la désertification et préserver les emplois sont également très pertinents en ces temps de crise économique. Il convient également de noter qu'il s'agit du dernier budget de l'UE dans le cadre du traité de Nice. Avec le traité de Lisbonne, les pouvoirs du Parlement s'étendent à tout le budget.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit*. – (*ES*) Ce budget ne contribuera pas à résoudre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels l'Union européenne est confrontée et que la crise a aggravés.

Il ne tient pas compte non plus de l'accroissement des inégalités sociales et régionales, du chômage et de la pauvreté. Le budget de l'Union européenne doit servir à dégager efficacement les priorités concernant les politiques de convergence basées sur le progrès social, la défense et la promotion du potentiel de chaque État membre, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement, afin de parvenir à une véritable cohésion économique et sociale.

Tout mon groupe est uni pour rejeter l'idée de se servir du budget communautaire dans le but de promouvoir une Union européenne plus militariste et néolibérale. C'est pourquoi nous sommes opposés à la hausse des dépenses militaires prévue dans le budget. À ce propos, nous souhaitons souligner le besoin de contrôle démocratique des dépenses liées à la politique étrangère et de sécurité commune. Il s'agit d'une zone grise hors de portée du contrôle auquel les dépenses budgétaires sont soumises.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. — (DE) En temps de crise économique, quand les citoyens européens sont soumis à des vagues de licenciements et à des coupes dans les services sociaux, l'Union européenne doit faire elle aussi des économies. En période de difficultés économiques, il faut bien sûr des mesures pour stimuler l'économie, mais il n'est pas sûr que des instruments comme le plan européen pour la relance économique puissent y parvenir. Dans le passé, des programmes européens tant vantés se sont avérés des tigres de papier. En outre, plusieurs subventions de l'UE ont constitué en fait une invitation à la fraude multiple. Cela signifie que l'argent durement gagné par les contribuables s'est égaré pendant des années dans des voies mystérieuses. Au lieu de continuer à gonfler le budget de l'UE, il faut largement renationaliser le système de subvention. C'est pourquoi j'ai rejeté le projet de budget.

Aldo Patriciello (PPE), par écrit. - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je salue l'excellent travail du rapporteur, qui est parvenu à financer le plan européen pour la relance économique à hauteur de 1,98 milliard d'euros, pour en faire un objectif fondamental du budget 2010.

Je suis sûr que le nouveau plan donnera une nouvelle impulsion à la croissance économique, à la compétitivité, à la cohésion et à la protection de l'emploi en Europe. Dans le même temps, il montrera que le budget de l'Union européenne est un outil qui vise à faire passer les citoyens européens en premier et qui peut apporter des réponses précises de manière à dépasser la récente crise économique qui frappe notre continent.

Il revient à présent à la Commission de faire en sorte que tous les projets à financer dans le cadre du plan de relance soient tout à fait compatibles avec l'actuelle législation européenne en matière d'environnement. La déclaration commune demandant la simplification et une utilisation plus ciblée des Fonds structurels et du Fonds de cohésion pour contribuer à surmonter les effets de la crise économique mérite aussi d'être saluée.

L'affectation de 300 millions d'euros pour surmonter la crise dans le secteur laitier est elle aussi très efficace. Cela représente 20 millions d'euros de plus que la recommandation du Conseil, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Marit Paulsen, Olle Schmidt et Cecilia Wikström (ALDE), par écrit. – (SV) Nous pensons que la politique agricole a besoin d'être dérégulée et basée sur le marché pour que les consommateurs et la population rurale en profitent. Il faut réformer en profondeur la politique agricole commune.

Toutes les formes de subvention à l'exportation et à la production agricoles devraient être abolies le plus vite possible et au plus tard en 2015. L'abolition des subventions agricoles de l'UE et des USA s'avère également essentielle si nous voulons combattre la pauvreté et la faim dans le monde. Durant la même période, tous les obstacles commerciaux concernant les produis agricoles et de la pêche devraient être éliminés, ce qui permettrait la libre circulation des produits alimentaires.

La partie du budget 2010 de l'UE qui concerne l'agriculture se trouve au titre 2 - «Conservation et gestion des ressources naturelles» –, elle constitue ce que l'on appelle le bloc 3. Ce bloc reprend des mesures d'intervention et de soutien auxquelles nous sommes opposés, y compris différentes mesures de stockage - comme pour l'alcool - et le soutien étendu de l'UE au secteur vinicole. Il comprend aussi le soutien de l'UE pour le lait et les fruits dans les écoles. C'est important en soi, mais nous pensons que cette question devrait être traitée au niveau national. Par ailleurs, ce bloc contient des initiatives importantes concernant le bien-être animal et les contrôles sur le transport des animaux, par exemple, que nous pourrions en principe saluer. Toutefois, comme la procédure de vote nous oblige à prendre position sur ce groupe d'amendements dans l'ensemble, nous avons choisi de nous abstenir de voter sur le bloc 3.

Paulo Rangel (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Étant donné que le Parlement reconnaît l'aspiration des Européens à une Europe sûre et sans danger, il salue les hausses de la sous rubrique 3a concernant la liberté, la sécurité et

la justice par rapport au budget 2009. Il souligne l'importance d'apporter un financement supplémentaire, via le budget communautaire, à la gestion de l'immigration légale et à l'intégration des ressortissants des pays tiers tout en s'attaquant parallèlement à l'immigration illégale.

Le Parlement signale que ces politiques doivent toujours être mises en œuvre avec pour toile de fond le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'augmentation du financement destiné à la protection des frontières est tout aussi importante, y compris le Fonds européen pour le retour et le Fonds européen pour les réfugiés, afin de faciliter la solidarité entre les États membres. Le Parlement reconnaît que tous les pays de l'Union sont confrontés à des défis croissants par rapport aux politiques couvertes par ce titre et demande aux États membres de se servir du financement accru pour la liberté, la sécurité et la justice par rapport au budget 2009 pour répondre ensemble à ces défis et à tout défi nouveau qui pourrait surgir en promouvant une politique d'immigration commune aussi inclusive que possible, mais reposant sur le respect absolu des droits de l'homme.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), parécrit. – (EN) Je salue le résultat de ce vote sur le budget 2010. Il permettra de s'assurer que les fonds arrivent à différents projets importants et fournira le soutien si nécessaire, surtout à la lumière des difficultés économiques auxquelles l'Union européenne est toujours confrontée. Les 300 millions d'euros qui seront affectés au secteur laitier à la suite de la récente crise sont particulièrement importants. Le Conseil accède enfin à la requête du Parlement européen concernant ce montant, après avoir proposé 280 millions d'euros. Un financement significatif ira aussi à la deuxième phase du plan de relance économique - 2,4 milliards d'euros - qui contient un soutien essentiel pour les projets énergétiques (y compris l'énergie renouvelable) et infrastructurels, ainsi que 420 millions d'euros pour l'accès à l'internet à bande large dans les zones rurales. Le budget permettra donc des développements significatifs dans les domaines de l'énergie, des infrastructures et des technologies, tout en apportant une assistance essentielle dans le climat économique actuel.

Nuno Teixeira (PPE), par écrit. — (PT) Le vote sur le budget de l'Union européenne constitue une étape annuelle institutionnelle qui confirme l'engagement envers les programmes communautaires et qui souligne le rôle du Parlement. Je salue la conclusion de la deuxième phase du financement du plan européen pour la relance économique pour 2009 et 2010, parce que la relance économique et l'emploi sont au cœur des préoccupations du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) dans la crise actuelle. La confirmation du nouveau programme de microcrédit montre la priorité qui est accordée aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et le rôle important joué par les petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois. Je dois dire que je m'inquiète des coupes dans les crédits affectés aux Fonds structurels et de cohésion, qui sont essentiels pour la reprise économique et la cohésion territoriale, surtout dans les régions les plus éloignées comme Madère.

Je pense qu'il est essentiel de continuer à rendre la politique de cohésion plus souple en vue de relever les niveaux actuellement bas de mise en œuvre des programmes financés sur les fonds communautaires. De plus, les projets qui ont des objectifs stratégiques, qui apportent une valeur ajoutée et qui encouragent la compétitivité à long terme devraient continuer à être promus. Pour toutes ces raisons, j'ai voté en faveur de ce rapport, qui est le point d'orgue d'un processus techniquement complexe et qui a fait l'objet de négociations difficiles.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), par écrit. – (RO) J'ai voté pour le projet de budget général de l'Union européenne pour l'année 2010 tel que modifié par le Conseil (toutes les sections) et pour les lettres rectificatives au projet de budget général de l'Union européenne pour l'année 2010. Le budget 2010 prévoit des sommes considérables pour les engagements contractés à travers le plan européen pour la relance économique, tels que les réseaux énergétiques (1 175 millions d'euros), le réseau européen d'éoliennes en mer (208 millions d'euros), le captage et stockage du carbone (523,2 millions d'euros). Le Parlement européen est également parvenu à compléter les sommes affectées à la sécurité du transport, l'entreprise commune SESAR, les activités de soutien des politiques européennes dans les domaines du transport et des droits du passager, le programme Energie intelligente Europe, qui fait partie du programme-cadre Compétitivité et innovation et de l'entreprise commune pour une technologie propre dans l'aéronautique et les transports aériens (Clean Sky). En outre, les sommes affectées à l'agriculture comprennent une augmentation de 14 milliards d'euros pour la promotion du développement rural et de 300 millions d'euros pour le soutien aux producteurs laitiers qui ont été très durement frappés par la crise économique et financière. À cause de la crise économique et financière, la préoccupation principale des Européens aujourd'hui consiste à conserver leur emploi. Je pense qu'en 2010, nous devrions attacher une attention particulière aux programmes de formation des jeunes entrepreneurs et les aider à créer leurs propres entreprises.

Artur Zasada (PPE), *par écrit.* – (*PL*) Aujourd'hui, nous avons adopté un budget de l'Union européenne pour 2010 s'élevant à près de 123 milliards d'euros. Chaque budget est une sorte de compromis. Bon nombre d'entre nous sont peut-être conscients des lacunes de ce budget, mais il vaut la peine de souligner que l'Européen moyen tirera profit du document adopté aujourd'hui. Tout d'abord, l'Union européenne renforce sa sécurité énergétique et compte sur le développement des entreprises et en particulier des microentrerprises. Je suis heureux que 20 millions d'euros soient réservés à la stratégie de la mer Baltique. Il est vrai que les fonds de réserve seront libérés seulement quand la Commission européenne présentera des propositions écrites pour leur utilisation. Je crois néanmoins que cela aura lieu aussi vite que possible. Je suis particulièrement heureux que trois projets importants pour mon pays aient été inclus dans le budget. Je pense au soutien pour les Jeux olympiques spéciaux, qui auront lieu à Varsovie et Athènes, aux bourses destinées aux jeunes de pays repris dans le programme de la politique européenne de voisinage et à la création de la chaire Bronisław Geremek de civilisation européenne au collège d'Europe de Natolin.

- Proposition de résolution B7-0191/2009

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'ouverture des institutions européennes et la transparence de leurs procédures font en sorte que la société civile et l'opinion publique dans les États membres soient non seulement tenues informées, mais qu'elles constituent des parties intégrantes et informées de leurs processus décisionnels. Bien que les peuples se sentent un peu éloignés de l'Europe, ne serait-ce qu'à cause de la procédure tourmentée qui a conduit à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui n'est pas toujours claire et qui prête souvent le flanc à la critique, les institutions européennes doivent persister et s'engager elles-mêmes sans réserve à rendre le plus grand nombre possible de documents disponibles en temps opportun, pour contribuer ainsi à réduire le fossé.

Je regrette néanmoins le fait que la gauche se soit servie de l'amélioration nécessaire du cadre juridique qui régit l'accès aux documents, à la suite de l'entrée en vigueur du Traité, pour adopter la position populiste qui consiste à rejeter le véritable besoin de confidentialité dans certains domaines de l'action européenne et à tenter de se présenter comme le seul champion de la transparence.

Les questions aussi délicates peuvent se passer de ces divisions artificielles et populistes; elles méritent d'être prises au sérieux, avec un sens des responsabilités et le plus large consensus possible. Je regrette que cela n'ait pas été possible.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit*. – J'ai apporté tout mon soutien à la résolution de mon collègue Michael Cashman afin de demander à la Commission et au Conseil de mettre en œuvre une révision des règles sur l'accès aux documents des institutions européennes, pour respecter les clauses du traité de Lisbonne sur la transparence. Cette question est essentielle pour le fonctionnement démocratique et responsable de nos institutions et doit donner aux citoyens européens de renouveler leur confiance en l'Europe.

Elisabeth Köstinger, Hella Ranner, Richard Seeber et Ernst Strasser (PPE), par écrit. – (DE) Lors du vote du jeudi 17 décembre 2009, j'ai voté contre la résolution B7-0194/2009 de M. Cashman sur les améliorations nécessaires à apporter au cadre juridique de l'accès aux documents à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (Règlement (CE) n° 1049/2001) pour les raisons suivantes: cette résolution se réfère à des faits qui n'ont rien à voir avec le sujet de la transparence et elle appelle des changements qui n'auraient pas pour conséquence de contribuer à améliorer la transparence.

Je voudrais souligner que je suis très favorable à la transparence et à l'accès public aux documents. Toutefois, nous ne parviendrons pas à ces objectifs importants en répondant aux demandes de M. Cashman, mais seulement en traitant ce sujet de manière responsable comme le souligne la résolution de Renate Sommer, Simon Busuttil et Manfred Weber du groupe du parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) à ce sujet.

Véronique Mathieu (PPE), par écrit. – Il est essentiel d'accroître la transparence de l'action européenne et de permettre un accès le plus large possible aux documents des institutions européennes afin de rendre le fonctionnement de l'Union plus lisible aux citoyens européens. Cependant, il nous faut être vigilants sur ce point et nous garder de toute démagogie. Ce sacro-saint principe de transparence doit connaître des limites au nom de l'efficacité de l'action européenne. Le risque, en permettant une transparence totale, est d'assister à des débats stériles dans la mesure où les parlementaires craindront de s'exprimer ouvertement sur des sujets sensibles. Les négociations nécessitent par définition des espaces de discrétion, sans quoi ces discussions auront lieu dans des cadres informels loin des réunions officielles et nous parviendrons à un résultat contraire au but souhaité. Donc, oui à plus de transparence, et je salue à ce titre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne

qui permettra cette évolution, mais cela ne doit pas se faire au détriment du bon déroulement de la prise de décision au niveau européen.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne nécessite d'introduire des améliorations dans le cadre juridique qui régit l'accès aux documents. Ces améliorations doivent sauvegarder les droits des citoyens de l'Union. Étant donné que l'Union est un espace de liberté, de sécurité et de justice, comme l'affirme le préambule de la Charte des droits fondamentaux, tout effort conduisant à une plus grande transparence de l'accès aux documents des institutions de l'Union européenne est le bienvenu. Cependant, il importe aussi d'évaluer dans quelle mesure une liberté totale d'accès à tous les documents pourrait porter préjudice au bon fonctionnement des institutions. Il est donc essentiel de trouver un équilibre à ce sujet.

Frédérique Ries (ALDE), *par écrit.* – J'ai voté avec détermination l'ambitieuse résolution du Parlement européen sur l'accès aux documents pour les citoyens. Car il est toujours important de rappeler que la transparence est une clef pour la démocratie. Car l'accès aux informations de l'Union européenne demeure trop souvent un parcours semé d'embûches pour le citoyen lambda. Et aussi parce que l'entrée en vigueur, au 1^{er} décembre, du traité de Lisbonne modifie considérablement la donne. L'accès des citoyens aux documents des institutions européennes, quel que soit leur support, est un droit désormais consacré par l'article 42 de la charte des droits fondamentaux. Des citoyens qui voient d'ailleurs leurs droits étendus aux avis juridiques du Conseil avec, en contrepartie, des obligations élargies à l'ensemble des institutions européennes.

Ce vote consacre également tout le travail effectué par mon groupe politique qui a toujours été à l'avant-garde de ce combat. À ce sujet, il y a neuf mois le Parlement adoptait le rapport de Marco Cappato et appelait à plus de transparence, d'ouverture, de représentativité démocratique des activités du Conseil. Cette institution a en effet une obligation morale, celle de rendre publique ses décisions et ses débats; c'est tout simplement une exigence démocratique qu'elle doit aux citoyens.

Axel Voss (PPE), *par écrit.* – (*DE*) La transparence est de plus en plus importante à l'âge de la mondialisation. C'est pourquoi je soutiens les efforts tendant à introduire plus de transparence au niveau de l'Union européenne. Nous devons cependant maintenir un équilibre. La résolution qui nous est présentée va bien au-delà de la transparence requise par les citoyens, c'est pourquoi j'ai voté contre. Cette proposition de résolution ne parvient pas à trouver un équilibre entre la transparence nécessaire et l'activité raisonnable de l'administration et des députés au niveau de l'Union européenne. Dans la version actuelle, il n'est plus possible de garantir la confidentialité des écrits, la vie privée des citoyens ne peut plus être garantie lorsque des questions sont posées, la protection des données est remise en question et les conséquences pour notre sécurité et pour la politique du marché financier de la Banque centrale européenne ne sont imprévisibles. En outre, cela donnerait naissance à un niveau de bureaucratie pour l'administration et les députés qui est totalement disproportionné par rapport à son objectif.

- Proposition de résolution B7-0273/2009

Louis Grech (S&D), *par écrit.* – (*EN*) La délégation maltaise du groupe S&D votera pour la proposition de résolution sur le principe de subsidiarité tel que présentée par MM. Mauro, Busuttil et Weber. Néanmoins, notre délégation a le sentiment qu'un plus large consensus et une plus forte majorité sur cette proposition enverraient un message plus fort à l'Europe. À cet égard, il vaudrait donc mieux soutenir le report de la proposition - après un délai spécifique qui permettrait de réunir un plus large consensus.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Il est du devoir de toutes les institutions européennes, tant étatiques que communautaires, de représenter l'intégralité des citoyens européens sans distinction. La laïcité est le seul principe qui permette aux institutions de permettre l'accès de tous les citoyens aux services publics dans le respect de leurs convictions. Elle est notre héritage philosophique commun et la garante du principe de paix civile autour duquel l'UE s'est construite.

C'est pourquoi, il est absolument essentiel que l'Italie se conforme à l'arrêt Lautsi contre Italie de la Cour européenne des droits de l'homme. Comme le rappelle la Cour, l'affichage de symboles religieux doit être proscrit dans tous les établissements publics au sein de l'UE. Il est grand temps que les crucifix, imposés dans les salles de classe sous Mussolini, soient retirés de l'espace public scolaire.

Edward Scicluna (S&D), par écrit. – (EN) La délégation maltaise du groupe S&D votera pour la proposition de résolution concernant le principe de subsidiarité tel que présentée par MM. Mauro, Busuttil et Weber. Néanmoins, notre délégation a le sentiment qu'un plus large consensus et une plus forte majorité sur cette

proposition enverraient un message plus fort à l'Europe. À cet égard, il vaudrait donc mieux soutenir le report de la proposition - après un délai spécifique qui permettrait de réunir un plus large consensus.

- Proposition de résolution B7-0248/2009

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (*PT*) Le Belarus a été affublé à juste titre du sobriquet peu flatteur de dernière république soviétique d'Europe. Malgré les progrès enregistrés dans certains aspects de la vie politique, sociale et économique de ce pays, il est clair qu'aucune des réformes mises en œuvre n'est encore de nature à faire mentir cette description déplorable.

Au Belarus, les élections ne sont pas libres, il n'existe pas de liberté d'expression, d'association ou de manifestation, et les autorités sont de plus en plus répressives.

L'Union européenne pourrait être tentée de suivre une ligne d'apaisement avec cette dictature, comme elle l'a fait avec Cuba. Je pense qu'elle aurait tort de le faire et de ne pas dire clairement que les valeurs de démocratie et de liberté sont non seulement non négociables, mais aussi indissociables de tout accord à venir avec le Belarus. L'Union européenne doit donc maintenir et renforcer ses contacts avec l'opposition démocratique au Belarus pour tenir ses promesses envers ceux qui ont reçu le Prix Sakharov pour leur lutte en faveur de la démocratisation de ce pays.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* — (*PT*) L'Union européenne ne peut être un espace qui s'inquiète uniquement des affaires des pays qui le composent. Elle doit être aussi un moteur de la démocratisation des pays qui sont apparus depuis le démembrement de l'ex-Union soviétique. Toute mesure visant à améliorer les conditions dans ces pays est très importante. Tel est le contexte de l'esprit de cette proposition de résolution, qui demande l'adoption de mesures de soutien au Belarus, mesures qui doivent s'accompagner de signes clairs de réformes démocratiques de ce pays, ainsi que de respect des droits de l'homme et de l'état de droit. La participation du Belarus au Partenariat oriental constitue une étape importante dans cette direction. Il reste encore cependant de nombreux aspects à améliorer en ce qui concerne les libertés et les garanties à l'intérieur du Belarus.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. — (DE) J'ai voté pour la résolution commune sur le Belarus parce qu'elle présente la situation de manière équilibrée et souligne à la fois les aspects positifs, les progrès réalisés et le déficit démocratique dans de nombreux domaines. De mon point de vue, il est particulièrement important de veiller à ce que le gouvernement du Belarus garantisse la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion dès que possible, ce qui permettrait aux partis d'opposition de fonctionner efficacement.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D), *par écrit.* – (*PL*) La résolution sur le Belarus est un signal important de l'Union européenne et de l'Europe. Nous devrions montrer à la fois à l'opposition démocratique et aux autorités bélarussiennes, et non seulement à l'aide de telles résolutions, que nous ne sommes pas d'accord avec les violations des droits de l'homme ou l'interdiction d'enregistrement des partis politiques, des organisations non gouvernementales et des médias indépendants.

Le Parlement européen ne peut être d'accord avec le recours à la peine capitale, or le Belarus est le seul pays d'Europe à appliquer ce genre de peine. Nous ne pouvons alléger les sanctions contre le Belarus s'il n'y a pas de progrès notable sur la voie de la démocratisation de ce pays. L'Union européenne ne doit pas fermer les yeux sur les restrictions flagrantes en matière de liberté de parole, de respect des droits humains et civils et des organisations non gouvernementales. Le Parlement européen, qui est composé des élus des 27 États membres, est l'expression de la démocratie et de la coopération.

Les seules mesures que nous pouvons et que nous allons soutenir sont des mesures démocratiques, car c'est le fondement de l'Union européenne. Nous ne pouvons consentir à d'autres mesures. J'espère que la résolution sur le Belarus sera une des nombreuses démarches que nous allons entreprendre. C'est ce que les Bélarussiens, et toute l'Europe, attendent de nous.

Justas Vincas Paleckis (S&D), par écrit. – (LT) J'ai voté pour la résolution sur le Belarus avec quelques doutes parce que le Parlement européen adopte trop souvent des résolutions sur le Belarus, ce qui les galvaude. Par ailleurs, tout en maintenant un ton critique à l'égard du régime de Minsk, cette résolution accentue plus clairement que certaines résolutions précédentes des changements positifs survenus dans les relations entre l'UE et le Belarus. Pour qu'il y ait une amélioration fondamentale des relations entre l'Union européenne, ses États membres et le Belarus, le Belarus doit se diriger vers les réformes et la démocratisation. Un tel virage faciliterait le développement de toutes sortes de liens avec cet État. En Lituanie, 39 villes et régions coopèrent fructueusement avec des villes et des régions bélarussiennes, en échangeant leurs expériences et en participant à des projets communs. J'ai approuvé cette résolution également parce qu'elle demande à l'Union européenne

de consacrer une plus grande attention à des projets concrets qui coïncident avec les intérêts des pays partenaires. Dans la résolution, nous félicitons le Belarus, l'Ukraine et la Lituanie, qui sont devenus les premiers États à soumettre des projets trilatéraux à la Commission européenne et aux États membres de l'Union européenne dans le cadre du programme de Partenariat oriental. Il s'agit d'une liste de projets concrets dans les domaines de la surveillance aux frontières, du transport, du transit, de l'héritage culturel et historique, de la sécurité sociale et énergétique.

- Proposition de résolution B7-0187/2009

Anne Delvaux (PPE), par écrit. – Je me réjouis du vote de cette résolution. Aujourd'hui, malgré la conférence de Goma sur la paix, la stabilité et le développement ainsi que la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en janvier 2008, de violents combats se poursuivent à l'est de la RDC, engendrant les pires exactions qui soient à l'encontre des populations civiles, en particulier des femmes, des enfants et des vieillards. Ces violences à caractère sexuel se systématisent et sont aujourd'hui perpétrées non seulement par les belligérants mais en outre, désormais, par les civils. Tout doit être urgemment mis en œuvre pour assurer la protection des populations alors que la présence en nombre sur place des soldats de la MONUC ne permet toujours pas d'endiguer ces montées de violences. Les autorités congolaises ont récemment affiché leur détermination pour mettre un terme à l'impunité. Mais cette politique de tolérance zéro doit être non seulement ambitieuse, tous les auteurs d'exactions sans exception devront rendre des comptes, mais en outre, réellement effective! Nous nous devons, en tant que parlementaires européens, de rappeler la nécessité de respecter ces obligations internationales, comme les droits de l'homme ou encore l'égalité des genres afin que la dignité des femmes et l'innocence de nombreux enfants congolais soient préservées.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Depuis la chute du régime cleptocratique de Mobutu Sese Seko, la République démocratique du Congo (anciennement Congo belge et Zaïre) s'est embourbée dans l'agitation et la violence la plus brutale, qui a déjà conduit à des millions de morts.

L'Est du pays a particulièrement souffert de ce fléau, qui ne connaît pas les frontières et qui prend de plus en plus une coloration ethnique plutôt que nationale. Les pires atrocités se répètent à un tel rythme qu'il est impossible de les suivre. La communauté internationale et en particulier les forces des Nations unies n'ont pas été capables d'en venir à bout, malgré tous les efforts civils et militaires qui ont été faits jusqu'à présent.

Que des pays africains apparaissent ingouvernables et que des gouvernements centraux aient perdu le contrôle sur des parties de leurs territoires, ce sont malheureusement des phénomènes qu'il faut encore éradiquer. Ils sont souvent liés à l'exploitation illégale et au pillage des matières premières soit par des forces insurgées, soit par des troupes régulières et leurs dirigeants. Même si ces phénomènes trouvent leur origine dans le processus européen de décolonisation et dans la manière dont les frontières ont été dessinées, cela ne peut exonérer les dirigeants et les décideurs africains d'assumer leurs responsabilités ou de demander à la société civile de ces pays de prendre le contrôle de sa propre destinée.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit.* – J'ai voté en faveur de la résolution dénonçant les graves violences ethniques que le Congo a connues récemment et qui ont conduit au déplacement de près de 44 000 personnes, livrées à elles-mêmes et complètement démunies. Je suis particulièrement préoccupée par la question des violences sexuelles, utilisées comme arme de guerre, un crime inacceptable qui ne doit pas être laissé impuni et contre lequel l'Union européenne doit se mobiliser. Nous devons veiller à ce que les auteurs de ces violations des droits humains au sein des forces armées congolaises soient effectivement traduits en justice.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'Union européenne ne peut se tenir à l'écart des différents conflits armés qui surgissent d'une manière ou d'une autre dans le monde. La violence en République démocratique du Congo est un conflit qui traîne depuis de nombreuses années, qui a causé des millions de morts, de personnes déplacées ou sans abri. Il est donc très important d'appeler tous les belligérants à cesser les hostilités afin que les peuples de ces régions puissent de nouveau vivre dans un climat de paix. Il est essentiel que nous continuions à soutenir les missions des Nations unies sur le terrain de manière à atténuer les souffrances de toute la population, surtout des personnes âgées, des femmes et des enfants.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit.* – (*ES*) Le conflit armé dans cette région ne peut être réglé que par une solution politique. Toute intervention de pays voisins et autres doit donc cesser. Il faut une solution diplomatique négociée entre les parties pour faire cesser le conflit en République démocratique du Congo (RDC). Une telle solution doit respecter pleinement la charte des Nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait revoir le mandat de la MONUC. Le mandat du chapitre VII devrait être supprimé pour éviter de renforcer les forces armées congolaises, mettant ainsi en danger la mission de maintien de la paix des Nations unies. Nous demandons la cessation des missions EUPOL et EUSEC en RDC. Ces missions ont apporté une contribution négative à l'escalade de violence et à la détérioration de la situation dans ce pays parce qu'elles ont formé des forces de sécurité qui ont fini par commettre des crimes contre leurs propres populations civiles.

Les résolutions des Nations unies concernant un embargo sur la fourniture d'armes à la RDC doivent être appliquées. Nous souhaitons signaler que plusieurs États membres de l'Union européenne violent l'embargo. La résolution commune déposée par les autres groupes politiques ne fait pas référence à ces points fondamentaux, c'est pourquoi j'ai voté contre.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) Cette proposition de résolution commune sur la République démocratique du Congo reflète la situation compliquée de ce pays africain. Malgré les moyens considérables en ressources humaines et financières fournis par la communauté internationale, il n'a pas encore été possible d'apporter la paix et la stabilité dans cette région. Au contraire, les soldats des Nations unies sont accusés de prendre parti et d'envenimer la situation. Il est important de résoudre cette question.

Le coût énorme de la mission des Nations unies qui dépasse 7 milliards d'euros, en comprenant l'aide humanitaire, ne peut se justifier que si l'on sait clairement comment les fonds sont utilisés. Comme la résolution ne demande pas spécifiquement que cela soit clarifié, je me suis abstenu.

Bart Staes (Verts/ALE), parécrit. — (NL) Les massacres, les crimes contre l'humanité, le recrutement d'enfants soldats et les actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles qui continuent d'être perpétrés en République démocratique du Congo ne peuvent nous laisser de marbre. Il faut faire de nouveaux efforts pour mettre fin aux activités des groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés. Elle doit veiller à ce que les accords de mars 2009 concernant le cessez-le-feu soient effectivement respectés en toute bonne foi. Deux rapports récents du haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme montrent que la situation humanitaire empire considérablement.

La MONUC joue un rôle vital, mais son mandat et ses règles d'engagement doivent être mis en œuvre avec détermination et sur une base permanente afin de garantir plus efficacement la sécurité de la population. La présence de la MONUC reste nécessaire. Tous les efforts doivent être faits pour lui permettre de remplir pleinement son mandat afin de protéger les personnes menacées. Le Conseil doit jouer un rôle de premier plan et veiller à ce que le Conseil de sécurité des Nations unies soutienne la MONUC en renforçant ses capacités opérationnelles et en définissant mieux ses priorités, qui sont actuellement au nombre de 41.

9. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 12 h 40, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE M. RAINER WIELAND

Vice-président

10. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Monsieur le Président, c'est une motion de procédure. Ce matin, nous avons voté afin de justifier les négociations qui ont existé entre l'Union européenne et le Maroc. Vu qu'un document de la Commission vient de sortir, daté d'aujourd'hui même, faisant état de progrès dans les négociations UE-Maroc concernant l'industrie agroalimentaire et le secteur de la pêche, je voudrais savoir si ce sont ces négociations auxquelles le président du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen faisait référence ce matin lorsqu'il a utilisé les négociations comme argument pour retirer de l'ordre du jour d'aujourd'hui la question relative à Aminatou Haidar, la militante sahraouie qui est en grève de la faim depuis 32 jours et qui se trouve actuellement entre la vie et la mort. Il s'agit donc d'une question qui doit être correctement clarifiée, car ce qui s'est passé ce matin est inacceptable.

Le Président. - Merci, Madame Figueiredo. Je ne peux malheureusement pas vous donner de réponse, car je ne me souviens plus moi-même des propos tenus par le président du groupe ce midi.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). - (ES) Monsieur le Président, deux points ont été retirés de l'ordre du jour ce matin. Je voudrais soulever la question de la résolution convenue par les groupes parlementaires. Pourriez-vous nous préciser quel article du règlement a été invoqué pour soulever la question et procéder à un vote immédiat afin de retirer un point de l'ordre du jour dont nous étions censés débattre cet après-midi?

Je pense qu'il s'agit d'une question importante et que les députés européens ici présents doivent être dûment informés, et ce de toute urgence.

Le Président. - Madame Bilbao Barandina, il s'agissait d'une motion de procédure au titre de l'article 140 du règlement, qui permet de modifier l'ordre du jour. Je suis désolé, mais à présent je ne peux accepter que des motions de procédure. Nous n'allons pas recommencer ce débat. Je voudrais préciser que j'interromprai immédiatement tout intervenant qui tentera de relancer le débat.

Willy Meyer (GUE/NGL). - (ES) Monsieur le Président, aux termes de l'article 177 du règlement, un groupe, ou, au moins, 40 députés, peuvent tout à fait demander qu'un débat soit ajourné. C'est ce qui s'est passé ce matin, de manière tout à fait inhabituelle. Il se trouve que d'après le règlement, s'il y a lieu de demander un ajournement, le Président du Parlement doit en être informé 24 heures à l'avance, et il doit alors prévenir immédiatement le Parlement.

Je voudrais vous demander si cette procédure a été effectuée en raison du caractère tout à fait exceptionnel de la situation actuelle: c'est la première fois que le Parlement européen est empêché de débattre d'une résolution convenue par tous les groupes parlementaires à la suite d'une situation extrêmement grave, comme celle dans laquelle se trouve M^{me} Haidar. Je voudrais donc savoir si cette procédure a été respectée, faute de quoi nous devons immédiatement débattre de cette résolution. Cette dernière, qui a été acceptée par tous les groupes parlementaires, doit être récupérée et soumise au vote.

Le Président. - Il y a-t-il d'autres motions de procédure?

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je voulais seulement dire qu'entre-temps, M. Schulz nous a rejoints dans ce Parlement et que nous serions ravis qu'il accepte de répondre à la question posée par notre collègue au début de la séance, pendant qu'il n'était pas là.

(Applaudissements)

Le Président. - Monsieur Preda, c'était une question très brève, mais pas une motion de procédure.

Oriol Junqueras Vies (Verts/ALE). - (ES) Monsieur le Président, nous voudrions nous aussi faire référence à l'article 177 du règlement. Au vu de cet article, nous ne comprenons pas comment il est possible de retirer un point de l'ordre du jour à partir du moment où ce retrait n'intervient pas avant le débat ou le vote en question.

Nous pensons donc également que le règlement n'a pas été correctement appliqué et nous demandons dès lors au Président de résoudre ce problème.

Le Président. - Vu que les questions concernent ce point, je vais vous donner une réponse. Aux termes de l'article 140, paragraphe 2, du règlement, l'ordre du jour peut être modifié dans certaines circonstances, notamment «sur proposition du Président». Un président de groupe a effectué un rappel au règlement et le Président a accepté de soumettre cette question au vote. Tout cela est conforme au règlement.

Charles Tannock (ECR). - (*EN*) Monsieur le Président, au sujet d'une motion de procédure concernant la demande que j'ai présentée au nom de mon groupe, le groupe ECR, visant à repousser le vote demandé par M. Schulz à 15 heures, afin que nous ayons le temps de comprendre les tenants et aboutissants de cette affaire. La question n'a pas été véritablement soumise au Parlement. Le Président a seulement soumis au Parlement la motion Schulz, mais ne lui a pas soumis ma demande de motion visant à repousser le débat de manière à ce que nous ayons deux ou trois heures pour reprendre nos esprits et nous informer des faits. Je conteste donc le fait que la question ait été soumise au Parlement.

Le Président. - Monsieur Tannock, la motion de procédure présentée par M. Schulz est la motion de procédure actuellement en question. Votre motion de procédure est donc superflue.

Francisco Sosa Wagner (NI). - (ES) Monsieur le Président, je voudrais souligner les propos de M. Meyer. Je serai bref. Un grand nombre de députés, un grand nombre de députés présents aujourd'hui dans ce Parlement,

ont été très surpris par les évènements faisant suite à la proposition de ce matin. Celle-ci a été votée de manière tout à fait inattendue et d'une manière suggérant que l'esprit des dispositions en vigueur n'a pas été respecté.

Le Président. - Je vous ai déjà expliqué mon interprétation du règlement. La procédure est donc conforme au règlement. Je ne peux plus accepter d'autres motions de procédure. Je vous demande d'être indulgents. Nous avons deux autres points importants à aborder. Monsieur Salafranca, si vous avez une motion de procédure, allez-y, mais je vous préviens que je vous interromprai si cela ne concerne pas la procédure.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE). - (*ES*) Monsieur le Président, il s'agit bien d'une motion de procédure. Ce matin, le président du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen a demandé qu'une proposition de résolution commune soit retirée de l'ordre du jour. Il s'agit là d'une décision sans précédent, appuyée par des arguments très forts, notamment le fait que la résolution pourrait mettre la vie de M^{me} Haidar en danger.

C'est pourquoi mon groupe n'a pas souhaité aggraver la situation, en tenant également compte des opinions exprimées par M. Schulz.

Toutefois, selon moi, il n'y a aucune raison qu'une déclaration de ce Parlement mette en danger la vie de M^{me} Haidar. Plus particulièrement, je n'arrive pas à comprendre en quoi il serait nécessaire d'agir en enfreignant le règlement.

Monsieur le Président, l'article 177 prévoit très clairement que les demandes doivent être effectuées 24 heures à l'avance et avant le débat.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Le Président. - Monsieur Salafranca, toutes mes excuses, mais il ne nous est plus possible d'examiner les motivations des députés de tout à l'heure. La question des informations qui ont été reçues cet après-midi ne fait plus partie de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je vais donc revenir à l'ordre du jour.

(Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé)

Bernd Posselt (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, je pense que l'article 140 ne s'applique pas à la procédure d'urgence et je vous demande donc de faire vérifier ce point par la commission du règlement, car cela pourrait créer un dangereux précédent.

Le Président. - J'accepte volontiers cette suggestion, mais encore une fois, ce n'était pas une motion de procédure.

11. Calendrier des périodes de session: voir procès-verbal

12. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit

12.1. Ouganda: projet de législation anti-homosexualité

Le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur les six propositions de résolution concernant le projet de législation anti-homosexualité en Ouganda⁽¹⁾.

Michael Cashman, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, je prie ce Parlement de bien vouloir être indulgent et de nous laisser quitter les motions de procédures pour passer au thème de la discrimination.

Un projet de loi a été soumis au Parlement ougandais: en quoi cela nous concerne-t-il? Le non-respect des obligations internationales et de l'accord de Cotonou et les violations des droits de l'homme - comme nous l'avons toujours prouvé - nous concernent pleinement.

Les dispositions de ce projet de loi sont draconiennes. Parmi celles-ci, pour l'information du Parlement, figurent: toute personne soupçonnée d'homosexualité serait passible d'emprisonnement à vie ou, dans

⁽¹⁾ Voir procès-verbal.

certaines circonstances, de la peine de mort; tout parent qui ne dénonce pas aux autorités son fils ou sa fille gay serait passible d'amendes, voire de trois ans d'emprisonnement; tout enseignant qui ne dénonce pas aux autorités un élève gay dans les 24 heures s'expose aux mêmes sanctions; tout propriétaire acceptant de loger un homosexuel «présumé» s'exposerait à sept ans d'emprisonnement.

De même, le projet de loi menace de punir ou de détruire la réputation des personnes travaillant avec la population gay ou lesbienne, notamment les docteurs luttant contre le sida et le VIH, les dirigeants de la société civile actifs dans le domaine de la santé génésique et sexuelle, sapant encore davantage les efforts de santé publique visant à lutter contre la propagation du VIH.

Il est essentiel que cet après-midi, dans ce Parlement, nous mettions de côté nos différends et que nous défendions ceux qui n'ont plus personne pour les défendre. C'est pourquoi j'accueille très favorablement la déclaration du commissaire au développement et à l'aide humanitaire, Karel De Gucht, les déclarations des gouvernements britannique, français et suédois ainsi que celles du président Obama et du président et du vice-président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des États-Unis. Je prie le Parlement d'accorder à ce sujet toute l'importance qu'il mérite et de s'exprimer au nom des personnes qui ne peuvent pas se faire entendre actuellement en Ouganda.

Marietje Schaake, auteure. – (EN) Monsieur le Président, en septembre dernier, un membre du Parlement ougandais a proposé un «projet de loi contre l'homosexualité». Ce projet vise à criminaliser l'homosexualité et à la punir de peines de prison et même de la peine de mort. Cela ne s'appliquerait pas seulement aux «coupables» d'homosexualité, mais également à ceux qui ne dénoncent pas ces prétendus crimes et à ceux qui soutiennent les droits de l'homme et les autres actions sur ce thème en Ouganda.

Nous sommes inquiets, car cette loi constituerait une violation à la liberté d'orientation sexuelle ainsi qu'à la liberté d'expression, qui sont des droits de l'homme: ce ne sont pas seulement des valeurs européennes, mais bien des valeurs universelles.

Nous rejetons également en bloc la peine de mort et voulons nous joindre aux préoccupations exprimées par la communauté internationale au sujet des ONG qui pourraient devoir interrompre leurs activités en Ouganda.

Nous nous joignons donc au président Obama et à d'autres acteurs de la communauté internationale qui ont réclamé la non-adoption de ce projet de loi et le réexamen de toute loi criminalisant l'homosexualité en Ouganda.

Charles Tannock, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, l'Ouganda est un pays profondément chrétien où les valeurs traditionnelles restent prédominantes. L'homosexualité est illégale en Ouganda, comme dans de nombreux pays africains. Nous devons bien entendu faire attention de ne pas imposer nos valeurs libérales et tolérantes aux autres, car cela peut parfois se révéler contre-productif.

Mais nous ne devons pas craindre pour autant de dénoncer ce projet de loi scandaleux, car il s'agit de toute évidence d'un acte législatif draconien et tout à fait disproportionné. Il ne nuirait pas seulement gravement à la sécurité et à la liberté des homosexuels en Ouganda, mais il ternirait également l'image de l'Ouganda dans le monde entier, en faisant du pays un paria.

L'Ouganda a remarquablement relevé de nombreux défis ces vingt dernières années et peut, sous certains angles, être considéré comme un modèle de développement africain. Pourquoi les parlementaires ougandais choisiraient-ils de mettre fin à cette bonne volonté? Pourquoi voudraient-ils mettre leur pays au même niveau que le brutal Iran, qui exécute régulièrement des homosexuels en public?

Espérons qu'en exprimant notre indignation commune - dans ce Parlement et dans bien d'autres parlements du monde entier - face à cet acte législatif brutal, nous pourrons convaincre le président ougandais d'y opposer son veto.

Ulrike Lunacek, *auteure*. – (*DE*) Monsieur le Président, certains des précédents orateurs ont donné des détails sur l'acte législatif qui a été soumis au Parlement ougandais. Je voudrais vous raconter rapidement une histoire. Il y a quatre ou cinq ans, je me trouvais à Kampala et, un soir, j'ai rencontré un groupe de lesbiennes, de gays et de transsexuels dans une pizzeria, où le propriétaire leur avait permis de se réunir. Ce même soir, un ministre d'État a indiqué que des perquisitions auraient dorénavant lieu dans tous les endroits où se réunissent les lesbiennes, les gays et les transsexuels. J'étais assez inquiète ce soir-là, comme l'étaient tous les gays et les lesbiennes ougandais. Heureusement, rien ne s'est passé, mais ce soir-là a marqué le début de la montée de

l'homophobie en Ouganda. La loi qui est aujourd'hui proposée ne va pas seulement faire de l'homosexualité un crime, car c'est déjà le cas, mais elle va également la rendre passible de la peine de mort.

De nombreux chefs d'État africains, dont Musevini, ont fait énormément pour leur pays, mais déclarer sur cette base que l'homosexualité est contraire à l'Afrique est tout simplement faux. L'homosexualité a existé dans toutes les cultures, sur tous les continents et dans toutes les périodes de l'histoire et elle continuera d'exister, quelles que soient les lois adoptées. Je suis heureuse que nous soyons parvenus à présenter une résolution commune soutenue par la plupart des groupes, car il est important d'exprimer notre opposition à cette loi et de soutenir les gays, les lesbiennes et les transsexuels d'Ouganda. Nous ne devons pas les laisser en proie aux lois haineuses en restant sans rien dire.

Nous, au sein de l'Union européenne, avons l'obligation de défendre les droits de l'homme dans le monde entier et de rappeler aux membres du Parlement ougandais que l'accord de Cotonou, entre autres, dispose que la dignité humaine et les droits de l'homme s'appliquent à tout le monde et doivent être défendus par tout le monde. J'espère aussi que la résolution que nous avons présentée sera adoptée dans sa totalité, car il est important que les organisations défendant les droits des gays, des lesbiennes et des transsexuels en Ouganda soient soutenues, notamment par l'Union européenne.

Michèle Striffler, *auteure*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, à la question «pourquoi le Parlement européen doit-il s'occuper de cette question?», je dirais que le projet de loi anti-homosexualité soumis au parlement ougandais bafoue les libertés fondamentales et ne doit absolument pas être approuvé.

La législation ougandaise en vigueur criminalise déjà l'homosexualité. Depuis des années, les ONG tirent la sonnette d'alarme sur les violences commises à l'égard de ces populations. Or, si la nouvelle loi était adoptée en janvier 2010, elle aggraverait la situation et condamnerait les actes homosexuels par la prison à vie ou par la peine de mort pour les homosexuels séropositifs.

Cette loi serait également un obstacle majeur à la lutte contre le sida. Il existe d'autres lois contre les homosexuels en Afrique. Toutefois, celle-ci est particulière car elle oblige les citoyens, comme le disait M. Cashman, à dénoncer dans les vingt-quatre heures les faits homosexuels. Si vous êtes le médecin, le parent, ou l'enseignant d'un homosexuel, vous devez le dénoncer à la police, sous peine d'aller en prison.

De plus, cette proposition de loi érige en infraction le travail légitime des organisations non gouvernementales, donateurs internationaux, associations humanitaires, qui œuvrent à la défense et à la promotion des droits humains en Ouganda.

Aussitôt présenté au parlement de Kampala, ce projet de loi a été fortement condamné par les défenseurs des droits de l'homme du monde entier et par plusieurs États dont la France, les États-Unis, ...

(Le Président interrompt l'oratrice)

ainsi que par le commissaire européen au développement, M. De Gucht. L'Ouganda doit respecter les obligations qui sont les siennes en vertu du droit international humanitaire et de l'accord de Cotonou.

Il est urgent que l'Union européenne entreprenne des démarches auprès des autorités ougandaises et reconsidère ses engagements avec l'Ouganda si la situation devait perdurer.

Le Président. - Madame Striffler, vous aviez encore 12 secondes. Vous auriez pu lire un peu plus lentement, ce qui aurait permis à vos collègues de bénéficier d'une meilleure traduction. Je conseille aux députés qui lisent leurs déclarations de les transmettre à l'avance aux interprètes, car cela permet d'améliorer la qualité de l'interprétation.

Filip Kaczmarek, *au nom du groupe PPE.* – (*PL*) Monsieur le Président, certaines personnes pensent que nous ne devrions pas nous mêler de cette affaire, car la défendre des droits des homosexuels constitue une extension injustifiée des droits de l'homme. Il s'agit là d'une erreur de compréhension.

La déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que les droits de l'homme visent absolument tous les individus, sans aucune exception. Les interdictions de discriminations sur la base de l'orientation sexuelle ne sont pas nouvelles. Le problème est que tout le monde ne souhaite pas reconnaître ce genre de discrimination comme une violation des droits de l'homme.

En Ouganda et dans certains autres pays africains, certaines voix s'élèvent pour dire que notre intérêt pour ce sujet s'apparente à une expression du néo-colonialisme, ou que nous nous mêlons d'affaires qui ne nous

concernent pas. Ici encore, c'est mal nous comprendre. Car nous parlons de droits généraux et universels. Ce n'est pas un simple caprice. Nous respectons l'indépendance de l'Ouganda et des autres États, mais nous ne pouvons nous taire lorsqu'au lieu de limiter les discriminations, certaines personnes tentent de les développer.

Kader Arif, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, chers collègues, je me félicite que nous puissions évoquer aujourd'hui le projet de loi anti-homosexualité déposé le 25 septembre dernier devant le parlement ougandais.

Au moment où nous assistons de plus en plus à la remise en cause des droits de l'homme, il me paraît essentiel, au regard de cette loi liberticide, que le Parlement européen puisse exprimer, au-delà de ce qui sépare ses familles politiques, la plus ferme condamnation de cette proposition et appeler le parlement ougandais à rejeter ce projet de loi et à réviser la législation nationale afin de décriminaliser l'homosexualité.

Comme le rappelait M. Cashman tout à l'heure, l'ensemble des organisations non gouvernementales s'est exprimé contre ce projet, le considérant en outre comme une sérieuse entrave à la lutte contre le sida. La Commission, à travers son commissaire, M. De Gucht, ainsi qu'une grande majorité des États membres, s'associant aux déclarations faites par le président Obama, ont déjà condamné cette initiative.

J'appelle donc la Commission, si cette loi venait à être adoptée, à reconsidérer nos engagement vis-à-vis de l'Ouganda. Un pays qui, à ce moment-là, serait en rupture non seulement avec le droit international, mais aussi avec les principes fondamentaux des accords de Cotonou, ne pourrait continuer à bénéficier du soutien de l'Union européenne.

Pour conclure, chers collègues, je tiens à rappeler que chacun doit être libre de son orientation sexuelle, sans craindre d'être emprisonné ou tué. Il ne peut y avoir débat sur ce principe.

Raül Romeva i Rueda, au nom du groupe Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, j'aurais voulu commencer ce débat en mentionnant l'affaire Aminatou Haidar. Toutefois, compte tenu des raisons que nous connaissons déjà, cela m'est impossible. Quoi qu'il en soit, la question des droits à l'éligibilité en Ouganda mérite également notre attention et elle nous rappelle qu'une fois encore, nous sommes contraints d'adopter un nouveau texte condamnant l'homophobie.

Par le passé, nous avons adopté plusieurs résolutions sur ce problème, concernant notamment la protection des minorités et les politiques anti-discrimination. Aujourd'hui, nous devons ajouter ce nouveau texte à ceux qui ont déjà été adoptés. Le seul fait qu'un député ougandais tente de proposer un projet de loi anti-homosexualité mérite une réponse politique.

La loi proposée contient des dispositions visant à punir les personnes soupçonnées d'être gays, lesbiennes ou bisexuelles d'une peine de prison et même de la peine de mort. Le projet de loi inclut également une disposition prévoyant la possibilité de condamner à trois ans de prison toute personne, même hétérosexuelle, ne dénonçant pas dans un délai de 24 heures une personne de leur connaissance qui serait gay, lesbienne, bisexuelle ou transsexuelle ou qui soutient les droits de l'homme des personnes qui le sont. Cela signifie que n'importe qui d'entre nous pourrait également être traduit en justice pour ces raisons.

Nous devons rappeler à l'Union européenne et à la communauté internationale que l'orientation sexuelle est une question relevant du droit de chaque personne à la vie privée, garanti par le droit international relatif aux droits de l'homme, qui impose de promouvoir l'égalité et la non-discrimination et de garantir la liberté d'expression. Nous demandons aux donateurs internationaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non, d'interrompre leurs activités dans certains domaines en cas d'adoption de cette loi.

Je rejette avec force toute tentative d'instaurer le recours à la peine de mort. Si les autorités ougandaises n'accèdent pas à ces demandes, nous devrons demander au Conseil et à la Commission de remettre en cause leur engagement en Ouganda, si la loi était adoptée et que des violations du droit international relatif aux droits de l'homme étaient perpétrées. C'est pourquoi je voudrais rappeler au gouvernement ougandais ses obligations au titre du droit international et au titre de l'accord de Cotonou, qui réclament le respect des droits universels.

Ana Gomes (S&D). - (*PT*) L'Europe doit intervenir dans cette affaire avec tous les instruments dont elle dispose, notamment dans le cadre de l'accord de Cotonou. Nous devons exiger le retrait immédiat de cette proposition de loi draconienne, sans quoi il y aura des répercussions sur la coopération économique et politique avec l'Ouganda.

Lorsque j'ai pris connaissance du contenu de la loi proposée et lorsque j'ai entendu les comptes-rendus sur le sort tragique réservé aux homosexuels en Ouganda, au Soudan, en Iran et au Nigéria, pour ne citer que quelques exemples, j'ai réalisé à quel point l'homophobie est toujours lamentablement bien ancrée dans de nombreuses cultures, en violation flagrante des obligations de ces pays dans le cadre des droits de l'homme. Le rôle joué par les Chrétiens évangélistes d'extrême-droite aux États-Unis, qui ont mobilisé et financé plusieurs initiatives de ce genre en Afrique, est choquant.

L'Europe et ses institutions doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir sur le terrain, dans les pays en question, pour neutraliser et combattre l'influence maléfique et obscurantiste de ces agents de l'intolérance, instigateurs d'une nouvelle vague de crimes haineux en Afrique.

Luis Yáñez-Barnuevo García (S&D). - (*ES*) Monsieur le Président, au sujet du projet de loi ougandais qui a provoqué tant d'indignation parmi nous, je me félicite grandement du fait que les députés des différents groupes parlementaires qui ont pris la parole sur ce sujet aient parlé d'une même voix. Je pense que ce fait est révélateur d'une unanimité au sein du Parlement. J'ai demandé la parole simplement pour ajouter ma voix à la leur, avant de voter en conséquence tout à l'heure.

Je soutiens M. Cashman, les auteurs et les porte-paroles des groupes. Je pense en effet que la lutte contre l'intolérance, la discrimination et aussi, dans le cas présent, l'homophobie et la peine de mort nécessite que nous soyons particulièrement fermes et que la Commission et le Conseil soient eux aussi fermes. Nous devons persévérer jusqu'à ce que nous parvenions à obtenir le retrait de ce projet de loi hérétique. L'adoption de cette loi signifierait pour l'Ouganda un retour aux conditions de l'époque coloniale.

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je voudrais moi aussi dire que je suis épouvanté par la manière dont la loi discutée est présentée. Il va sans dire que nous ne pouvons accepter, en Europe, qu'une personne soit sanctionnée en raison de son orientation sexuelle ou parce qu'elle n'aurait pas fourni d'informations sur l'orientation sexuelle d'une autre personne.

Je voudrais également souligner que le débat d'aujourd'hui a lieu alors qu'une deuxième révision de l'accord de Cotonou est actuellement en cours de discussion. L'Ouganda est partie à cet accord et celui-ci dispose très clairement que les droits de l'homme doivent être respectés. J'ai également voté, ce lundi, en commission du développement, pour un rapport rédigé par M^{me} Jolie au sujet de cet accord de Cotonou.

Je pense que le débat d'aujourd'hui, bien qu'il aurait pu déjà avoir lieu le mois dernier, nous met dans une position telle que nous ne pouvons que refuser ce qui se passe en Ouganda.

Heidi Hautala (Verts/ALE). - (*FI*) Monsieur le Président, je voudrais contribuer au débat en rappelant à tout le monde qu'une conférence d'examen du statut de la Cour pénale internationale doit avoir lieu à Kampala, en Ouganda, au mois de mai prochain. Cela fait maintenant 10 ans que cet importante juridiction pénale a été créée et j'espère que le gouvernement ougandais va examiner tous les recoins de sa propre législation pour s'assurer qu'elle soit conforme aux accords internationaux et qu'il respectera le principe de non-discrimination.

Pawel Samecki, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, la Commission est vivement préoccupée par le projet de loi anti-homosexualité récemment soumis au Parlement ougandais. Si elle est adoptée, cette loi causera de graves problèmes au niveau des droits de l'homme qui sont particulièrement importants pour la Commission.

Celle-ci estime que la pénalisation de l'homosexualité, comme prévue dans le projet de loi, irait à l'encontre des conventions des Nations unies sur les droits de l'homme. L'Ouganda a ratifié ces conventions. Il est donc légalement obligé de les respecter, sans distinction et sans discrimination. La législation nationale doit être conforme aux obligations internationales en matière de droits de l'homme. Cette loi irait également à l'encontre de la déclaration des Nations unies, soutenue par l'UE, sur l'orientation sexuelle et l'identité des genres, adoptée le 18 décembre 2008 au sujet de la dépénalisation de l'homosexualité.

Le commissaire De Gucht a personnellement exprimé ses inquiétudes en novembre dernier dans une lettre adressée au président Museveni. Il a insisté sur le fait que le respect des droits de l'homme revêtait la plus grande importance pour la Commission et pour le Parlement européen. Il a toutefois indiqué au président qu'il était confiant que, sous sa direction, une loi aussi régressive ne serait pas autorisée.

La Présidence et les chefs de mission en Ouganda ont également abordé à plusieurs reprises ce problème avec le gouvernement ougandais, pendant des réunions avec le premier ministre et le ministre de la justice,

pendant des réunions au titre de l'article 8 ainsi qu'avec la commission ougandaise des droits de l'homme. Dans le cadre de sa dernière action le 3 décembre, la Présidence de l'UE et la troïka locale ont rencontré le ministre des affaires étrangères, à qui elles ont une fois encore fait part de leurs profondes inquiétudes, en confirmant leur soutien aux libertés fondamentales et en rappelant à l'Ouganda ses obligations internationales. Le ministre, tout en indiquant qu'il faut du temps pour changer les valeurs traditionnelles et les traditions culturelles et en affirmant l'existence de preuves de campagnes orchestrées visant à profiter des pauvres pour les convertir à l'homosexualité, a pris note des positions de l'UE et s'est engagé à faire personnellement rapport au cabinet et au parlement afin de leur permettre de prendre une décision informée.

La Commission espère que dans le droit fil et dans l'esprit du partenariat actuel entre l'UE et l'Ouganda, ces démarches, associées à celles d'autres acteurs, déboucheront sur la révision de la loi proposée afin de la rendre compatible avec les principes internationaux de non discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu à la fin du débat.

12.2. Azerbaïdjan: liberté d'expression

Le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur les sept propositions de résolution sur la liberté d'expression en Azerbaïdjan.

Fiorello Provera, *auteur.* - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Europe s'est engagée dans un projet de partenariat oriental intéressant, qui a bénéficié du soutien et de la collaboration encourageante de six pays: l'Arménie, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et l'Azerbaïdjan.

Cette initiative permet d'améliorer les relations entre ces pays et l'Union européenne et pourrait favoriser le développement démocratique et économique de la région, bien que l'étendue de ce développement puisse varier en fonction de l'histoire de chaque pays. Compte tenu de cette stratégie politique intelligente, je pense qu'il n'est pas opportun que nous ayons de toute urgence ce débat sur deux jeunes blogueurs condamnés à la suite d'évènements pour lesquels une procédure est toujours en cours, alors que nous fermons les yeux sur d'autres affaires qui sont véritablement tragiques, comme le récent massacre de 57 personnes qui s'étaient rassemblées pour soutenir un candidat aux élections présidentielles aux Philippines.

Tous les groupes parlementaires, à l'exception du nôtre, ont soutenu une proposition de résolution sévère sur l'Azerbaïdjan qui n'est pas dans l'esprit des initiatives de partenariat que nous avons entreprises. Je suis convaincu que les fortes opinions contenues dans la résolution soumise aujourd'hui au vote pourraient non seulement entraîner un durcissement des relations du gouvernement azerbaïdjanais avec l'Europe, mais aussi avoir un effet contre-productif sur l'affaire de ces deux jeunes, vu que la résolution pourrait compromettre leurs chances d'être graciés.

Je voudrais vous rappeler, à cet égard, la décision adoptée hier en séance plénière, aux termes de laquelle nous avons rejeté une résolution sur l'affaire Aminatou Haidar de manière à ne pas compromettre les négociations diplomatiques en cours. Je pense qu'il est aussi contradictoire que pendant une même session, deux résolutions soient soumises au vote, l'une sur le Belarus et l'autre sur l'Azerbaïdjan, avec un ton très différent, alors que ces deux pays font partie du même Partenariat oriental.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, *auteure.* – (*PL*) Lorsque, le 11 novembre dernier, l'Europe a célébré l'anniversaire de la fin de la première Guerre mondiale, en Azerbaïdjan, plusieurs journalistes qui avaient osé écrire des articles au sujet de la corruption généralisée et du taux de chômage élevé dans le pays ont été condamnés à plusieurs années de prison. Ces journalistes ont officiellement été reconnus coupables de propagation du hooliganisme et du terrorisme.

Au sein du classement élaboré par Freedom House, l'Azerbaïdjan est classé comme un pays «non libre». Selon Reporters sans frontières, l'Azerbaïdjan se classe à la 146^e position sur les 175 pays ayant fait l'objet d'une enquête sur la liberté d'expression. Des signaux dérangeants émanent également d'analyses réalisées par l'Economist Intelligence Unit, qui a évalué l'Azerbaïdjan sur la question des libertés politiques. Dans un tel contexte, le refus des autorités azerbaïdjanaises, l'année dernière, d'accorder des concessions aux médias étrangers, notamment à la BBC et à Radio Free Europe, ne devrait surprendre personne.

Je pense que le temps est venu que l'Union européenne revoie son attitude envers l'Azerbaïdjan et, en profitant de la participation de Bakou à la politique européenne de voisinage et de partenariat, qu'elle commence à exercer davantage de pression sur les autorités du pays. Je voudrais par ailleurs apporter mon soutien à l'appel de mon groupe politique visant à obtenir la libération sans conditions des journalistes emprisonnés ainsi qu'une révision adéquate du droit azerbaïdjanais.

Marietje Schaake, auteure. – (EN) Monsieur le Président, l'Azerbaïdjan est partie à un certain nombre de partenariats avec l'UE. Il participe activement à la politique de voisinage ainsi qu'au partenariat oriental. Ces accords ne concernent pas uniquement les échanges commerciaux. En signant, l'Azerbaïdjan s'est également engagé à respecter la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Autant de principes qui sont aujourd'hui grandement menacés par le régime actuel.

Nous mettons aujourd'hui en exergue le cas d'Emin Milli et d'Adnan Hajizade, qui constitue une répression à l'encontre des médias libres, de la liberté d'expression et de la société civile qui va bien plus loin qu'une simple affaire de blogueurs, comme on les a appelés. Ils se sont en effet servis des nouveaux médias comme Facebook et Twitter pour les activités de leur organisation de jeunes, mais le fait est que nous ne savons même pas pourquoi ils ont été incarcérés, vu que les preuves à leur décharge n'ont pas été admises au procès et que ce dernier n'était pas conforme aux normes internationales - et paraissait d'ailleurs monté de toutes pièces.

Si nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il respecte ses engagements en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit grâce aux différents accords qu'il a lui-même conclu avec l'UE, alors, celle-ci ne peut sûrement pas considérer l'Azerbaïdjan comme un partenaire crédible. Il en va de même pour les relations commerciales.

Cette résolution enjoint le gouvernement azerbaïdjanais de respecter ses propres promesses et de commencer à gagner de la légitimité au sein de la communauté internationale en respectant ses propres citoyens, en leur accordant des droits humains et démocratiques et en garantissant le respect de l'état de droit.

Hier, dans cette Assemblée des peuples européens, nous avons décerné le prix Sakharov, et nous avons assisté à un discours très impressionnant du lauréat, M. Kovalev, qui a expliqué que seule la liberté de penser pouvait répondre à la peur, et que la liberté de penser ne pouvait être exprimée que lorsque la liberté d'expression était réellement garantie et lorsque nous écoutons ceux qui abordent tout simplement des sujets tels que l'opposition à leur gouvernement, ce que nous, Européens, devons garantir, en partenariat avec l'Azerbaïdjan dans tous les domaines.

Ulrike Lunacek, *auteure*. – (*DE*) Monsieur le Président, le précédent orateur a déjà mentionné quelques détails de cette résolution. Celle-ci a été rendue nécessaire notamment par un incident, en juillet 2009, lors duquel deux jeunes blogueurs, Emin Milli et Adnan Hajizade, ont été attaqués dans un restaurant, se sont rendus à la police pour signaler l'incident et ont alors été eux-mêmes arrêtés.

Ils ont été poursuivis et, selon tous les observateurs internationaux, dont Amnesty International, leur procès a été tout sauf équitable. Par exemple, la vidéo qui a, semble-t-il, été prise dans le restaurant, qui montre clairement qui a été attaqué et qui confirme que les agresseurs sont d'autres personnes, et non pas les deux blogueurs, n'a pas été diffusée.

Il apparaît donc clairement que le jugement ne répond pas aux critères requis par un État régi par la primauté du de droit. J'espère de tout cœur que toutes les pièces seront présentées lors du second procès, lorsque celui-ci aura lieu.

Je suis heureuse que nous soyons parvenus à présenter une résolution soutenue par la quasi-totalité des groupes. Je regrette que le groupe de M. Provera ne nous ait pas rejoints et préfère souligner que nous devrions attendre que l'affaire se résolve d'elle-même et que nous devrions passer par les voies diplomatiques.

Monsieur Provera, je pense qu'il est nécessaire que le Parlement, qui a conclu un partenariat avec le Parlement azerbaïdjanais, s'exprime clairement. Les droits de l'homme sont un thème essentiel. M^{me} Schaake a fait référence hier au prix Sakharov. Nous devons nous faire entendre pour défendre la liberté de penser partout dans le monde et garantir la protection de ce droit.

Le président Aliyev a souvent évoqué l'importance des droits de tous les journalistes et la nécessité qu'ils soient défendus par l'État. Il est de notre devoir de le rappeler à tout le monde et j'espère sincèrement qu'à l'avenir, une autre résolution sur le partenariat entre le Parlement azerbaïdjanais et le Parlement européen verra le jour, vu que nous avons échoué sur ce point il y a deux semaines.

Joe Higgins, auteur. — (EN) Monsieur le Président, je me félicite que l'on attire l'attention sur la répression consternante et continue des droits de l'homme en Azerbaïdjan: aucune liberté pour les médias, des douzaines de journalistes emprisonnés, dont certains battus, voire même tués, ces dernières années. Mais nous devons chercher à savoir pourquoi le régime de M. Aliyev applique une politique de répression si horrible. La raison, bien entendu, est qu'il essaie de dissimuler la corruption monstrueuse qui existe dans ce pays. L'élite au pouvoir s'est extraordinairement enrichie, particulièrement dans l'industrie du pétrole et du gaz, tandis que 90 % de la population azerbaïdjanaise vit dans la pauvreté la plus totale et ne retire aucun bénéfice des ressources naturelles de son pays.

Comme d'habitude, les gouvernements occidentaux et les multinationales font preuve d'une incroyable hypocrisie à cet égard. Ils traitent régulièrement avec le régime pour faciliter les affaires et les multinationales retirent des profits énormes de l'exploitation des ressources naturelles qui appartiennent en réalité au peuple d'Azerbaïdjan. Il faudrait demander aux gouvernements occidentaux pourquoi ils n'exigent pas que les puits de pétrole soient utilisés de manière à transformer la vie du peuple, plutôt qu'à entretenir ce régime.

Les députés du Parlement européen, à juste titre, condamnent avec beaucoup de véhémence la répression du droit à la dissidence et à la liberté de manifestation en Azerbaïdjan, et je ne peux pas laisser passer cette occasion de condamner également la répression honteuse, par la police danoise, des manifestations qui ont eu lieu à Copenhague ces derniers jours, la police ayant arrêté près de 1 000 manifestants totalement pacifiques, en les menottant et en les laissant des heures dans le froid.

Lorsque je me suis insurgé et que j'ai exigé la libération de certains collègues du CWI, la police elle-même m'a dit qu'il s'agissait d'arrestations préventives et de détentions préventives. Ce qui est valable pour l'Azerbaïdjan devrait sans aucun doute l'être aussi pour un État membre de l'Union européenne.

Ryszard Antoni Legutko, *auteur*. – (*PL*) Monsieur le Président, en Azerbaïdjan, pour des critiques somme toute légères et délicates du gouvernement, deux personnes ont été envoyées en prison après avoir écopé de sévères condamnations. Que faut-il en conclure?

Premièrement, que ce pays ne dispose pas d'institutions juridiques adéquates, et cela ne semble pas devoir changer de sitôt. Deuxièmement, que l'Azerbaïdjan possède un système autoritaire qui s'empare de plus en plus de domaines de la vie politique. Chaque concession est punie. Que pouvons-nous faire dans une telle situation?

Nous devons clairement intervenir dans tous les cas concrets de violations de la justice, et c'est ce que nous faisons dans ce débat. Ces interventions se sont bien souvent soldées par des réussites. Il est bien plus difficile de réclamer des changements institutionnels. À ce jour, les efforts entrepris par l'UE dans ce domaine n'ont pas porté leurs fruits, notamment parce que nous faisons preuve de laxisme vis-à-vis de certains tyrans et véhémence dans nos critiques à l'égard d'autres. Les représentants de Mémorial ont mentionné ce fait à plusieurs reprises au sein de ce Parlement.

Nous rencontrons également des problèmes, car le processus d'abandon d'un régime autoritaire est très difficile, long et complexe. Il s'agit là d'une conclusion très pessimiste, mais je conclurai avec cette pensée: malgré tout, nous ne devons pas baisser les bras et nous devons continuer à faire pression sans relâche.

Tunne Kelam, *auteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, en début d'année, l'Union européenne a publié une déclaration sur la liberté des médias en Azerbaïdjan. Je déplore le fait que malgré que des craintes au sujet de la liberté des médias aient été exprimées pendant les réunions régulières avec les parlementaires azerbaïdjanais, il n'y ait eu aucune réponse. Le Parlement européen doit donc prendre position. Il s'agira, au passage, de la dernière résolution que nous adopterons en 2009.

La principale crainte du groupe PPE, et je pense pouvoir dire que tous les groupes la partagent également, concerne la détérioration de la liberté des médias dans ce pays. Le recours banalisé au harcèlement, aux persécutions et à la condamnation de journalistes opposants est alarmant. Nous enjoignons les autorités azerbaïdjanaises de libérer les journalistes emprisonnés sans plus attendre. Cela inclut également les deux jeunes bloqueurs.

Le deuxième problème concerne une décision récemment prise par les autorités azerbaïdjanaises visant à retirer les licences radio FM de plusieurs stations radio internationales, notamment Radio Free Europe, Voice of America, BBC World Service et d'autres, privant ainsi les auditeurs de ce pays de sources d'informations précieuses et indépendantes. Je demande à mes collègues de se mettre d'accord sur un amendement oral du paragraphe 7 de la résolution: celui-ci viserait à ne pas se contenter d'exprimer nos regrets vis-à-vis de cette

situation, mais à enjoindre le gouvernement azerbaïdjanais de revenir sur sa décision et de renouveler les licences FM des stations de radio mentionnées.

La variété, la liberté et l'indépendance de l'information sont des caractéristiques essentielles pour une société civile solide, comme Sergeï Kovalev nous l'a expliqué ici-même hier. Cela s'applique aussi tout à fait aux relations de l'UE avec l'Azerbaïdjan.

Laima Liucija Andrikienė, *au nom du groupe PPE.* – (*EN*) Monsieur le Président, l'Azerbaïdjan est un partenaire important pour l'Union européenne. Il est de toute évidence un partenaire essentiel dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité énergétique de l'Europe.

Toutefois, le pétrole et le gaz ont beau être importants, ils sont loin de suffire. L'Azerbaïdjan s'est engagé à travailler afin de créer une société démocratique et pluraliste, comme indiqué dans l'accord de partenariat et de coopération et dans la politique de partenariat oriental, auxquels l'Azerbaïdjan entend participer activement. Nous devrions nous féliciter que le président Aliyev ait pris des initiatives dans la bonne direction, comme par exemple la libération de 119 prisonniers, dont cinq journalistes, fin 2007.

Toutefois, la situation de la liberté des médias ne fait qu'empirer. À l'appui de cette constatation, nous pouvons mentionner diverses affaires, dont celle des blogueurs et celle des licences de la BBC, de Radio Free Europe, etc. Nous ne devons pas hésiter à rappeler à l'Azerbaïdjan que les citoyens doivent avoir le droit de s'exprimer librement, même si cela signifie être critiques envers leur gouvernement. Tel est le principe fondamental d'une société démocratique, et un Azerbaïdjan démocratique doit être un objectif aussi important que...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Vilija Blinkevičiūtė, au nom du groupe S&D. – (LT) La liberté d'expression est un droit de l'homme fondamental et l'une des bases de la démocratie. L'Azerbaïdjan a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme et s'est engagé à respecter les dispositions de l'article 10 de cette convention, consacré à la liberté d'expression et d'information. Cet article consacre le droit de tout individu à exprimer librement ses opinions, à recevoir et à partager les informations, sans aucune entrave ou contrainte de la part du gouvernement. L'Azerbaïdjan s'est également engagé à respecter les droits de l'homme, à ne pas empiéter sur les libertés individuelles et à préserver les principes de la démocratie dans le pays en participant à la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage et à l'initiative de partenariat oriental. Toutefois, ces derniers temps, en Azerbaïdjan, le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association est de plus en plus menacé et les activités des médias sont restreintes. Il y a de plus en plus de violences perpétrées à l'encontre des journalistes et des militants de la société civile. Je voudrais enjoindre l'Azerbaïdjan de tenir compte des propositions du Parlement européen et de son encouragement à améliorer le système de protection des droits de l'homme et à garantir le respect de la liberté des médias.

Ryszard Czarnecki, au nom du groupe ECR. – (PL) Monsieur le Président, voici à nouveau l'Azerbaïdjan à l'ordre du jour du Parlement européen. Nous avions déjà parlé de l'Azerbaïdjan lors de la dernière législature, lorsque nous avions adopté trois résolutions, dont une concernant la liberté des médias dans ce pays. Nous avions également parlé du Caucase du Sud, qui englobe une fois encore l'Azerbaïdjan.

Nous nous intéressons à l'Azerbaïdjan et nous éprouvons beaucoup de bonne volonté à l'égard de ce pays. Celui-ci tente de tracer sa route étape par étape et, effectivement, il se rapproche de plus en plus de l'Ouest, et non de l'Est. Nous devrions en tenir compte. Je pense que nous considérons l'Azerbaïdjan, ainsi que les autorités du pays, avec beaucoup de bienveillance. Toutefois, cette bienveillance ne doit pas nous empêcher de nous exprimer au sujet de ce qui nous déplaît. En effet, une situation dans laquelle deux blogueurs se retrouvent emprisonnés parce qu'ils ont dit ce qu'ils pensaient au sujet des autorités est une situation qui ne devrait pas exister.

Nous devons soutenir les tendances pro-européennes des autorités azerbaïdjanaises, car pendant que nous parlons, un débat politique a lieu là-bas pour savoir s'il vaut mieux que le pays se rapproche de l'Union européenne ou de la Russie. Ce faisant, nous devons soutenir tous ceux qui veulent se rapprocher du monde occidental, mais en les soutenant, nous devons parler des valeurs qui constituent ce monde: la liberté de la presse et la liberté d'expression représentent une valeur fondamentale et nous devons être très clairs là-dessus.

L'Azerbaïdjan n'est sûrement pas dans une situation facile, car la Russie cherche à rétablir sa zone d'influence politique et économique, mais lorsque nous aidons les autorités azerbaïdjanaises à se rapprocher de l'UE, nous devons aborder les lacunes du pays.

Jaroslav Paška, *au nom du groupe EFD.* – (*SK*) La liberté d'expression est une caractéristique très importante de toute société démocratique. Il est donc juste que l'UE surveille de très près les actes visant à intimider ceux qui critiquent ouvertement les erreurs des responsables gouvernementaux.

De ce point de vue, je comprends pourquoi le Parlement européen doit exprimer au gouvernement azerbaïdjanais ses préoccupations vis-à-vis d'une enquête de police lancée à l'encontre de jeunes qui ont fait des références satiriques à des lacunes visibles de la vie politique du pays. Je comprends que nous ne puissions ignorer les signaux clairement défavorables qui proviennent d'Azerbaïdjan et je ne conteste pas les critiques faites à l'encontre du contexte politique en Azerbaïdjan, mais je pense également que le Parlement européen n'a pas émis de critiques véhémentes concernant les évènements qui se produisent actuellement aux Philippines, où 57 prisonniers politiques ont été assassinés. Selon moi, nous devrions nous attaquer à tous les problèmes qui ébranlent le monde démocratique.

Bernd Posselt (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, à la suite des premières élections européennes de 1979, j'ai eu l'honneur de travailler avec Otto von Habsburg, qui est aujourd'hui gravement malade, afin de mettre en place le rôle traditionnel de défenseur des droits de l'homme du Parlement européen, notamment par le biais de ces débats thématiques urgents qui ont lieu le jeudi après-midi. J'ai été élu au Parlement européen en 1994 et j'ai eu l'honneur de travailler avec M. Schulz et d'autres personnes en vue de développer davantage la tradition des droits de l'homme, dont nous sommes, à juste titre, fiers. C'est pourquoi j'ai été choqué lorsque M. Provera a dit, en faisant référence à M. Schulz, qui n'a pas mérité cela, que nous ne devons pas nous occuper de cette affaire, et lorsqu'il a presque reproduit les menaces faites par le régime azerbaïdjanais aux militants de la société civile en déclarant qu'ils devront faire avec.

Le prix des droits de l'homme a déjà été mentionné aujourd'hui. Je me rappelle très bien que, lorsque nous avons témoigné notre soutien à Andrei Sakharov, à Vytautas Landsbergis et à d'autres défenseurs des droits de l'homme, les gens ont dit, à l'époque: «Ne vous mêlez pas de cela. Nous utiliserons les voies diplomatiques, vous faites plus de mal que de bien». Or, nous le savons aujourd'hui, le fait que le Parlement ait clairement pris position pour ces gens-là a été décisif pour eux. C'est pourquoi, Monsieur Schulz, Mesdames et Messieurs, perpétuons notre tradition d'indépendance du jeudi après-midi. Je voudrais demander aux présidents des groupes de nous laisser une certaine marge de manœuvre.

Cela n'a rien à voir avec les politiques de partis. Pendant la session précédente, un député a dit, alors que nous allions entamer une série de réunions avec la Chine, que nous ne pouvions pas parler de la Chine. Aujourd'hui, il s'agissait d'un sujet différent, le Sahara occidental. Peut-être que dans certains cas, cette attitude est justifiée, mais je suis sérieusement préoccupé au sujet de nos activités de défense des droits de l'homme. Mesdames et Messieurs, le cas de l'Azerbaïdjan prouve à quel point il est important, ici, de faire preuve de discernement. Cet État était un pays satellite de l'Union soviétique. Des monocultures ont été créées, le pays a été détruit et soumis à un régime brutal. Aujourd'hui, il commence doucement à se démocratiser. En tant que membre du Conseil de l'Europe, il s'est engagé à respecter les droits de l'homme et nous devons l'aider à persévérer sur cette voie.

(Applaudissements)

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je suis, moi aussi, d'accord avec les propos tenus tout à l'heure par M. Posselt. En même temps, je voudrais demander au gouvernement azerbaïdjanais de respecter le droit à la liberté d'expression de tous les citoyens et d'abandonner immédiatement les charges à l'encontre de deux jeunes gens accusés sur la base de preuves montées de toutes pièces, comme M^{me} Lunacek l'a indiqué tout à l'heure. Je pense que cette action doit être entreprise de toute urgence, car l'état de la liberté de la presse dans ce pays s'est brutalement détérioré, comme l'indiquent également les derniers rapports du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Je pense également que le gouvernement azerbaïdjanais doit prendre cette mesure de toute urgence, car il doit respecter ses engagements au titre de la politique européenne de voisinage et du partenariat oriental.

Je terminerai en disant que j'ai été moi aussi choqué, aujourd'hui, par la tournure des évènements en ce qui concerne M^{me} Haidar, surtout quand on sait que ce qu'elle endure en ce moment aurait pu être évité par une coopération adéquate entre le Maroc et les autorités espagnoles.

Je pense que notre résolution n'aurait fait aucun mal, mais aurait plutôt fait beaucoup de bien.

Tadeusz Zwiefka (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais citer l'article 47 de la constitution de l'Azerbaïdjan: «Chaque individu a le droit à la liberté de pensée et d'expression». Malheureusement, ces mots sont vides de sens, car la constitution n'est pas respectée.

Depuis plus de cinq ans, je suis membre des commissions de coopération parlementaire UE-Caucase du Sud. J'ai visité l'Azerbaïdjan à chaque session parlementaire commune. Dans l'un des documents, il est question de la violation des principes de liberté d'expression et de la manière dont les journalistes et éditeurs finissent en prison, souvent sous de faux prétextes, sans recevoir d'aide médicale lorsqu'ils sont malades. Nous avons le cas d'un journaliste qui est décédé car il n'a pas reçu l'aide médicale nécessaire.

J'ai eu l'occasion de visiter les prisons azerbaïdjanaises. Les conditions rencontrées dans ces prisons sont très loin de celles auxquelles nous sommes habitués en Europe. Il est donc juste que nous continuions à dire qu'en Azerbaïdjan, les principes consacrés dans la constitution doivent être respectés.

Pawel Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, l'Azerbaïdjan est important pour l'Union européenne en tant que producteur d'énergie et en tant que pays de transit de l'énergie, ainsi qu'en tant que contributeur à la stabilité régionale dans le Caucase du Sud. L'Azerbaïdjan est l'un des six pays partenaires au titre du partenariat oriental, et nous attachons énormément d'importance au respect des valeurs communes sous-tendant cette relation.

Un accord de partenariat et de coopération a été conclu il y a 10 ans. Toutefois, l'Azerbaïdjan a déclaré vouloir renforcer ses relations avec l'Union européenne en concluant un accord d'association visant à remplacer le précédent accord.

À la suite de la décision des ministres européens des affaires étrangères, en septembre, d'entamer les préparations de la conclusion d'accords de ce type avec les pays du Caucase du Sud, des discussions sur les directives de négociation, notamment pour l'Azerbaïdjan, ont été entamées.

Conformément à la décision du Conseil, la date de début des négociations pour tous les pays du Caucase du Sud dépendra des progrès effectués pour réunir les conditions politiques nécessaires, à savoir l'application de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux principes de l'économie de marché ainsi qu'un développement durable et une bonne gouvernance.

Chaque année, nous réalisons une évaluation approfondie et équilibrée présentant les progrès accomplis par les pays partenaires pour mettre en œuvre leurs plans d'action au titre de la politique européenne de voisinage. Nous venons de commencer les travaux préparatoires du rapport 2009.

Je ne veux pas préjuger du contenu de notre rapport, mais je voudrais néanmoins apporter quelques remarques, notamment sur la situation relative aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme. Dans notre rapport 2008, nous avons indiqué que «L'Azerbaïdjan a fait de gros progrès en termes de développement économique, mais affiche toujours de piètres performances en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de démocratie et d'état de droit».

Depuis lors, nous avons malheureusement constaté certains faits négatifs, notamment des modifications apportées à la constitution, la suppression des restrictions du mandat du chef d'État, ainsi que l'arrestation et la condamnation de deux blogueurs.

Parmi les faits négatifs, on peut également citer la persécution continuelle des défenseurs des droits de l'homme, des militants de l'opposition et des journalistes, ainsi que la poursuite de la détérioration de la liberté des médias.

Dans le cadre de ses différents contacts, l'Union européenne a abordé ces questions, à tous les niveaux, avec les autorités et continuera à le faire. En même temps, la Commission mobilise une large gamme d'instruments afin d'aider l'Azerbaïdjan à relever les défis inhérents à un nouvel accord.

Nous utilisons l'aide au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Nous apportons une aide ciblée dans le cadre du programme global de renforcement des institutions. Cette aide comportera d'importantes composantes relatives à l'état de droit et à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

L'Azerbaïdjan bénéficiera également d'une aide au titre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.

Enfin, aux termes de l'accord de partenariat et de coopération actuel, nous proposons la création d'un sous-comité consacré à la justice, à la liberté et à la sécurité ainsi qu'aux droits de l'homme et à la démocratie. Ce sous-comité représentera un forum supplémentaire important pour diffuser nos messages.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu à la fin du débat.

13. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

13.1. Ouganda: projet de législation anti-homosexualité (vote)

13.2. Azerbaïdjan: liberté d'expression (vote)

- Avant le vote sur le paragraphe 7

Laima Liucija Andrikienė, au nom du groupe PPE. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais proposer, au nom du groupe PPE, cet amendement oral au paragraphe 7: les mots «regrette que les autorités d'Azerbaïdjan aient décidé de ne pas» devraient être remplacés par «invite instamment les autorités d'Azerbaïdjan à». Le texte devrait être le suivant: «Invite instamment les autorités d'Azerbaïdjan à renouveler les licences radio FM d'un certain nombre de diffuseurs internationaux…» etc.

(L'amendement oral est retenu)

- 14. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal
- 15. Demande de levée de l'immunité parlementaire: voir procès-verbal
- 16. Vérification des pouvoirs: voir procès-verbal
- 17. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 18. Mesures d'exécution (article 88 du règlement): voir procès-verbal
- 19. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal
- 20. Déclarations écrites inscrites au registre (article 123 du règlement): voir procès-verbal
- 21. Transmission de textes adoptés au cours de la présente séance: voir procès-verbal
- 22. Calendrier des prochaines séances: voir procès-verbal

23. Interruption de la session

Le Président. - Mesdames et Messieurs, nous voici au terme de la dernière séance de l'année. Je suis heureux que les nouveaux députés se soient si bien intégrés ces derniers mois. Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et un bon début d'année 2010. J'espère que vous pourrez tous dire, à la fin de l'année 2010, que cela a été une bonne année.

Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

(La séance est levée à 16 h 10)

ANNEXES (Réponses écrites)

QUESTIONS À LA COMMISSION

Question n° 20 de Nikolaos Chountis (H-0432/09)

Objet: Révision du cadre de référence stratégique national dans un contexte de crise

La crise mondiale a créé de nouveaux besoins et de nouvelles priorités sur le plan de la politique financière aussi bien que de la programmation de la politique de développement des États membres.

Compte tenu de ce qui précède, un certain nombre d'États membres doivent redéfinir leurs programmes et actions, mais également le schéma de financement des cadres de référence stratégiques nationaux (CRSN).

La Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes:

Quelles propositions envisage-t-elle de soumettre afin de faciliter la tâche des États membres qui souhaitent réactualiser les programmes cofinancés par l'Union européenne? Envisage-t-elle de modifier le cadre de financement des CRSN afin de faciliter la tâche des États membres qui se trouvent, pour la plupart, confrontés à d'énormes problèmes financiers du fait de la crise?

Réponse

Pour faire face à la crise économique, la Commission a adopté en novembre 2008 une stratégie globale⁽²⁾ qui réaffirme l'importance de concentrer les actions de relance sur certaines priorités prédéfinies visant à stimuler la croissance et à réaliser les objectifs liés à l'emploi. Ces objectifs d'investissement dans le capital humain, les entreprises, la recherche et l'infrastructure rejoignent dans une large mesure les priorités de la politique de cohésion et les programmes de développement mis en place dans les États membres dans le cadre de cette politique.

La réponse de la politique de cohésion face aux nouvelles priorités et aux nouveaux besoins engendrés par la crise repose sur deux piliers. Ces deux piliers ont pour objectif global d'accélérer la mise en œuvre de ces programmes et le versement de fonds à leurs bénéficiaires ainsi que de simplifier l'application des règles.

Tout d'abord, le cadre législatif des Fonds structurels a été modifié afin d'accélérer les investissements et d'en simplifier la mise en œuvre. Ces modifications ont permis de verser 6 milliards d'euros d'avances supplémentaires aux États membres en 2009, ce qui les a grandement aidés à affronter les difficultés budgétaires provoquées par la crise. Elles ont aussi simplifié considérablement les règles applicables, facilité l'accès aux Fonds structurels et permis des investissements mieux ciblés. D'autres propositions de la Commission visant à adapter les règles aux conséquences de la crise et aux besoins financiers des États membres traversent actuellement le processus législatif en vue d'une adoption début 2010.

Deuxièmement, la Commission a soumis des propositions non législatives et des recommandations aux États membres visant à accélérer la mise en œuvre. Les caractéristiques intrinsèques du cadre législatif applicable aux Fonds structurels permettent d'adapter les programmes (opérationnels) de développement ou de les modifier formellement afin de tenir compte des circonstances changeantes et d'y faire face.

Dans ce contexte, la Commission a invité les États membres à envisager une modification possible de leurs priorités et de leurs objectifs afin de concentrer les dépenses dans les domaines de croissance identifiés par la stratégie européenne de relance. L'approche stratégique et le champ d'application large des programmes existants offrent déjà une grande flexibilité permettant d'adapter les programmes opérationnels (PO) existants en vue de répondre à des besoins spécifiques. Les programmes opérationnels adoptés par les États membres dans le cadre des Fonds structurels se concentrent déjà dans une large mesure sur les domaines prioritaires de la stratégie de Lisbonne renouvelée de l'Union pour la croissance et l'emploi: le capital humain, les entreprises, la recherche et l'innovation, l'économie verte. Loin de disparaître au cours de la crise financière, les objectifs que ces priorités doivent aider à réaliser sont devenus plus urgents encore. En continuant de se concentrer stratégiquement sur les priorités convenues, les États membres auront plus de chance de sortir renforcés de la crise actuelle.

⁽²⁾ Un plan européen pour la relance économique, COM (2008) 800 final.

La politique de cohésion peut apporter un soutien crucial et un financement stable aux institutions publiques et aux stratégies locales et régionales de relance. En principe, les responsables de ce programme peuvent modifier le rythme des dépenses et de la mise en œuvre selon les différentes priorités et les différentes catégories de bénéficiaires, ou encore remplacer certains mécanismes par des mesures complémentaires conçues pour faire face aux besoins immédiats. Il convient d'utiliser pleinement toute la flexibilité permise par le cadre juridique afin de faire en sorte que toutes les ressources de la politique de cohésion soient mobilisées pour soutenir les efforts de relance consentis au niveau des États membres et des régions.

Par ailleurs, le contexte économique actuel pourrait être un argument en faveur d'une modification des programmes opérationnels. La Commission collabore avec les États membres en vue d'identifier les modifications éventuelles à apporter aux programmes opérationnels afin de répondre à de nouveaux besoins, de simplifier l'exécution et d'accélérer la mise en œuvre des priorités définies. Dans ce cas, la législation existante exige une révision formelle des programmes en vertu de l'article 33 du règlement (CE) n° 1083/2006. Conformément à cette disposition, toute modification du texte du programme opérationnel ou de la décision de la Commission relative à ce programme opérationnel nécessite une décision formelle de modification qui entre en vigueur au moment de son adoption. Toutefois, lorsque cette modification concerne de nouvelles dépenses, elle s'applique avec un effet rétroactif à compter de la date de soumission à la Commission de la demande de révision du programme opérationnel.

En outre, conformément à l'article 48 du règlement (CE) n° 1083/2006, la modification d'un programme opérationnel doit être précédée d'une évaluation qui démontre la nécessité de réviser ce programme. Toutefois, cet événement fait l'objet d'une proposition de modification du règlement (CE) n° 1083/2006 soumise par la Commission. La modification proposée de l'article 48 précise qu'au lieu d'une évaluation, d'autres sources d'information pourraient suffire à justifier la révision d'un programme opérationnel. Le règlement accorde à la Commission un délai de trois mois pour accepter ou rejeter la révision.

Enfin, étant donné que la révision des programmes opérationnels ne nécessite pas de modifier la décision de la Commission concernant les cadres de référence stratégiques nationaux (CRSN) en vertu de l'article 33, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1083/2006, il n'est pas nécessaire de modifier ces stratégies.

Par contre, conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement (CE) n° 1083/2006, toute modification importante de la stratégie suivie par un État membre doit être mentionnée dans son rapport stratégique.

* *

Question n° 21 de Georgios Papanikolaou (H-0429/09)

Objet: Traité de Lisbonne et politique de communication de l'Union européenne

Le traité de Lisbonne va modifier radicalement, non seulement la structure et le fonctionnement de l'Union européenne, mais aussi la vie de ses citoyens. Nul ne doute qu'il est difficile d'informer correctement les citoyens. Les inquiétudes souvent exprimées quant au fait que ceux-ci ne reçoivent pas suffisamment d'informations sur les affaires européennes permettent de comprendre l'importance d'un tel exercice. C'est ainsi que, faute d'informations suffisantes, les citoyens de l'Union européenne semblent ignorer les réglementations prévues par le nouveau Traité et ne pas comprendre totalement les effets que celui-ci aura sur leur vie quotidienne.

La Commission pourrait-elle indiquer si, du point de vue de la communication, nous sommes parvenus, d'une manière satisfaisante, à associer les citoyens européens aux changements qui interviendront dans la structure de l'Union européenne? En définitive, la Commission estime-t-elle que les citoyens européens ont reçu suffisamment d'informations à ce sujet? Dans l'affirmative, quels sont les chiffres qui permettent de confirmer cette hypothèse? Si tel n'est pas le cas, est-il nécessaire d'adopter d'autres mesures en la matière? Quel type de mesures convient-il dès lors d'envisager?

Réponse

La Commission rejoint l'avis du député concernant les incidences majeures du traité de Lisbonne. Afin de fournir des informations objectives et claires concernant ce nouveau Traité, la Commission a publié sur le site Internet Europa⁽³⁾ une liste de questions et de réponses ainsi que le texte consolidé du nouveau Traité. En outre, la Commission a rédigé un résumé du nouveau Traité à l'intention des citoyens, intitulé «Votre

⁽³⁾ http://europa.eu/lisbon treaty/index fr.htm

guide du traité de Lisbonne». Celui-ci explique en termes simples et concrets les changements apportés par le nouveau Traité. Ce guide est disponible dans les 23 langues officielles de l'Union européenne et a été distribué dans tous les États membres. Par ailleurs, le centre de contact EUROPE DIRECT répond chaque jour aux questions des citoyens concernant les conséquences du traité de Lisbonne et la façon dont les citoyens peuvent être impliqués dans ce processus. Par exemple, depuis la signature du traité de Lisbonne en décembre 2007, le centre a répondu à 2814 questions posées par les citoyens à propos de ce Traité.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notre principal objectif est désormais de veiller à ce qu'il fonctionne pour les citoyens. Il s'agit précisément de l'une des priorités interinstitutionnelles de communication pour 2010. Cette priorité a fait l'objet de discussions et d'un large consensus lors de la réunion du groupe interinstitutionnel sur l'information du 24 novembre 2009. Outre le matériel de communication décrit ci-dessus, la Commission prépare un nouvel ensemble de produits multimédias comprenant un documentaire audiovisuel modulaire, du matériel pédagogique destiné aux enseignants et aux étudiants, un ensemble d'outils pour les communicateurs et une nouvelle campagne dans les médias. Les outils de communication fondamentaux de l'UE concernant le fonctionnement de l'UE et de ses politiques seront également mis à jour de façon à refléter les changements apportés par le traité de Lisbonne.

La Commission poursuit ses efforts en vue d'une application active des citoyens dans la mise en œuvre du Traité. La consultation publique relative à l'initiative citoyenne, qui permettra à un million de citoyens de demander à la Commission de soumettre une proposition de politique particulière, constitue une occasion concrète d'impliquer les citoyens. Les citoyens ont actuellement la possibilité de donner leur avis sur la façon dont l'initiative citoyenne devrait fonctionner dans la pratique. La Commission tiendra compte de ces suggestions dans sa proposition de règlement relatif à l'initiative citoyenne qui sera soumise pour adoption au Parlement européen et au Conseil.

* *

Question n° 22 de Gay Mitchell (H-0437/09)

Objet: Information des citoyens sur les aides de la Commission européenne

Les habitants de ma circonscription me demandent souvent s'il est possible qu'eux-mêmes ou un projet auquel ils participent bénéficient du soutien de la Commission, qu'il soit financier ou logistique. Bien que les citoyens trouvent sur le site Internet de la Commission quantité d'informations précieuses, il leur est difficile de déterminer ce que la Commission peut ou ne peut pas faire pour les aider.

Quelles démarches la Commission peut-elle entreprendre pour mieux informer les citoyens européens dans ce domaine? Est-il envisageable de consacrer un site web et d'affecter des effectifs au traitement de telles demandes, et ainsi de simplifier au maximum la procédure pour obtenir une aide de la Commission?

Réponse

L'Union européenne fournit un financement et des subventions à un large éventail de projets et de programmes. Le site Internet Europa fournit une série de questions et de réponses sur la façon d'introduire une demande de subvention ainsi que des informations sur les possibilités de financement par l'UE:

http://europa.eu/policies-activities/funding-grants/index_fr.htm"

Les citoyens de l'UE peuvent introduire une demande de subvention conformément à la procédure officielle. Dans ce cadre, ils peuvent demander l'aide de la représentation de la Commission dans leurs pays respectifs. Les informations relatives aux subventions actuellement disponibles sont également publiées sur le site Internet des représentations de la Commission dans les États membres:

http://ec.europa.eu/represent_en.htm"

* *

Question n° 23 de Hans-Peter Martin (H-0456/09)

Objet: Campagnes d'information et de relations publiques

Margot Wallström cessera bientôt ses fonctions de commissaire. Sa grande expérience en fait l'interlocutrice idéale pour répondre aux questions suivantes:

Contre quelles erreurs mettrait-elle en garde son successeur?

Quels sont les domaines où, au cours des prochaines années, il convient, selon elle, d'intervenir en priorité?

Dans quel domaine son action serait-elle aujourd'hui différente et la campagne en Irlande en faveur du traité de Lisbonne a-t-elle été son principal succès?

Réponse

Le député est invité à trouver les réponses à ces questions dans la publication récente intitulée «Impliquer les citoyens - Cinq années en tant que Commissaire européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication». Cette publication résume les principales actions comme suit: mieux écouter les opinions et les préoccupations des citoyens, leur expliquer plus clairement l'incidence des décisions et des initiatives que nous prenons sur leur vie quotidienne, investir l'échelon local et établir un mode de contact plus efficace avec les citoyens en s'adressant à eux en tenant compte de leur contexte proche.

http://ec.europa.eu/commission_barroso/wallstrom/pdf/engaging-citizens_en.pdf"

* *

Question n° 24 de Bernd Posselt (H-0426/09)

Objet: Dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie

Comment la Commission juge-t-elle le bilan des efforts que l'UE a fournis pour réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie et quelles sont les perspectives concrètes pour les temps à venir?

Réponse

La crise gazière provoquée par l'interruption de l'approvisionnement depuis la Russie via l'Ukraine en janvier 2009 a démontré à quel point l'Union européenne, et certains de ses États membres en particulier, étaient dépendants de sources extérieures en matière de sécurité énergétique. Depuis lors, des progrès ont été accomplis dans le développement d'infrastructures et d'interconnexions énergétiques et dans la mise en place de mécanismes de crise. La Commission a invité tous les acteurs concernés à lancer d'urgence les mesures nécessaires suivantes.

Le 16 novembre 2009, l'Union européenne et la Russie ont signé un accord de principe relatif à un mécanisme d'alerte précoce dans le secteur de l'énergie. Cet accord prévoit une évaluation précoce des risques et des problèmes potentiels liés à l'offre et la demande en gaz naturel, en pétrole et en électricité ainsi que des mesures de prévention et de réaction rapide en cas d'urgence ou en cas de risque de voir se développer une situation d'urgence. Dans cette perspective, le mécanisme d'alerte précoce devrait viser à éviter une répétition de la crise gazière survenue en janvier 2009 en améliorant la prévention et la résolution des situations d'urgence et en impliquant éventuellement des parties tierces. Par ailleurs, la Commission estime qu'il est très important de posséder un cadre juridique bilatéral transparent et prévisible pour les relations entre l'UE et la Russie dans le domaine de l'énergie. L'UE compte donc inclure des dispositions strictes à cet égard dans le nouvel accord en cours de négociation.

La Commission continue de suivre de très près l'évolution des relations entre la Russie et l'Ukraine concernant le paiement des livraisons de gaz. En ce qui concerne l'infrastructure, la Commission constate un certain progrès dans la mise en œuvre de la déclaration commune adoptée lors de la conférence internationale d'investissement sur la modernisation du système ukrainien de transit gazier en mars 2009. La Commission a rencontré à plusieurs reprises les autorités ukrainiennes, et les institutions financières internationales examinent actuellement les détails des projets prioritaires identifiés par le plan directeur relatif au système de transit gazier ukrainien. Parallèlement, la Commission collabore étroitement avec les autorités ukrainiennes pour veiller à ce que les réformes nécessaires mises en lumière dans la déclaration commune de la conférence soient mises en œuvre afin de permettre aux institutions financières internationales d'apporter le soutien financier requis.

Du point de vue de l'infrastructure, on peut citer les importants développements suivants au cours des derniers mois:

La signature par la Commission et huit États membres de la Baltique, en juin 2009, de l'accord de principe relatif au Plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique (PIMERB). Ce plan

constitue une étape majeure dans l'amélioration des connexions entre la région de la mer Baltique et le reste de l'UE.

La signature de l'accord intergouvernemental relatif à Nabucco en juillet 2009. Cet accord constitue une étape importante dans la diversification des sources d'approvisionnement en gaz depuis la région de la mer Caspienne via le corridor Sud.

La mise en œuvre du règlement établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie, qui alloue près de 4 milliards d'euros à différents projets dans les domaines des interconnexions électriques et gazières, de l'énergie éolienne en mer et du captage et stockage du carbone. La Commission espère pouvoir signer les premiers accords de subventions d'ici fin 2010.

Le travail relatif aux interconnexions gazières et électriques dans la Méditerranée a progressé, et il est prévu de lancer des initiatives concrètes en 2010.

En juillet 2009, la Commission a soumis une proposition de règlement relatif à la sécurité de l'approvisionnement en gaz visant à créer un cadre législatif efficace pour faire face aux situations de crise. Cette proposition a fait l'objet de discussions lors de la réunion récente du Conseil de l'énergie, et la Commission espère parvenir à un accord politique relatif à cette proposition au cours de la Présidence espagnole de l'UE.

L'Union européenne intensifie ses relations avec ses principaux partenaires dans le domaine de l'énergie. Ainsi, un Conseil énergétique UE - États-Unis a récemment été créé au niveau ministériel. La Commission espère également signer avec l'Irak, avant la fin de cette année, un accord de principe comprenant d'importants éléments infrastructurels.

Il est clair que la sécurité énergétique restera une priorité et un défi essentiel pour la prochaine Commission.

*

Question n° 25 de Marian Harkin (H-0428/09)

Objet: Objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables

La législation communautaire sur l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est une mesure importante mise en place par l'Union européenne pour s'assurer que des mesures sont prises par les États membres afin de fournir un cadre stable pour l'utilisation des énergies renouvelables. Néanmoins, les récents rapports d'étape de la Commission indiquent que certains États membres rencontrent des difficultés pour atteindre l'objectif de 5,75 % d'énergies renouvelables dans le secteur du transport d'ici 2010. Aussi la Commission peut-elle indiquer les mesures qu'elle a prises afin d'augmenter la production de biocarburants durables au sein de l'UE? Plus précisément, quelles mesures compte-t-elle prendre pour s'assurer que des pays comme l'Irlande, qui accusent actuellement un retard dans la réalisation de l'objectif de 5,75 %, introduisent de nouvelles mesures incitatives pour encourager la production de biocarburants qui serait économiquement intéressante pour les petites entreprises et le secteur agricole?

Réponse

La Commission confirme qu'il est peu probable que l'objectif indicatif de 5,75 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports, défini par la directive 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports, soit atteint au niveau de l'UE, et ce bien que la consommation de biocarburants dans l'UE augmente rapidement: elle a atteint 3,3 % en 2008 contre 0,5 % en 2003. Cependant, le cadre juridique actuel ne donne pas à la Commission européenne des outils efficaces lui permettant de faire en sorte que les États membres atteignent leurs objectifs. La Commission a ouvert 62 procédures d'infraction depuis 2005 à l'encontre d'États membres pour non-respect de cette directive, mais la plupart de ces procédures concernaient le non-respect de l'obligation de compte-rendu ou l'absence de définition d'objectifs nationaux conformes aux valeurs de référence de la directive.

C'est notamment pour cette raison que la Commission a proposé au Conseil et au Parlement d'adopter une nouvelle directive visant à promouvoir les sources d'énergie renouvelables et définissant des objectifs légalement contraignants en matière d'énergie renouvelable et d'énergie renouvelable dans le secteur des transports. Cette nouvelle directive 2009/28/CE crée ainsi un cadre juridique plus solide pour la promotion des énergies renouvelables dans le transport en faisant de l'ancien objectif indicatif un objectif contraignant,

en élargissant son champ d'application des biocarburants à toutes les énergies renouvelables, y compris l'électricité, et en portant cet objectif à 10 % d'ici 2020.

Cette directive définit également des critères de durabilité applicables aux biocarburants. Ces critères doivent être respectés pour que les biocarburants puissent être inclus dans la réalisation des objectifs obligatoires et pour permettre de bénéficier des mécanismes d'aide. Ces critères de durabilité concernent: un niveau minimum obligatoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre obtenu par les biocarburants; la protection des terres possédant une grande valeur en termes de biodiversité; la prévention de la déforestation, etc.

La Commission a conscience du fait que de nombreux États membres accusent un certain retard dans la réalisation de l'objectif de 5,75 %. Cependant, ces États membres restent responsables de la mise en place des mesures incitatives nécessaires pour encourager la production ou l'utilisation d'énergies renouvelables. Les États membres ont tout intérêt à mettre en place les mesures d'aide adéquates au niveau national afin de créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici 2020.

Les États membres sont tenus de transposer la nouvelle directive relative aux énergies renouvelables d'ici décembre 2010. Dès le 30 juin de l'année prochaine toutefois, les États membres devront présenter à la Commission leurs plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables expliquant en détail comment les États membres prévoient d'atteindre leurs objectifs, y compris l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports. La Commission évaluera ces plans et prendra des mesures adéquates, y compris l'ouverture de procédures d'infraction contre les États membres qui n'auront pas soumis de plan conforme aux exigences de la directive.

* *

Question n° 26 de Silvia-Adriana Țicău (H-0441/09)

Objet: État d'avancement de la mise en œuvre et des mesures prévues dans le paquet «Énergie – climat»

Le paquet «Énergie – climat» adopté en décembre 2008 impose aux États membres de réduire leurs émissions polluantes de 20 % d'ici à 2020; si un accord post-Kyoto est conclu, ce chiffre sera de 30 %. D'ici à 2020, 20 % de l'énergie consommée doit provenir de sources renouvelables. La réalisation de ces objectifs nécessite la réduction des émissions polluantes dans les secteurs industriels à forte intensité énergique, mais aussi dans des domaines tels que le transport et le bâtiment. Les objectifs fixés par le paquet «Énergie – climat» impliquent la modernisation des entreprises européennes et l'augmentation de l'efficacité énergique dans les domaines du transport et du bâtiment, ainsi que le stockage géologique du carbone.

La Commission pourrait-elle indiquer quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre et des mesures prévues par le paquet «Énergie – climat» et si l'on a constaté des retards par rapport au calendrier initialement établi?

Réponse

La directive sur les énergies renouvelables (4), qui fait partie du paquet «Énergie-climat», doit être transposée pour le 5 décembre 2010. Son article 4 impose à chaque État membre d'adopter un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables et de le communiquer à la Commission pour le 30 juin 2010. Ces plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables doivent être élaborés sur la base du modèle adopté par la Commission le 30 juin 2009, conformément à l'article 4, paragraphe 1, et à l'annexe VI de la directive. Afin d'aider les États membres à préparer leurs plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables, la directive impose également à chaque État membre de publier et de communiquer à la Commission, au plus tard le 31 décembre 2009, un document relatif à l'utilisation prévue des mécanismes de coopération définis par la directive. La Commission ne prévoit aucune dérogation à ce calendrier. Par ailleurs, plusieurs mesures de mise en œuvre relatives au mécanisme de durabilité des biocarburants sont en cours de préparation.

⁽⁴⁾ Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, JO L 140/16 du 5.6.2009.

La directive révisée relative aux échanges de quotas d'émission (5) prévoit l'adoption d'un grand nombre de mesures de mise en œuvre, dont beaucoup seront soumises à la procédure de réglementation avec contrôle. La Commission a commencé à travailler à la mise en œuvre de ces mesures dès l'adoption du paquet «Énergie-climat» en décembre 2008. La première mesure, à savoir la définition d'une liste de secteurs et de sous-secteurs considérés comme présentant un risque important de fuite de carbone, sera adoptée conformément au calendrier prévu d'ici fin décembre 2009. Les travaux préparatoires relatifs à d'autres décisions confiées à la Commission sont en bonne voie.

La décision relative au partage des efforts⁽⁶⁾ prévoit l'adoption de quatre mesures de mise en œuvre soumises à la procédure de réglementation avec contrôle. La Commission a commencé à travailler à leur mise en œuvre dès l'adoption du paquet «Énergie-climat» en décembre 2008, et les travaux préparatoires sont en bonne voie.

La directive CSC⁽⁷⁾ ne prévoit pas de mesures de mise en œuvre, mais invite la Commission à fournir des orientations dans trois domaines. Le travail de préparation de ces orientations progresse normalement.

En ce qui concerne l'objectif d'efficacité énergétique du paquet «Énergie-changement climatique», la directive sur les bâtiments (8), la directive sur les services énergétiques (9), la directive relative à la cogénération (10) et les mesures de mise en œuvre des directives sur l'écoconception (11) et l'étiquetage énergétique (12) ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. Toutes ces directives imposent aux États membres de publier et de communiquer à la Commission leurs législations pertinentes conformément aux dates fixées pour la transposition. La Commission ne prévoit aucune déviation par rapport à ce calendrier. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la politique intégrée 20/20/20 en matière d'énergie et de changement climatique (13), la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique (14) a présenté un ensemble de nouvelles initiatives de la Commission en matière d'efficacité énergétique, comme par exemple la proposition de refonte des directives relatives à l'étiquetage énergétique et aux bâtiments ou encore une proposition relative à l'étiquetage des pneumatiques. La proposition de refonte de la directive sur les bâtiments a été avancée d'un an par rapport à l'annonce faite par la Commission dans le cadre du plan d'action pour l'efficacité énergétique de 2006 (15) afin de permettre la réalisation dans les délais de l'objectif du paquet «Énergie-changement climatique». Les accords politiques récents relatifs à la refonte de ces deux directives et l'adoption du règlement relatif à

⁽⁵⁾ Directive 2009/29/CE modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, JO L 140 du 5.6.2009.

⁽⁶⁾ Décision n° 406/2009/CE relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020, JO L 140 du 5.6.2009.

⁽⁷⁾ Directive 2009/31/CE relative au stockage géologique du dioxyde de carbone et modifiant la directive 85/337/CEE du Conseil, les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et 2008/1/CE et le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil, JO L 140 du 5.6.2009.

⁽⁸⁾ Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments, JO L 1 du 4.1.2003.

⁽⁹⁾ Directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, JO L 114 du 27.4.2006.

⁽¹⁰⁾ Directive 2004/8/CE concernant la promotion de la cogénération sur la base de la demande de chaleur utile dans le marché intérieur de l'énergie, JO L 52 du 21.2.2004.

⁽¹¹⁾ Directive 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie, JO L 285 du 31.10.2009.

⁽¹²⁾ Directive 92/75/CEE concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, JO L 297 du 13.10.1992, p. 16 à 19.

⁽¹³⁾ Communication de la Commission – Une politique de l'énergie pour l'Europe COM(2007) 1 final, publiée le 10.1.2007.

⁽¹⁴⁾ Communication de la Commission - Deuxième analyse stratégique de la politique énergétique - Plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques SEC(2008) 2870, SEC(2008) 2871, SEC(2008) 2872 et COM/2008/0781 final, publiée le 13.11.2008.

⁽¹⁵⁾ Communication de la Commission - Plan d'action pour l'efficacité énergétique: réaliser le potentiel SEC(2006) 1173, SEC(2006)1174, SEC(2006)1175 et COM/2006/0545 final, publiée le 19.10.2006.

l'étiquetage des pneumatiques constituent une véritable réussite et démontrent l'existence d'une réelle volonté politique en faveur d'une politique ambitieuse d'efficacité énergétique.

*

Question n° 27 de Brian Crowley (H-0464/09)

Objet: Énergies renouvelables

Quelles initiatives la Commission prend-elle dans le domaine des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de changement climatique et de créer ainsi davantage d'emplois dans l'économie verte et intelligente?

Réponse

La directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (16), qui fait partie du paquet «Énergie-climat» adopté en 2009, doit être transposée par les États membres au plus tard pour le 5 décembre 2010. Après l'adoption de cette directive, l'accent est mis à présent sur sa mise en œuvre complète et correcte par les États membres. À cette fin, l'article 4, paragraphe 1, de la directive impose à chaque État membre de soumettre un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables à la Commission pour le 30 juin 2010. Le 30 juin 2009, la Commission a adopté un modèle obligatoire (17) de plan d'action que les États membres sont tenus de respecter dans l'élaboration de leur plan. Lorsque les plans d'action nationaux auront été soumis, la Commission les évaluera et vérifiera leur conformité avec les objectifs européens définis dans la directive.

Afin de soutenir les progrès technologiques nécessaires pour atteindre les objectifs de 2020 et de concentrer l'effort européen, ce même paquet «Énergie-climat» invite à mettre en œuvre le Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET)⁽¹⁸⁾. L'une des principales réalisations de cette action a été l'élaboration, en collaboration avec l'industrie et les États membres, d'initiatives industrielles européennes en faveur des technologies à faible intensité carbonique (y compris l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les bioénergies et les réseaux intelligents). Ces initiatives définissent des objectifs, des actions, les moyens nécessaires et le calendrier précis d'ici à 2020 sous la forme de feuilles de route technologiques. La mise en œuvre pratique de ces initiatives commencera dans le courant de l'année 2010. Dans sa proposition intitulée «Investir dans le développement des technologies à faible intensité carbonique» (19), la Commission estime qu'un investissement supplémentaire de 50 milliards d'euros dans la recherche sur les technologies énergétiques sera nécessaire au cours des dix prochaines années. Cela implique de multiplier presque par trois l'investissement annuel au sein de l'Union européenne pour le porter de 3 à 8 milliards d'euros.

Les priorités du thème de recherche financé par le 7^e programme-cadre (2007-2013), doté d'un budget total de 2,35 millions d'euros, sont actuellement en cours d'alignement sur les objectifs et les feuilles de route des initiatives industrielles du plan SET.

Le programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (20) soutient l'utilisation des énergies renouvelables et se concentre sur l'élimination des barrières de marché et sur la création d'un environnement d'entreprises plus favorable pour les marchés de l'énergie renouvelable. Ce programme couvre un large éventail d'actions, y compris des projets de promotion et de diffusion. Dans ce contexte, la Convention des maires est une initiative européenne importante pour encourager les collectivités locales et les citoyens à prendre des mesures dans la lutte contre le réchauffement planétaire.

⁽¹⁶⁾ Directive 2009/28/CE - JO L 140/16 du 5.6.2009.

⁽¹⁷⁾ Décision de la Commission du 30 juin 2009 établissant un modèle pour les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables conformément à la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro C(2009) 5174]- JO L182 du 15.7.2009.

⁽¹⁸⁾ Un Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques – Pour un avenir moins pollué par le carbone; COM (2007) 723.

⁽¹⁹⁾ COM(2009) 519 final.

⁽²⁰⁾ Décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013).

Par ailleurs, la Commission renvoie le député à la réponse qu'elle a apportée antérieurement à la question $H-0208/09^{(21)}$ relative aux emplois verts.

*

Question n° 28 de Pat the Cope Gallagher (H-0465/09)

Objet: Le régime britannique de tarification des frais de transport et ses répercussions en Irlande

Le régime britannique de tarification des frais de transport fausse le commerce de l'énergie, en particulier entre le Royaume-Uni et l'Irlande, en augmentant le coût de transport des exportations en provenance d'Irlande ainsi que le risque de prix inhérent à l'importation d'énergie à faible coût en hiver. Ce mode de tarification agit comme un obstacle au développement maximal du potentiel économique des sources d'énergie renouvelable en Irlande, il est susceptible de causer une interruption plus fréquente de la production d'énergie renouvelable à faible coût et, par conséquent, d'augmenter la dépendance envers des mécanismes de soutien financés par le consommateur.

La Commission est-elle d'avis que la méthode appliquée par le Royaume-Uni en matière d'imputation des frais de transport crée une distorsion du marché importante entre l'Irlande et le Royaume-Uni? Estime-t-elle que cette méthode est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 714/2009⁽²²⁾ sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité? Quelles mesures concrètes la Commission peut-elle prendre pour empêcher ces obstacles aux échanges commerciaux?

Réponse

Le règlement n° 714/2009, adopté dans le cadre du troisième paquet sur le marché de l'énergie, sera applicable à partir du 3 mars 2011. Jusqu'à cette date, le règlement n° 1228/2003⁽²³⁾ reste applicable. Toutefois, ces deux règlements ne présentent pas de différences importantes par rapport à cette question.

Chaque utilisateur d'un réseau doit payer les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) dont il utilise les systèmes. Ces redevances sont approuvées par avance par les autorités nationales de régulation et reflètent les coûts liés à l'exploitation du système de transmission. Il n'est pas permis d'imposer aux utilisateurs qui importent ou exportent de l'électricité une redevance plus élevée (ou moins élevée) que celle versée par les utilisateurs qui achètent de l'électricité auprès de producteurs basés sur le territoire de l'État membre concerné.

Au sein des États membres, les redevances d'utilisation du réseau peuvent être définies de façon à encourager les producteurs d'électricité à s'installer dans des endroits où les coûts imposés au réseau de transmission sont moins élevés. Le règlement relatif à l'électricité autorise explicitement des redevances dites «de localisation». Le Royaume-Uni applique un mécanisme de ce genre. La Commission n'a aucune raison de penser que les redevances qui en découlent ne reflètent pas les coûts.

Le règlement n° 1228/2003 (tout comme le règlement n° 714/2009) prévoit également la mise en place d'un mécanisme de compensation entre GRT pour les coûts liés à la transmission des flux transfrontaliers d'électricité. Tous les paiements effectués dans le cadre de ces mécanismes se font entre GRT, et les frais encourus sont intégrés aux tarifs de transmission pratiqués envers les utilisateurs des systèmes dans les États membres.

Jusqu'à présent, le mécanisme de compensation entre GRT a fonctionné sur une base volontaire. La Commission prévoit de proposer des orientations contraignantes relatives aux mécanismes de compensation entre GRT, qui devront être adoptées selon la procédure de comitologie. Ces propositions comprendront également des orientations visant à harmoniser les redevances de transmission pour les producteurs d'électricité. Ces orientations seront basées sur les projets d'orientations élaborés en 2005 par le Groupe des régulateurs européens de l'électricité et du gaz.

* *

⁽²¹⁾ Disponible sur le site http://www.europarl.europa.eu/QP-WEB

⁽²²⁾ JO L 211 du 14.8.2009, p. 15.

⁽²³⁾ Règlement (CE) n° 1228/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité, JO L 176 du 15.7.2003.

Question n° 29 de Cristina Gutiérrez-Cortines (H-0430/09):

Objet: Archivage de la plainte déposée contre le projet fondamental du système d'approvisionnement depuis le barrage de Cenajo jusqu'à l'association des canaux du fleuve Taibilla

Sur la base de quels raisonnements juridiques et critères la Commission a-t-elle archivé la plainte (SG/CDC(2008)A/822) dans laquelle M. Isidoro Ruiz Gabaldón, s'exprimant au nom des assemblées d'usagers et des communautés d'irrigation du fleuve Segura et du nord de la Vega du fleuve Segura, dénonçait le projet fondamental de système d'approvisionnement depuis le barrage de Cenajo jusqu'à l'association des canaux du fleuve Taibilla, plainte à laquelle ont souscrit les municipalités de Cieza, Blanca, Abarán, les communautés d'irrigation et plus de 11 000 citoyens.

Ainsi qu'il ressort du dossier, l'enterrement du fleuve se traduirait par une destruction directe du fleuve et de ses rives, par une détérioration de la masse d'eau, en violation de la directive 2000/30/CE⁽²⁴⁾. Ce projet n'envisage pas d'autres alternatives et n'est pas assorti d'une étude d'impact environnemental complète ni de mesures de compensation destinées à remédier aux incidences dudit projet. L'appel d'offres a été lancé sans que de telles solutions aient été envisagées. Par ailleurs, le projet précité provoquerait la disparition d'animaux protégés, tels que la loutre (lutra lutra).

Réponse

Ce projet a pour objectif de garantir l'approvisionnement en eau d'une population de plus de 700 000 habitants (qui peut passer à plus d'un million durant la saison estivale) dans la région espagnole de Murcie. L'approvisionnement actuel contient trop de sulfates et de magnésium pour respecter certaines des exigences de la directive «eau potable» (25). Ce projet, cofinancé par l'UE via le Fonds de cohésion, remplace un projet antérieur («Conexión Embalse de la Fuensanta-río Taibilla») rejeté en raison de son incidence environnementale trop importante.

En 2005, la Commission a reçu une plainte relative à ce projet soulevant plusieurs problèmes relatifs à la violation probable du droit environnemental européen et notamment des directives relatives aux études d'incidence environnementale⁽²⁶⁾ et à la protection de la nature⁽²⁷⁾⁽²⁸⁾. Cette plainte a été archivée en octobre 2005 après qu'un examen approfondi n'a pas révélé d'infraction au droit environnemental européen.

Le 8 janvier 2008, une nouvelle plainte – au nom d'un plaignant différent – a été déposée auprès de la Commission et enregistrée dans EU PILOT. Ce dossier a fait l'objet d'une évaluation complète, et un échange d'informations a eu lieu entre les autorités espagnoles et les services de la Commission.

Dans un courrier du 29 juin 2009 (et dans un autre courrier de confirmation du 13 octobre 2009), les services de la Commission ont informé le plaignant de leurs conclusions rejetant l'existence d'une infraction.

En résumé, ce dossier a été classé pour les raisons suivantes:

Nombre des problèmes soulevés concernent le non-respect possible de procédures nationales dans lesquelles la Commission n'a aucun pouvoir d'intervention.

Le projet faisait à l'époque l'objet d'une étude d'incidence environnementale menée par l'autorité environnementale compétente. Le texte de cette étude fait référence, entre autres, aux solutions alternatives envisagées et aux questions relatives à la protection de la nature et des eaux.

Étant donné que la procédure décrite ci-dessus constitue l'instrument le plus adéquat pour identifier les incidences possibles sur l'environnement, et étant donné que le projet n'avait pas été approuvé, aucune infraction au droit environnemental européen n'a pu être identifiée.

⁽²⁴⁾ JO L 327 du 22.12.2000, p. 1.

⁽²⁵⁾ Directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, JO L 330 du 5.12.1998.

⁽²⁶⁾ Directive 85/337/CEE du Conseil, du 27 juin 1985, concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée; JO L 175 du 5.7.1985.

⁽²⁷⁾ Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages; JO L 103 du 25.4.1979.

⁽²⁸⁾ Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages; JO L 206 du 22.7.1992.

Même si le fait de lancer la procédure d'appel d'offres avant la fin de l'étude d'incidence environnementale n'est pas un exemple de bonne pratique, la directive EIE n'impose pas d'obligations spécifiques à cet égard. La directive impose simplement de ne pas accorder l'autorisation au projet avant la fin de la procédure d'évaluation.

*

Question n° 30 de Frank Vanhecke (H-0433/09)

Objet: Turquie et Soudan

Le président soudanais, Omar al-Bachir, a semble-t-il assisté à une réunion de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) qui s'est déroulée à Istanbul à partir du 9 novembre 2009. La Cour pénale internationale a émis un mandat d'arrêt international contre al-Bachir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Dans la résolution 1593, le Conseil de sécurité des Nations unies, auquel siège la Turquie en tant que membre non permanent pour la période 2009-2011, appelle tous ses membres à collaborer avec la Cour pénale internationale. Certes, la Turquie n'est pas une partie contractante de la Cour pénale internationale, mais tous les États membres de l'Union européenne le sont.

Au vu des objectifs de la politique extérieure commune de l'Union en matière de droits de l'homme, que pense la Commission de l'approche adoptée par la Turquie si Omar al-Bachir a assisté à la réunion à Istanbul et n'a pas été arrêté? Quelles sont les conséquences qui en découlent pour les négociations d'adhésion de la Turquie?

Réponse

Le président soudanais Omar al-Bachir ne s'est pas rendu en Turquie pour assister à la réunion du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique.

*

Question n° 31 de Seán Kelly (H-0435/09)

Objet: Directive sur les marques (2008/95/CE) et Google AdWords

Dans ses conclusions récemment rendues dans les affaires concernant Google AdWords, l'avocat général Poiares Pessoa Maduro a, en se basant sur l'article 5 de la directive sur les marques (2008/95/CE⁽²⁹⁾), recommandé à la Cour de justice des Communautés européennes de se prononcer en faveur de l'achat, par une entreprise, d'un mot clef (AdWord) correspondant à la marque d'une autre entreprise.

La marque est la pierre angulaire de la défense des droits de propriété intellectuelle. Il peut s'écouler des années avant qu'une entreprise se forge une réputation qui donne tout son sens à une marque. Cette constatation s'applique aussi bien aux PME qu'aux plus grandes entreprises. L'achat de la marque d'une entreprise par une autre est, de toute évidence, contraire au principe d'équité.

Dans l'hypothèse où la Cour de justice des Communautés européennes statuerait en faveur de Google, la Commission peut-elle préciser si elle entend présenter des propositions de modification visant à actualiser, en temps utile, la directive sur les marques?

Réponse

La Commission comprend l'importance de la protection de droits accordée par une marque ainsi que les interprétations divergentes de l'article 5 de la directive 2008/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 rapprochant les législations des États membres sur les marques, qui remplace l'ancienne première directive 89/104/CEE⁽³⁰⁾ du Conseil du 21 décembre 1988. Les conclusions déposées le 22 septembre 2009 par l'avocat général Poiares Pessoa Maduro concernent les affaires jointes C-236/08, C-237/08 et

⁽²⁹⁾ JO L 299 du 8.11.2008, p. 25.

⁽³⁰⁾ JO L 40 du 11.2.1989.

C-238/08, qui concernent toutes Google. Jusqu'à l'arrêt de la Cour de justice européenne dans ces affaires, il serait prématuré pour la Commission d'envisager les mesures à prendre pour modifier la directive.

*

Question n° 32 de Eleni Theocharous (H-0438/09)

Objet: Destruction d'un patrimoine culturel

La question de la destruction du patrimoine culturel dans la partie nord de Chypre, en territoire occupé, est d'une extrême importance pour l'ensemble de l'Europe. L'affectation de deux millions d'euros, sur un total de 259 millions d'aide alloués à la partie occupée de Chypre, à l'Église de la Vierge Hodigitria (Bekestan) est un fait positif. Étant donné qu'il existe un grand nombre d'églises et de monuments religieux orthodoxes (ainsi que d'autres religions) dans la partie occupée de Chypre, lesquels, s'ils ne font pas immédiatement l'objet de travaux d'entretien, s'écrouleront et seront perdus à jamais, la Commission est invitée à dire si elle entend poursuivre l'affectation de crédits à cette fin sur les 259 millions d'euros alloués et si elle compte accélérer la procédure, eu égard au fait qu'il s'agit de préserver un patrimoine culturel européen et mondial.

Réponse

La Commission rejoint pleinement l'avis de la députée quant à l'importance de préserver le patrimoine culturel de Chypre dans son ensemble. Un financement européen est réservé à cet objectif depuis 2001, notamment pour des projets de première importance dans la ville divisée de Nicosie, dans le cadre du plan directeur bi-communal de Nicosie. Deux grands projets financés par l'UE, la restauration des thermes d'Ömeriye et du Bedestan, ont été récompensés par le prix Europa Nostra. D'autres projets parrainés par l'UE ont été réalisés dans la ville fortifiée de Famagusta.

En outre, à la demande du Parlement, il est prévu de réaliser en 2010 une étude sur le patrimoine culturel dont le prix s'élève à 800 000 euros. Cette étude fournira, entre autres, une description détaillée de chaque monument présentant une valeur culturelle importante (complétée par des photographies et des croquis), un état des dommages subis et une liste des réparations nécessaires pour préserver l'état original des monuments culturels concernés. Une fois terminée, cette étude servira de base pour attribuer des fonds européens supplémentaires aux projets de restauration.

*

Question n° 33 de Ernst Strasser (H-0439/09)

Objet: La criminalité économique est-elle perçue comme étant en augmentation du fait de l'élargissement de l'Union européenne à l'Est?

Selon le dernier numéro du Top Manager Index (TMI), étude annuelle réalisée conjointement par la société de conseil AT Kearney et l'Université d'économie et d'administration des entreprises de Vienne, 88 % des entreprises autrichiennes interrogées estiment fort probable que la criminalité économique augmente du fait de l'élargissement de l'Union européenne à l'Est.

Depuis 2003, le pourcentage des entreprises qui considèrent que ce risque existe est resté stable (87 % en 2008).

Le sentiment des entreprises autrichiennes correspond-il à celui de la Commission et aux informations dont elle dispose sur ce phénomène, et, dans l'affirmative, la Commission compte-elle élaborer une proposition afin de préconiser des moyens de le combattre et de s'attaquer à ses causes profondes?

Réponse

La Commission ne dispose pas d'informations susceptibles de confirmer ou d'infirmer les opinions exprimées par les dirigeants d'entreprises autrichiennes dans le sondage mentionné par le député. La Commission ne connaît pas non plus la méthode utilisée pour mesurer les perceptions dans le cadre de cette étude.

Le rapport sur l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (EMCO) d'Europol et d'autres agences policières soulignent l'activité croissante des organisations criminelles en Europe orientale, y compris en matière de criminalité économique. Toutefois, les quelques données statistiques disponibles ne permettent pas de prouver un lien entre l'élargissement de l'Union et l'intensification de la criminalité économique. Le

sondage cité par le député indique également que la perception des dirigeants d'entreprise autrichiens est restée stable depuis 2003 (c'est-à-dire avant l'adhésion des pays d'Europe orientale à l'Union).

La Commission joue déjà un rôle actif pour prévenir et combattre la criminalité économique et financière au sein de l'Union. Elle a également proposé de renforcer les actions en cours dans le cadre du programme de Stockholm, qui définira les priorités de l'Union pour les cinq années à venir. Les actions les plus pertinentes envisagées visent à proposer des mesures pénales en matière de contrefaçon et de droits de propriété intellectuelle, à renforcer les possibilités de confiscation des bénéfices de la criminalité organisée en modifiant le cadre juridique existant et en améliorant les outils de suivi des avoirs issus de la criminalité, à améliorer la prévention et la lutte contre la corruption et à renforcer la capacité des États membres à mener des enquêtes financières.

En ce qui concerne les pays non membres de l'UE, le renforcement des capacités policières est un élément important de la préparation à l'adhésion des pays candidats. Les organisations criminelles ont profité de la capacité insuffisante des institutions étatiques de ces pays à lutter contre la criminalité, à contrôler leurs frontières et à coopérer avec leurs homologues dans d'autres pays de la région et de l'UE. Le centre régional de lutte contre la criminalité transfrontalière de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (South-East European Cooperative Initiative, SECI), en collaboration avec Europol, a réalisé une évaluation de la menace de la criminalité organisée dans la région du sud-est de l'Europe. Certains des pays concernés ont conclu des accords de coopération avec Europol, et des accords de ce type sont en préparation pour d'autres pays. La Commission soutient financièrement, au niveau régional comme au niveau national, le renforcement des capacités des autorités policières dans les pays concernés par l'élargissement afin de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée.

* *

Question n° 34 de Jürgen Klute (H-0442/09)

Objet: Suspension de la coopération entre la CE et le Nicaragua

Bien que le Nicaragua soit l'un des pays les plus pauvres au monde, la Commission a décidé de suspendre le versement de 60 millions d'euros pour la période 2008-2009 en raison d'irrégularités présumées lors des élections municipales. Ce montant aurait dû être affecté à des programmes dans le domaine de l'éducation et de la santé, à la diversification de la production, ainsi qu'à d'autres objectifs. Par conséquent, cette mesure a de lourdes conséquences pour les catégories sociales les plus démunies au Nicaragua.

Récemment, la Commission était prête à mettre fin à cette suspension et à débloquer 10 millions d'euros. Toutefois, en raison de la décision de la Cour suprême du Nicaragua sur la réélection du président et des maires, elle a maintenant décidé de maintenir les sanctions prises contre ce pays.

Pourquoi la Commission a-t-elle adopté ce type de mesure contre le Nicaragua et non pas contre les gouvernements de la Colombie ou du Costa Rica, où des décisions similaires ont été prises?

A-t-elle l'intention de lever les sanctions prononcées contre le Nicaragua et son gouvernement élu démocratiquement?

A-t-elle évalué les conséquences de ces mesures pour les catégories sociales les plus pauvres au Nicaragua?

Réponse

La Commission collabore activement avec le Nicaragua depuis de nombreuses années. La coopération au développement de la CE n'est pas soumise à des exigences particulières. Toutefois, le respect de la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance sont des conditions fondamentales qui font partie de toutes les conventions de financement signées avec les autorités de ce pays.

À la suite des élections municipales entachées de fraude de novembre 2008, la Commission, après avoir consulté le Conseil, a décidé que le soutien budgétaire ne constituait pas un instrument approprié pour la coopération au développement avec le Nicaragua.

Depuis lors, la Commission a mené un dialogue avec le Nicaragua à propos des questions électorales et de gouvernance. Ce dialogue a permis de relancer partiellement le soutien budgétaire en faveur de l'éducation.

La Commission va poursuivre ce dialogue critique et espère pouvoir faire de nouveaux versements lorsque les conditions nécessaires auront été remplies.

La Commission coordonne étroitement son engagement avec les États membres de l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres donateurs, et elle a dûment pris note des résolutions adoptées par le Parlement européen le 18 décembre 2008 et, dernièrement, le 26 novembre 2009.

La Commission entend maintenir globalement le niveau actuel de l'aide en faveur du Nicaragua, en réorientant si nécessaire les programmes de coopération.

Enfin, il convient de mentionner que toutes les modalités d'aide autres que le soutien budgétaire ont été maintenues. La coopération, y compris l'approbation de nouveaux projets et l'examen à mi-parcours de l'aide apportée à ce pays, a progressé normalement au cours de l'année 2009.

* *

Question n° 35 de Anna Hedh (H-0443/09)

Objet: Publicité pour l'alcool

L'automne dernier, à la demande de l'Alcohol and Health Forum, son Science Group a présenté un rapport intitulé «The impact of marketing communication on the volume and patterns of consumption of alcoholic beverages, especially by young people» (l'impact du marketing sur le volume et les modes de consommation de boissons alcoolisées, en particulier chez les jeunes).

Le rapport conclut que selon douze des treize études consultées, la publicité pour l'alcool incite les jeunes à se mettre à boire de l'alcool et pousse ceux qui boivent déjà à consommer plus. Ces études montrent également l'existence d'un lien direct entre le volume de publicités auxquelles les jeunes sont confrontés et l'importance de l'augmentation de leur consommation. En outre, d'après un rapport établi par la Commission, l'autorégulation que préconise l'industrie des produits alcoolisés en matière de publicité ne donne pas de bons résultats. Il est plus efficace d'appliquer des règles strictes.

Or, les règles actuelles interdisant la publicité pour l'alcool s'adressant directement aux jeunes sont pratiquement sans effet. La meilleure façon de réduire l'alcoolisme chez les jeunes est l'interdiction totale de la publicité pour l'alcool, ainsi que l'indique également une étude publiée par le magazine scientifique The Lancet.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission envisage-t-elle d'interdire la publicité pour l'alcool, tout comme elle a interdit la publicité pour le tabac pour des raisons de santé?

Réponse

La députée soulève une question importante et pertinente.

L'actuelle Présidence suédoise de l'UE a fait beaucoup pour garder les problèmes liés à l'alcool en tête des priorités de l'Europe. Les conclusions adoptées au début de ce mois par le Conseil invitent les États membres et la Commission à prendre davantage de mesures pour protéger les enfants des influences de la publicité et des campagnes de marketing.

Comme le prévoit la première stratégie européenne en matière d'alcool, la Commission encourage une meilleure réglementation des boissons alcoolisées à deux niveaux essentiels. Tout d'abord grâce à la directive relative aux services de médias audiovisuels (31), qui crée un cadre pour l'instauration de normes minimales en matière de communications commerciales relatives à des boissons alcoolisées dans les émissions télévisées et dans les services de médias audiovisuels à la demande. Selon les termes de cette directive, les communications commerciales audiovisuelles relatives à des boissons alcooliques ne doivent pas s'adresser expressément aux mineurs et ne doivent pas représenter des mineurs consommant ces boissons.

Deuxièmement, via deux nouvelles structures mises en place pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière d'alcool. La première de ces structures est le comité dédié aux politiques et mesures nationales en matière d'alcool, au sein duquel les États membres peuvent partager et comparer les approches adoptées au niveau national.

⁽³¹⁾ Directive 2007/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), JO L 332 du 18.12.2007.

La deuxième est le Forum européen sur l'alcool et la santé, qui réunit diverses parties prenantes issues de tous les groupes de la société qui s'engagent à développer des approches volontaires visant à réduire les effets négatifs de l'alcool. Ce Forum représente toutes les parties de la chaîne de valorisation de l'alcool, depuis les producteurs jusqu'au secteur de la restauration, en passant par la distribution.

La publicité pour l'alcool est un thème important pour ce Forum, et un groupe de travail spécifique consacré à la communication commerciale a été créé afin d'analyser les différents problèmes et de favoriser l'émergence d'une compréhension commune.

Au cours des prochaines années, il importera de faire le point sur ces actions et de déterminer si, dans leur ensemble, elles sont suffisantes pour protéger les enfants et les jeunes. Il faudra notamment déterminer si les cadres réglementaires existants au niveau européen et au niveau national, complétés par les actions volontaires des parties prenantes, fonctionnent correctement ou s'il sera nécessaire de rééquilibrer ce «dosage». C'est alors seulement que nous pourrons déterminer si des mesures plus strictes en matière de publicité pour l'alcool sont nécessaires au niveau de l'UE.

La Commission pense que, pour l'instant, il convient de poursuivre sur la voie définie par l'adoption de la stratégie européenne en matière d'alcool, qui bénéficie d'un large consensus.

* * *

Question n° 36 de Jim Higgins (H-0444/09)

Objet: Exploitation de la tourbe et production d'énergie à base de combustibles fossiles

Vu l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive «Habitats» («Évaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000»), la Commission serait-elle disposée à envisager de proroger l'autorisation d'extraction de la tourbe des tourbières hautes d'Irlande qui expire le 31 décembre 2010?

Vu le coût prohibitif des combustibles fossiles générateurs d'émissions de carbone, dont l'Irlande dépend quasiment intégralement, la Commission pourrait-elle envisager une nouvelle dérogation de durée limitée, compte tenu notamment du fait que l'exploitation de la tourbe par l'entreprise publique Bord Na Mona n'a pas été interdite, pas plus que l'utilisation de la tourbe pour la production d'électricité par les deux grandes centrales de combustion de tourbe, autorisées par l'UE, dans les Midlands d'Irlande?

Réponse

En vertu de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages⁽³²⁾, les États membres sont légalement tenus de protéger les types d'habitats d'intérêt communautaire, y compris les tourbières hautes et les tourbières de couverture, dont les formes actives présentent un intérêt prioritaire dans le cadre de cette directive. Cette protection doit être assurée principalement par la création, la protection et la gestion de zones spéciales de conservation. L'Irlande assume une responsabilité particulière au sein de l'Union européenne pour la protection de ces types d'habitats.

Il incombe aux autorités irlandaises concernées de mettre en place les mesures de protection nécessaires. Tout plan ou projet susceptible d'avoir une incidence négative sur un site Natura 2000 ne peut être poursuivi que s'il respecte pleinement les conditions définies à l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive «Habitats». Cela nécessite une évaluation correcte de l'activité à autoriser au vu des objectifs de conservation du site. Si cette évaluation conclut que l'activité aura une incidence négative sur l'intégrité du site, ce plan ou projet ne peut être poursuivi que si aucune solution alternative n'est envisageable, s'il présente un intérêt public majeur et si ses dégâts au site font l'objet de mesures compensatoires nécessaires. Étant donné que les tourbières hautes et de couverture actives sont des types d'habitats prioritaires, ce projet nécessite également un avis formel de la Commission concernant les raisons impératives d'intérêt public majeur.

Les sites Natura 2000 ne couvrent qu'une partie des tourbières irlandaises. L'Irlande protège également certaines tourbières dans le cadre de sa législation nationale de protection du patrimoine national. En dehors de ces zones, il reste des étendues importantes de tourbières qui ne tombent pas sous le coup des mesures de protection appliquées à ces sites. D'après les informations dont la Commission dispose, Bord na Mona ne se fournit pas en tourbe depuis des sites Natura 2000 ou d'autres sites protégés. Par conséquent, la poursuite,

⁽³²⁾ JO L 206 du 22.7.1992.

par cette entreprise, de l'exploitation de centrales alimentées à la tourbe ne peut servir de prétexte pour ne pas prendre de mesures visant à protéger les tourbières identifiées comme nécessitant une protection.

La dernière évaluation de l'état des mesures de conservation publiée par les autorités irlandaises est particulièrement alarmante, en particulier pour les tourbières hautes actives. Les tourbières hautes intactes sont devenues extrêmement rares en Irlande et leur superficie a chuté de plus de 35 % au cours des dix dernières années (33). Dans la plupart des sites, on considère que la détérioration continue des conditions hydrologiques de ces habitats au rythme actuel, causée par la coupe de la tourbe, les activités forestières et la combustion, menace gravement la viabilité de ces habitats.

Dans sa réponse à la question écrite E-3449/08⁽³⁴⁾, la Commission a déjà clairement indiqué au député sa position selon laquelle il est urgent de mettre en place des mesures efficaces de gestion et de protection des tourbières Natura 2000 d'Irlande, y compris l'instauration d'une interdiction de coupe de la tourbe dans les zones où cette activité n'est pas compatible avec la conservation de ces sites.

La Commission souhaite indiquer clairement au député qu'elle n'a accordé aucune «autorisation» de continuer à extraire de la tourbe sur des sites Natura 2000 pour la période mentionnée.

* *

Question n° 37 de François Alfonsi (H-0446/09)

Objet: Déclassement par l'OMI du détroit de Bonifacio comme «servant à la navigation internationale»

Les bouches de Bonifacio, détroit naturel entre la Corse et la Sardaigne, sont une zone dangereuse pour la navigation maritime.

Depuis 1993, la France et l'Italie y ont interdit le passage des navires sous leur pavillon transportant des produits nocifs ou polluants dans ce secteur. Aujourd'hui, le trafic y est donc résiduel, et son rôle est économiquement insignifiant. Mais un seul accident suffirait, si un bateau ni français, ni italien, chargé d'une cargaison dangereuse venait à y faire naufrage, comme par exemple l'Erika (pavillon maltais) ou le Prestige (pavillon des Bahamas).

En effet, le détroit de Bonifacio relève des «détroits servant à la navigation internationale» et est donc soumis à la règle de liberté de transit sans entrave des navires marchands. De la sorte, on maintient une situation de danger potentiellement grave, sans contreparties économiques réelles. Ce statut est abusif et il va à l'encontre du projet de grande zone de protection marine qu'est le parc marin international corso-sarde.

La Commission peut-elle s'associer aux démarches engagées par la France et l'Italie en vue du déclassement du détroit de Bonifacio par l'OMI?

Réponse

La Commission n'a pas été informée d'une initiative prise par la France et l'Italie auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à supprimer la classification des bouches de Bonifacio en tant que «détroit servant à la navigation internationale». La Commission ne peut pas prendre position sur la question sans disposer des détails de l'action envisagée par les deux États membres.

La Commission tient toutefois à souligner que la classification des détroits utilisés pour la navigation internationale et le régime applicable à ces zones dérivent de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM).

Étant donné les préoccupations exprimées par le député concernant la prévention des accidents maritimes et de la pollution causée par les navires, la Commission tient à souligner les efforts importants déployés ces dix dernières années par l'Union européenne en matière de sécurité maritime, y compris l'adoption de trois paquets maritimes. Le dernier de ces paquets, adopté par le Parlement et par le Conseil en avril 2009, contient huit mesures législatives. Avec cet acquis législatif en place, l'Union européenne a clairement renforcé sa capacité à lutter contre la navigation de navires non conformes, à garantir la sécurité de la navigation et à éviter la pollution provoquée par des navires dans les eaux européennes.

⁽³³⁾ http://www.npws.ie/en/PublicationsLiterature/HabitatsDirectivereport07/

⁽³⁴⁾ http://www.europarl.europa.eu/QP-WEB/home.jsp?language=fr

* *

Question n° 38 de Gesine Meissner (H-0448/09)

Objet: Accord commercial UE-Venezuela

Le nouveau projet de loi relative à la propriété sociale permettrait au gouvernement vénézuélien de «décréter l'appropriation forcée, avec une juste compensation», des biens «dont l'activité productive ne correspond pas aux intérêts nationaux et au modèle social de production».

La Commission estime-t-elle que l'application de cette loi risque d'entraver les relations entre l'Union européenne et le Venezuela? Dans la négative, peut-elle expliquer pourquoi?

Question n° 39 de José Manuel García-Margallo y Marfil (H-0452/09)

Objet: Accord commercial UE-Venezuela

La Commission a-t-elle analysé les dispositions du projet de loi sur les biens collectifs au Venezuela afin de déterminer si elles sont compatibles avec les principes du commerce libre et équitable sur lesquels devra reposer tout futur accord commercial entre l'Union européenne et le Venezuela? Sinon, la Commission peut-elle expliquer pourquoi?

Réponse commune

Il n'existe pas d'accord commercial entre l'Union européenne et le Venezuela et aucun accord n'est proposé à l'heure actuelle. Étant donné que cette loi est encore à l'état de projet et qu'elle n'a pas encore été adoptée ni mise en œuvre, la Commission n'est pas en mesure de déterminer la compatibilité de ce projet de loi vénézuélien avec une quelconque obligation juridique concrète ou proposée impliquant l'Union européenne, ni d'évaluer son incidence précise sur les relations entre l'Union européenne et le Venezuela.

La Commission entend par contre suivre et analyser attentivement l'incidence de cette loi sur les intérêts économiques de l'UE au Venezuela après son entrée en vigueur. Le cas échéant, elle fera part aux autorités vénézuéliennes de toute préoccupation relative aux incidences négatives potentielles.

* *

Question n° 40 de Liam Aylward (H-0450/09)

Objet: Sécurité alimentaire à l'échelle mondiale

Plus de quarante millions de personnes meurent de faim et de pauvreté chaque année, dont un enfant toutes les six secondes. Lors du récent sommet de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, il a été annoncé que le nombre de personnes affamées dans le monde dépassait désormais le milliard. Par ailleurs, la crise alimentaire mondiale est l'une des grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde.

Quelles mesures la Commission peut-elle prendre pour faire face aux problèmes de faim et d'insécurité alimentaire de par le monde?

Quelles mesures peut-elle prendre pour garantir que la politique européenne, notamment dans le domaine de l'agriculture et du développement, ne contribue pas à augmenter la faim et les pénuries alimentaires à l'échelle mondiale?

Réponse

La Commission renvoie le député aux réponses qu'elle a apportées aux questions P- $5506/09^{(35)}$ de M. Guerrero Salon et H- $0416/09^{(36)}$ de M^{me} McGuiness.

* *

⁽³⁵⁾ http://www.europarl.europa.eu/QP-WEB/home.jsp

⁽³⁶⁾ Réponse écrite du 24 novembre 2009.

Question n° 41 de Ryszard Czarnecki (H-0454/09)

Objet: Rapport du Fonds monétaire international

J'aimerais que la Commission s'exprime au sujet du rapport du Fonds monétaire international (FMI) (Global Financial Stability Report). Le FMI observe, de façon diplomatique, sans donner de nom concret, que des banques italiennes ne consolident pas complètement les pertes subies par leurs succursales et filiales étrangères. Le FMI appuie ses réserves sur le fait que les pertes des organismes financiers hors de l'Union européenne sont plus élevées que les pertes financières des banques de la zone euro. Le FMI fait observer que plus le niveau de consolidation des comptes est bas, plus l'indice des pertes rapportées est faible.

Une seule banque italienne a réalisé une expansion à l'étranger, et les réserves exprimées par le FMI ne peuvent s'appliquer qu'à celle-ci. Cette manière d'établir des rapports ne représente-t-elle pas une menace pour la stabilité du système financier, étant donné qu'elle suscite l'inquiétude du président du FMI? Les filiales d'Unicredit en Ukraine, en Roumanie, en Bulgarie et dans les pays de l'ex-Union soviétique ont besoin d'une aide pour maintenir leurs liquidités. La banque polonaise Pekao S.A., par exemple, soutient Unicredit Ukraine en y injectant des fonds s'élevant à plusieurs dizaines de millions d'euros sur une période de plusieurs trimestres comptables successifs; cependant, contrairement à d'autres banques de la région, Pekao S.A. ne puise dans aucune réserve pour son investissement ukrainien. La Commission pourrait-elle indiquer si de tels procédés comptables et une telle «comptabilité créative» sont admissibles? Garantissent-ils les liquidités du système bancaire à moyen et à long terme? Quelles conséquences financières cela peut-il avoir sur le système financier de la Pologne, de la Roumanie, de la Bulgarie et des pays de l'ex-URSS?

Réponse

En ce qui concerne les préoccupations relatives à l'utilisation de procédures comptables inadéquates par certaines banques italiennes, il convient de souligner que, depuis 2005, les banques italiennes, comme toutes les banques européennes cotées en Bourse, rédigent leurs rapports financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Ces normes ont été adoptées par l'Union européenne dans son règlement (CE) n° 1606/2002.

Les IFRS imposent aux banques de consolider toutes leurs filiales, quel que soit le pays où elles sont établies, et de supprimer les transactions intra-groupes. Par ailleurs, la directive 2006/43/CE exige que les rapports financiers soient contrôlés par un auditeur externe agréé.

D'après ses états financiers consolidés et audités pour 2008, Unicredit a appliqué les normes IFRS adoptées par l'Union européenne. Elle a donc consolidé toutes ses filiales, y compris celles basées en Roumanie, en Ukraine et en Bulgarie. Cela signifie que les pertes dues aux crédits rapportées dans les états financiers des filiales ukrainiennes, roumaines et bulgares d'Unicredit sont également rapportées dans les états financiers consolidés d'Unicredit Group.

Par conséquent, la Commission n'a pas de remarques particulières à formuler concernant les règles et procédures comptables appliquées par Unicredit Group.

En ce qui concerne plus précisément les préoccupations soulevées, il convient de noter que le rapport du FMI, quand il affirme que «l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne ne rapportent pas les pertes des succursales et filiales étrangères», semble faire référence à la couverture des données statistiques utilisées par le FMI pour l'élaboration de son rapport.

*

Question n° 42 de Kathleen Van Brempt (H-0457/09)

Objet: Sécurité des jouets bon marché

Il ressort d'une étude récente réalisée par l'organisme de certification de la qualité des produits (TÜV) que les deux tiers des jouets bon marché sur lesquels cette étude a porté ne sont pas conformes aux exigences de qualité en vigueur, et qu'un tiers contiendrait même des plastifiants interdits (phtalates). Comme cette étude visait en particulier des jouets bon marché, la dimension sociale de ce problème est importante.

La Commission est-elle au courant de ces problèmes? Comment pense-t-elle pouvoir imposer le respect des dispositions plus strictes de la nouvelle directive sur la sécurité des jouets, alors qu'il n'est manifestement pas

possible de faire respecter la directive précédente? Quelles mesures prendra-t-elle pour que les jouets de tous les enfants, quel que soit leur âge, soient sûrs?

Réponse

La Commission a connaissance du communiqué de presse mentionné par la députée. Elle a également connaissance des jouets non conformes visés, notamment en matière de quantités excessives de phtalates, de présence de substances chimiques ou de petites pièces, mais elle n'en a pas encore été informée officiellement par le gouvernement allemand.

Lorsque des jouets mis sur le marché sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des enfants au sens de la nouvelle directive sur la sécurité des jouets, les États membres sont tenus de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour retirer ces jouets du marché, interdire ou limiter leur commercialisation. Les États membres doivent informer immédiatement la Commission de ces mesures, en premier lieu via le système d'alerte rapide RAPEX et, dans certains cas, conformément aux procédures de «clause de sauvegarde». Tous les États membres en sont informés et sont tenus de prendre des mesures de suivi adéquates contre les joués concernés.

La Commission tient à souligner que la sécurité des enfants est déjà au cœur de l'actuelle directive 88/378/CEE relative à la sécurité des jouets, qui contient des exigences de sécurité obligatoires pour la commercialisation de jouets. Ces exigences ont été renforcées par la nouvelle directive sur la sécurité des jouets (DSJ), qui entrera en vigueur en janvier 2011. Ces nouvelles règles comptent parmi les plus strictes au monde. Elles sont le résultat de plusieurs études, d'une étude d'incidence complète et d'une large consultation publique ainsi que de débats intenses au Parlement européen et au Conseil durant le processus législatif. La nouvelle directive sur la sécurité des jouets confirme également l'obligation de respecter d'autres actes législatifs communautaires, comme par exemple les règles relatives à la sécurité générale des produits ou encore celles relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations, substances et mélanges dangereux. Les jouets doivent donc respecter le règlement REACH (règlement n° 1907/2006), et notamment son annexe XVII, qui restreint l'utilisation de phtalates dans les jouets et dans les articles de puériculture. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) doit soumettre, pour la mi-janvier 2010, un rapport consacré au réexamen des restrictions existantes applicables aux phtalates.

Les jouets sont déjà au cœur de la surveillance des marchés par les États membres et la Commission cofinance ces activités lorsqu'elles sont coordonnées entre plusieurs pays. La Commission est heureuse d'informer la députée qu'en 2009, par exemple, les autorités de surveillance des marchés ont mené une action commune de test de jouets commercialisés dans l'UE. Ces tests ont mis l'accent sur la présence de petites pièces, d'aimants et de métaux lourds. Cette action commune, cofinancée par les actions en faveur des politiques de protection des consommateurs de la Commission, devrait se terminer mi-2010.

La nouvelle directive devrait également renforcer la surveillance des marchés. Il s'agit de la première directive sectorielle qui intègre et s'aligne sur le cadre général applicable à la commercialisation de produits dans l'UE, le «paquet marchandises» (règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits et abrogeant le règlement (CEE) n° 339/93 et la décision n° 768/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 relative à un cadre commun pour la commercialisation des produits et abrogeant la décision 93/465/CEE). Les règles renforcées de surveillance des marchés et de contrôle aux frontières extérieures contenues dans le nouveau règlement horizontal n° 765/2008 s'appliqueront à la surveillance des marchés des jouets.

La Commission encourage également l'amélioration des contrôles au niveau des lignes de production et prépare actuellement, en collaboration avec l'industrie du jouet, des orientations destinées aux parents et à toutes les personnes achetant des jouets destinés aux enfants.

* *

Question n° 43 de Proinsias De Rossa (H-0459/09)

Objet: Employés de SR Technics et Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

La Commission peut-elle indiquer si les autorités irlandaises lui ont adressé une demande de concours au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour venir en aide aux anciens employés de SR Technics à Dublin et, dans l'affirmative, préciser où en est cette demande?

Réponse

La Commission a reçu le 9 octobre 2009 une demande d'aide en faveur des anciens travailleurs de SR Technics à Dublin émanant de l'Irlande. Cette demande se base sur l'article 2, paragraphe a), du règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM») (37), qui nécessite au moins 500 licenciements sur une période de quatre mois dans une entreprise basée dans un État membre, y compris les travailleurs licenciés par les fournisseurs et les producteurs en aval de l'entreprise.

Cette demande concerne le licenciement de 910 travailleurs par l'entreprise, dont 800 au cours de la période de quatre mois de référence et 110 autres par la suite. Les autorités irlandaises prévoient de venir en aide à 838 travailleurs au moyen de mesures actives de réinsertion sur le marché de l'emploi, y compris un accompagnement, des formations et une aide à l'établissement en tant que travailleurs indépendants.

Les services de la Commission analysent actuellement cette demande et ont demandé des informations supplémentaires aux autorités irlandaises concernant certains points. Lorsqu'elle aura reçu les informations demandées, la Commission décidera d'approuver ou non la demande et de la soumettre à l'autorité budgétaire pour obtenir une contribution financière.

La Commission n'a pas encore fini son évaluation et n'est donc pas en mesure de faire des commentaires concernant le résultat de cette demande.

* *

Question n° 44 de Ádám Kósa (H-0460/09)

Objet: Législation en matière de langue et de langage des signes

À ce jour, le langage des signes est reconnu au niveau législatif ou constitutionnel dans neuf États membres de l'Union européenne; il l'est depuis le 9 novembre 2009 en Hongrie. Le Parlement s'est intéressé à la situation des langues des signes dans deux résolutions (en 1988 et en 1998), mais n'a obtenu, à ce jour, que peu de résultats concrets.

En 2007, le comité d'experts du groupe de haut niveau sur le multilinguisme a présenté de nombreuses propositions au sujet du multilinguisme. Le groupe d'experts a souligné que les langues des signes devaient également relever du multilinguisme.

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du 26 novembre 2009 est parvenu à un accord sur la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées qui prévoit, en son article 30, que: «les personnes handicapées ont droit, sur la base de l'égalité avec les autres, à la reconnaissance et au soutien de leur identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des sourds».

La Commission pourrait-elle dès lors indiquer, compte tenu des recommandations de Flensburg sur les langues des signes formulées en 2000, quelles mesures elle compte adopter afin que les langues des signes soient reconnues et correctement utilisées dans les institutions de l'Union européenne?

Réponse

La Commission a connaissance des recommandations de Flensburg sur la mise en œuvre de mesures politiques pour les langues régionales ou minoritaires, adoptées lors de la Conférence internationale organisée du 22 au 25 juin 2000 par le Centre européen pour les problèmes des minorités (ECMI) et préconisant la reconnaissance officielle des langues des signes. Selon l'article 65 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il incombe aux États membres de mettre en pratique, au niveau national et régional, des mesures concrètes visant à promouvoir la politique des langues. Cela vaut également pour la reconnaissance des langues des signes.

Cependant, si l'utilisation d'une langue des signes devient nécessaire pour permettre aux personnes sourdes d'accéder à l'emploi, à la formation ou de progresser professionnellement, il se peut que cette question relève

⁽³⁷⁾ Règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, JO L 406 du 30.12.2006.

du champ d'application de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail⁽³⁸⁾.

La Commission a également présenté, le 2 juillet 2008, une proposition de directive (COM(2008) 426 final) visant, dans une perspective large, à mettre en œuvre le principe de l'égalité de traitement au-delà du monde du travail. Cette proposition de directive couvre les discriminations fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, c'est-à-dire (avec les discriminations fondées sur le sexe et l'origine raciale) les discriminations énumérées à l'article 19 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

La Commission développe également une politique visant à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique qui englobe toutes les langues présentes au sein de l'Union européenne, en ce compris les langues des signes. À travers ses programmes de financement, la Commission cofinance des projets et des réseaux destinés à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. En 2008, l'appel à propositions lancé dans le cadre du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013 a donné la priorité aux projets et aux réseaux visant à promouvoir les langues utilisées par les personnes ayant des besoins particuliers. Dans l'appel à propositions de 2009, l'une des priorités est à nouveau de «recenser, échanger et utiliser des bonnes pratiques concernant l'enseignement des langues à des personnes ayant des besoins particuliers» (39). Trois projets relatifs aux langues des signes ont été sélectionnés en 2008 et se poursuivent actuellement.

La Commission souhaite également attirer l'attention sur le fait que, le 30 mars 2007, tous les États membres et la Communauté européenne ont signé, dans les limites de leurs compétences respectives, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Différents articles de cette convention (articles 9, 21, 24 et 30) imposent aux États parties de prendre des mesures adéquates en matière de langues des signes, de les soutenir, de les accepter et de faciliter leur utilisation et leur apprentissage. L'article 21, notamment, fait référence à la reconnaissance et à la promotion de l'utilisation des langues des signes comme étant l'une de ces mesures.

Enfin, la Commission rappelle que le régime linguistique des institutions européennes est régi par le règlement n° 1/1958 du Conseil (40). Ce règlement énumère en son article premier les langues officielles et les langues de travail des institutions. Son adoption ou sa modification par le Conseil nécessitent l'unanimité et il peut être modifié sans proposition de la Commission. Toute introduction de dispositions relatives aux langues des signes devrait faire l'objet de la procédure décrite ci-dessus. En ce qui concerne sa propre pratique, la Commission assure une interprétation en plusieurs langues des signes et a également financé un projet de formation d'interprètes en langue des signes.

* *

Question n° 45 de Charalampos Angourakis (H-0461/09)

Objet: Destruction des régimes de sécurité sociale

L'Union européenne et les gouvernements des États membres, faisant usage de terrorisme idéologique à propos de la dette extérieure et du déficit public, et prenant comme prétexte le risque d'effondrement auquel sont confrontés les régimes de sécurité sociale du fait du vieillissement de la population et de changements démographiques défavorables, s'en prennent violemment, d'un commun accord avec le capital, aux droits des travailleurs. Les retraites et les prestations de santé et de prévoyance diminuent et l'âge de départ à la retraite augmente. La Grèce, où, avec la complicité de la Commission, des gouvernements du PASOK et de la Nouvelle Démocratie (ND), et de la Cour de justice des Communautés européennes, l'âge de départ à la retraite des travailleuses du secteur public est retardé de 5 à 17 ans, et où le caractère public et social du régime de sécurité sociale est mis en doute, constitue un exemple caractéristique.

Dans ce contexte, la Commission pourrait-elle indiquer si elle compte poursuivre la même politique de destruction des régimes de sécurité sociale, et ce en dépit des conséquences tragiques qu'elle engendre pour les travailleurs?

⁽³⁸⁾ JO L 303 du 2.12.2000.

⁽³⁹⁾ http://ec.europa.eu/education/llp/doc/call09/prior_fr.pdf

⁽⁴⁰⁾ JO 17 du 6.1.1958.

Réponse

La Commission est consciente de la nécessité de garantir une protection sociale adéquate. Elle souligne que, d'après le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la protection sociale relève des compétences des États membres. Cela étant, la Commission collabore avec les États membres en matière de protection sociale et d'inclusion sociale dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC). Les objectifs communs de la MOC définis par les États membres en matière de pensions concernent trois points principaux: tout d'abord, les pensions de retraite doivent être adéquates. Deuxièmement, les mécanismes des retraites doivent être financièrement viables. Troisièmement, les systèmes des pensions doivent être adaptés aux exigences de la société moderne. Dans le cadre de la MOC sociale, la Commission et le Conseil ont notamment réalisé une analyse et une évaluation communes des stratégies nationales de protection sociale et d'inclusion sociale sous la forme de rapports communs.

Le rapport commun de 2009 se focalise sur la promotion de la vie professionnelle en tant que facteur important pour permettre la viabilité à long terme des régimes de pensions et pour faire en sorte que le vieillissement démographique de nos sociétés ne transforme pas un défi financier en un défi social. Ce rapport souligne que l'adéquation à long terme des régimes de pensions dépend de la poursuite de nos efforts en vue de réaliser l'objectif de Lisbonne d'un taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs âgés, et ce malgré le ralentissement économique. Il souligne également l'importance de contrôler la couverture des travailleurs vulnérables par les régimes de pensions (41).

La Commission et les États membres évaluent également les défis économiques et budgétaires à long terme posés par les régimes de pensions du fait du vieillissement démographique. Cette évaluation a été mise à jour en 2009 dans le cadre du rapport sur le vieillissement et du rapport sur la durabilité⁽⁴²⁾. Le rapport sur le vieillissement a conclu que, à la suite du changement démographique, les dépenses publiques consacrées aux pensions dans les États membres passeraient de 10,2 % du PIB en 2007 à 18,8 % en 2060. Toutefois, ce rapport a également conclu que les dépenses publiques s'élèveraient à seulement 12,5 % du PIB en 2060 grâce aux réformes mises en œuvre dans les États membres et à une augmentation prévue des taux d'emploi. Le fait d'augmenter la durée des carrières peut donc contribuer à garantir l'adéquation et la durabilité des régimes de pensions.

En ce qui concerne la situation mentionnée par le député concernant l'arrêt de la Cour de justice européenne du 26 mars 2009 dans l'affaire Commission/Grèce, la Commission souligne que la Cour s'est prononcée contre la Grèce, lui reprochant de ne pas avoir respecté ses obligations au titre de l'article 141 TCE (article 157 TFUE) qui consacre le principe de l'égalité de rémunération pour les travailleurs hommes et femmes. Dans l'affaire en question, la Cour a noté que les pensions versées en vertu du code grec répondaient aux critères définis par la jurisprudence de la Cour, ce qui justifiait de les considérer comme une rémunération au sens du Traité.

L'arrêt de la Cour concerne uniquement les différences en matière d'âge du départ à la retraite pour les hommes et les femmes.

*

Question n° 46 de Georgios Toussas (H-0467/09)

Objet: Subventions agricoles

La numérisation des parcelles de terrain, qui aurait dû être achevée en 2008, en Grèce, est toujours en cours, et il semble qu'il sera difficile, d'un point de vue technique, de la mener à bien d'ici la fin de l'année. Les agriculteurs risquent dès lors de ne pas percevoir les subventions auxquelles ils ont droit. Étant donné que, pour la deuxième année consécutive, les prix de marché de la quasi-totalité des produits d'origine végétale et animale se sont effondrés, qu'une partie de la production est invendue et pourrit dans les champs – bien qu'elle ait nécessité du temps et de l'argent –, que de nombreux agriculteurs n'ont pas perçu la valeur de marché pour les produits qu'ils ont vendus (pêches, vin, céréales, etc.) à des commerçants et à des coopératives,

⁽⁴¹⁾ http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=fr.

⁽⁴²⁾ http://ec.europa.eu/economy_finance/thematic_articles/article14761_en.htm. Le rapport sur le vieillissement et le rapport sur la durabilité sont des documents auxiliaires des communications COM(2009) 180 et COM(2009) 545, respectivement. Ces deux communications ont été publiées par la DG Affaires économiques et financières de la Commission dans les numéros 2/02009 et 9/2009, respectivement, de «European Economy».

que les subventions représentent désormais pratiquement la moitié du revenu des agriculteurs – qui risquent de ne pas les percevoir –, les agriculteurs, notamment ceux qui possèdent des petites exploitations ou des exploitations de taille modeste, qui sont lourdement endettés et se trouvent dans une situation financière très difficile, sont en proie à des problèmes de survie.

La Commission pourrait-elle dès lors indiquer si elle versera immédiatement toutes les subventions auxquelles les agriculteurs ont droit, que la numérisation soit achevée ou non, pour leur permettre de survivre et de continuer à exercer leur activité?

Réponse

Tout d'abord, la Commission tient à rappeler au député que, conformément au règlement n° 1290/2005, la gestion financière de la politique agricole commune est partagée entre les États membres et la Commission (43).

Les subventions aux agriculteurs sont versées par les organismes payeurs accrédités par les différents États membres. Les États membres sont ensuite remboursés par la Commission.

En Grèce, l'échéance de soumission des demandes de subventions pour 2009 était le 15 mai 2009 (avec une possibilité de prolongation, assortie de pénalités, jusqu'au 9 juin 2009). Étant donné que, dans le système grec, les parcelles numérisées font partie des demandes introduites par les agriculteurs (en plus des informations alphanumériques), ce délai est aussi l'échéance de finalisation de la numérisation.

Les agriculteurs et les associations d'agriculteurs ont été chargés de réaliser la numérisation. Cependant, en raison de problèmes au sein des associations d'agriculteurs, le processus de numérisation a accumulé un retard considérable. Il y a lieu de noter que ce travail nécessite la présence d'agriculteurs.

En vertu de la législation sur les paiements directs, et pour des raisons évidentes de bonne gestion, les contrôles doivent être effectués avant que les versements par les organismes payeurs puissent avoir lieu. Cela nécessite de numériser les parcelles agricoles.

Il incombe aux autorités grecques d'accélérer le processus de numérisation et de le finaliser afin de pouvoir payer les agriculteurs le plus rapidement possible.

* *

Question n° 47 de Iliana Malinova Iotova (H-0468/09)

Objet: Procédure d'infraction contre la Bulgarie en lien avec la mauvaise application de la législation européenne relative aux déchets à Sofia

La Commission est parvenue à la conclusion qu'aucune mesure d'urgence adéquate n'avait été adoptée en vue de régler le problème des déchets qui existe à Sofia depuis plusieurs années. Dans le même temps, le gouvernement bulgare et les autorités de la capitale soutiennent qu'ils ont adopté toute une série de mesures dont la Commission a été informée.

Sur la base de quels arguments la Commission a-t-elle décidé de lancer une procédure d'infraction contre la Bulgarie?

La Commission est-elle informée des mesures prises par la Bulgarie en vue de régler le problème des déchets à Sofia?

Les preuves présentées par la Bulgarie à la Commission sont-elles convaincantes?

Des données ont-elles été fournies par des experts bulgares et ont-elles été prises en compte?

Quels engagements la Commission a-t-elle pris à la suite de sa rencontre avec le premier ministre Bulgare, Boyko Borisov, concernant les plans bulgares de règlement du problème des déchets?

Sous quel délai la Commission souhaite-t-elle constater des résultats tangibles en Bulgarie?

Règlement du Conseil (CE) n° 1290/2005 du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune, JO L 209 du 11.8.2005.

Réponse

La Commission a décidé de lancer une action contre la Bulgarie devant la Cour de justice pour son non-respect de l'article 5 de la directive sur les déchets⁽⁴⁴⁾ (directive-cadre sur les déchets), qui impose aux États membres de mettre en place un réseau intégré et adéquat d'infrastructures d'élimination des déchets.

Au terme du délai de deux mois imparti pour répondre à l'avis motivé envoyé le 1^{er} décembre 2008, l'infraction s'est poursuivie – comme en témoignent notamment les centaines de milliers de tonnes de déchets domestiques de Sofia stockées dans un conditionnement contraire à la législation communautaire, parce que la décharge de Suhodol était sur le point d'atteindre les limites de sa capacité et qu'aucune autre installation susceptible d'accueillir ces déchets n'était disponible.

La Commission a pris en considération toutes les informations fournies par la Bulgarie concernant la situation des déchets autour de Sofia et a conclu, sur la base de ces informations, que, malgré les progrès accomplis dans l'élimination des déchets emballés et les premières mesures prises en vue de la création d'un système intégré de gestion des déchets pour Sofia (le «Projet Sofia Déchets»), le problème causé par l'absence d'une infrastructure adéquate et viable d'élimination des déchets n'avait pas été résolu.

La Commission salue les mesures prises par la Bulgarie en vue de créer une infrastructure d'élimination des déchets dont on pense et dont on espère qu'elle apportera une solution à long terme à la capitale bulgare. Étant donné que l'échéance de mise en place de l'infrastructure nécessaire a déjà expiré, la Commission attend de la Bulgarie qu'elle développe cette infrastructure le plus rapidement possible et qu'elle fasse en sorte que les nouvelles installations soient entièrement conformes à toutes les législations communautaires, notamment aux exigences d'utilisation des meilleures technologies disponibles, comme le prévoit l'article 5 de la directive sur les déchets. La Commission tient également à mentionner le besoin urgent d'une nouvelle infrastructure de traitement des déchets en dehors de Sofia.

*

Question n° 48 de Ivo Belet (H-0469/09)

Objet: Avenir des voitures électriques

La prochaine Commission devra entre autres s'engager à poursuivre les efforts menés en vue d'assurer le développement d'une économie à faible niveau d'émissions de CO2, prévoyant notamment de délimiter les émissions de carbone de l'approvisionnement en électricité et du secteur des transports et de promouvoir l'essor des voitures électriques propres.

Quelles mesures la Commission envisage-t-elle pour donner corps à ces ambitions?

Prévoit-elle des initiatives pour accélérer la mise en service des voitures électriques?

Quelles initiatives la Commission compte-t-elle prendre en vue du déploiement rapide d'un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques?

Comment conçoit-elle le rôle des batteries des voitures électriques dans le cadre de l'équilibre à maintenir entre l'offre et la demande d'électricité?

La Commission considère-t-elle que la Banque européenne d'investissement a également un rôle à jouer en la matière?

Réponse

L'UE doit développer une vision en vue de la mise en place, d'ici à 2050, d'un système énergétique à émissions de carbone presque nulles.

Les technologies de production d'électricité à émissions de carbone faibles ou nulles, les technologies de véhicules propres et les technologies à haut rendement écologique pour le chauffage et la climatisation des bâtiments doivent être au cœur du programme de décarbonisation. C'est pourquoi la Commission a lancé ces dernières années toute une série d'initiatives visant à augmenter l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, à créer des normes en matière d'efficacité énergétique et à promouvoir les technologies

⁽⁴⁴⁾ Directive 2006/12/CE, JO L 114 du 27.4.2006.

d'utilisation durable des combustibles fossiles ainsi que de nouvelles technologies en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Les analyses stratégiques de la politique énergétique adoptées par la Commission en décembre 2007 et 2008 décrivent en détail toutes les mesures en cours d'adoption ou dont l'adoption est prévue dans un avenir proche.

Dans sa communication intitulée «Un avenir durable pour les transports», publiée en juin 2009, la Commission identifie les défis, les instruments et les priorités pour le transport à l'horizon 2050. L'année prochaine, la Commission publiera un livre blanc consacré à la politique des transports qui présentera les mesures politiques à adopter en matière de transports au cours des dix prochaines années. Ce nouveau livre blanc se concentrera sur les mesures permettant de combiner mobilité et décarbonisation en vue de promouvoir la croissance économique, le progrès social ainsi que les progrès vers un système de transports durable. L'électromobilité aura sans aucun doute un rôle majeur à jouer dans ce contexte, bien qu'il ne faille pas pour autant exclure les solutions alternatives.

La Commission soutient depuis de nombreuses années le développement de technologies alternatives de véhicules et de carburants. Le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique a apporté un financement important à des projets dans les domaines des biocarburants, du gaz naturel, de l'hydrogène et des véhicules électriques. Une Initiative technologique conjointe sur les piles à combustible et l'hydrogène, dotée d'un financement communautaire de 470 millions d'euros, a été lancée en 2008. Des objectifs ont été définis en matière de biocarburants et d'énergies renouvelables sur le marché des véhicules à moteur, des critères de durabilité ont été développés pour les biocarburants et les conditions nécessaires à un régime fiscal avantageux pour les carburants alternatifs ont été créées. La directive sur les véhicules propres, adoptée en mars 2009, exigera de prendre en considération la consommation énergétique, les émissions de CO2 et les émissions de substances polluantes pour les décisions d'achats de véhicules destinés à des services de transports publics. Cette mesure encouragera la commercialisation de véhicules propres et à haut rendement énergétique. Une législation a été adoptée en vue de réduire les émissions de CO2 des véhicules de tourisme neufs à 130 grammes par kilomètre en moyenne (avec une entrée en vigueur progressive de 2012 à 2015), puis à 95 g/km en 2020 (règlement (CE) n° 443/2009. Une législation similaire a été proposée pour les véhicules utilitaires légers (COM(2009)593).

2. Le plan de relance adopté en novembre 2008 prévoit trois partenariats public-privé (PPP). L'un de ces partenariats est l'initiative Voiture verte. L'initiative Voiture verte (d'un budget total 5 milliards d'euros, dont 1 milliard de R&D en provenance du FP7 et 4 milliards de crédits accordés par la BEI) soutiendra le développement de nouveaux modes de transport routier durables. L'une des priorités sera d'électrifier les véhicules routiers (électromobilité). La Commission européenne financera des actions de recherche et de développement et de normalisation en vue de faciliter la mise sur le marché. Un budget de 108 millions d'euros est prévu pour 2010.

Outre ces actions d'aide au secteur, la Commission lance actuellement une étude visant à analyser les incidences environnementales et autres d'une possible commercialisation à grande échelle de véhicules électriques et d'hybrides plug-in.

La Commission proposera également en 2010 des exigences harmonisées pour l'homologation des véhicules électriques (purement électriques ou hybrides). Cette proposition instaurera des exigences spécifiques relatives à la sécurité électrique dans le cadre communautaire d'homologation des véhicules en rendant le règlement CNUE 100 contraignant.

La Commission européenne compte également charger les organismes européens de normalisation de développer de nouvelles normes ou de réviser les normes existantes afin de garantir l'interopérabilité des systèmes de chargement des batteries utilisées par les véhicules électriques. Les utilisateurs seront en mesure d'utiliser les mêmes chargeurs pour différentes voitures sans devoir acheter un nouveau chargeur chaque fois qu'ils achèteront une nouvelle voiture ou une nouvelle batterie. Cette mesure permettrait également aux consommateurs de recharger facilement leurs voitures lorsqu'ils traversent une frontière ou lorsqu'ils voyagent au sein de leur propre État membre. Elle faciliterait également le chargement auprès de points d'accès publics et faciliterait le déploiement d'infrastructures de chargement. Enfin, elle dissuaderait les États membres de prendre des mesures isolées susceptibles d'entraîner des solutions redondantes.

L'adoption de règles harmonisées permettra un processus d'approbation simple, direct et bon marché, ce qui encouragera la mise sur le marché rapide de véhicules à faible intensité de carbone dans l'Union européenne. Un tel cadre simplifié pour les véhicules électriques permettra à son tour de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et d'accélérer la décarbonisation du transport routier.

- 3. L'initiative Voiture verte envisage également le développement d'une infrastructure de réseaux de chargement. Un grand projet européen d'électromobilité, dont l'appel à propositions court jusqu'au 14 janvier 2010, se penchera sur les véhicules, l'infrastructure et le développement de normes, de règlements et de codes communs. Les prochains appels à propositions de l'initiative Voiture verte prévoient des travaux de R&D supplémentaires en vue d'optimiser les performances, de diminuer les coûts et de développer des applications de réseau intelligent dans ce but (afin d'optimiser la charge du réseau, de permettre différents modèles commerciaux et mécanismes de paiement, etc.).
- 4. Des projets sélectionnés récemment, que la Commission finance déjà au titre du programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, évaluent la possibilité d'utiliser les batteries embarquées à bord des véhicules électriques pour stocker de l'énergie destinée au réseau électrique. L'initiative Voiture verte envisage d'autres projets de recherche et de démonstration consacrés au rôle des batteries des voitures électriques dans la mise en équilibre de l'offre et de la demande d'électricité. Ces activités pourront tirer parti des résultats des projets en cours.
- 5. Les mécanismes de crédit de la Banque européenne d'investissement (BEI) assureront une grande partie du financement dans le cadre de l'initiative Voiture verte. Deux instruments sont disponibles:

le mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR); et

le mécanisme européen pour des transports propres (European Clean Transport Facility, ECTF), un mécanisme conçu spécialement pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation écologiques dans le secteur des transports.

Le MFPR est un mécanisme novateur visant à améliorer l'accès au crédit pour les investissements à risques dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation. L'ECTF, quant à lui, fait partie du paquet anticrise mis en place par la BEI à l'automne 2008. Il concerne en particulier la recherche visant à diminuer les émissions liées au transport. L'ECTF a dégagé un budget de 4 milliards d'euros en faveur de l'initiative voiture Verte.

* *

Question n° 49 de Mairead McGuinness (H-0471/09)

Objet: Inspection des véhicules destinés au transport de marchandises au port de Calais

Les transporteurs routiers qui passent par le port de Calais pour se rendre au Royaume-Uni sont confrontés, depuis quelques temps, à des difficultés liées à l'inspection de leur véhicule par les autorités françaises et britanniques, à la recherche d'immigrés clandestins. Il semblerait que les contrôles appliqués par les autorités du Royaume-Uni sur les véhicules entrant sur leur territoire soient plus stricts que les inspections effectuées par leurs homologues français. Les transporteurs routiers se voient infliger des amendes payables sur le champ lorsque des migrants clandestins qui n'ont pas été détectés par les autorités françaises sont découverts au cours des inspections obligatoires de l'Agence britannique pour la gestion des frontières (UK Border Agency).

La Commission peut-elle s'exprimer au sujet de cette situation? N'estime-t-elle pas qu'une plus grande parité est nécessaire entre les contrôles effectués par les autorités françaises (qui relèvent des dispositions Schengen relatives au contrôle des frontières) et ceux réalisés par l'Agence britannique pour la gestion des frontières? La Commission estime-t-elle juste que les transporteurs routiers soient tenus pour responsables des lacunes du processus d'inspection?

Réponse

La Commission a conscience des difficultés causées, aux alentours du port de Calais, par la présence de ressortissants de pays tiers qui tentent d'entrer clandestinement au Royaume-Uni. La Commission a également conscience des contrôles et des inspections des véhicules sortants effectués par les autorités françaises. On peut considérer que le niveau de ces contrôles est élevé, surtout si l'on tient compte du matériel technique déployé.

Les autorités britanniques effectuent des contrôles à l'entrée sur le territoire français sur la base d'un accord bilatéral entre la France et le Royaume-Uni. La Commission n'a pas d'opinion à exprimer concernant le niveau des contrôles aux frontières réalisés par le Royaume-Uni, que ce soit sur son propre territoire ou en France, parce que le Royaume-Uni n'est pas lié par les dispositions concernées de l'acquis Schengen.

La différence entre les niveaux de détection ne s'explique pas nécessairement par les différences d'équipement ou de procédures, mais par d'autres raisons telles que les limitations techniques de ce matériel ou par son utilisation: aléatoire ou basée sur des renseignements ou des analyses de risques. D'après les informations dont la Commission dispose, les transporteurs ne sont pas tenus responsables des échecs du processus de contrôle; les sanctions imposées aux transporteurs sont liées aux précautions que les autorités britanniques attendent d'eux en vertu de la législation britannique sur la responsabilité des transporteurs concernant la garde de leurs véhicules (par exemple en matière de choix de l'emplacement de stationnement ou de fermeture des véhicules).

* *